



OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

TROISIEME RAPPORT NATIONAL



GABON

SEPTEMBRE 2010



GABON

- Capitale d'État (plus de 350 000 hab.)
- Plus de 50 000 hab.
- Plus de 20 000 hab.
- Autre ville ou village
- Route principale
- Route secondaire
- - - Autre route et piste
- Voie ferrée
- ✈️ Aéroport, aérodrome
- - - Frontière non définie
- Limite de province
- Oyem Chef-lieu de province
- Bibam Chef-lieu de département
- 🛢️ Pétrole
- 🌊 Barrage, chute
- 🌿 Mangrove ou zone inondable
- 🌳 Réserve forestière ou domaine de chasse



SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET SIGLES	6
LISTE DES TABLEAUX.....	9
AVANT PROPOS.....	14
RESUME SYNTHETIQUE.....	16
INTRODUCTION.....	20
I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT	26
II. PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES OMD	29
III. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS OBJECTIFS	34
OBJECTIF N°1: REDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015	35.
<i>Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté.....</i>	<i>35</i>
<i>Cible 2 : Réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de la population qui souffre de faim</i>	<i>39</i>
OBJECTIF N°2: ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	45
<i>Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</i>	<i>45</i>
OBJECTIF N° 3: PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DE LA FEMME D'ICI 2015.....	51
<i>Cible 4 : Eliminer d'ici 2015, les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaire.....</i>	<i>51</i>
OBJECTIF N°4: REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.	59
<i>Cible 5 : Réduire de 2/3, d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</i>	<i>59</i>
OBJECTIF N°5: AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	63
<i>Cible 6 : Réduire de trois quarts d'ici 2015, le taux de mortalité maternelle.</i>	<i>63</i>
OBJECTIF N°6: COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	69
<i>CIBLE 7 : Stopper d'ici 2015, la propagation du VIH et commencer à inverser la tendance.....</i>	<i>69</i>
<i>CIBLE 8 : Maitriser d'ici 2015, le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.....</i>	<i>74</i>
OBJECTIF N°7: ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	77
<i>Cible 9 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.....</i>	<i>77</i>
<i>Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.....</i>	<i>83</i>
<i>Cible 11 : Améliorer sensiblement, d'ici 2015, l'habitat des Gabonais.....</i>	<i>87</i>
OBJECTIF N°8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	92
<i>Cible 12 : Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver du travail.....</i>	<i>92</i>
<i>Cible 13 : Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables à tous ceux qui en ont besoin.....</i>	<i>96</i>
<i>Cible 14 : Faire en sorte que les avantages des TIC soient accordés à tous.....</i>	<i>98</i>
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	104
ANNEXES : APPENDICE SUR LES CONDITIONS CRITIQUES POUR LA REALISATION DES OMD EN 2015.....	108
BIBLIOGRAPHIE.....	120

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADIE :	Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale
APC:	Approche Par les Compétences
ARTEL :	Agence de Régulation des Télécommunications
ARV:	Anti Rétro Viraux
BAD:	Banque Africaine de Développement
BM :	Banque Mondiale
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEP :	Centre d'Education Préscolaire
CHL :	Centre Hospitalier de Libreville
CNAMGS :	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNEE :	Caisse Nationale de l'Eau et de l'Electricité
CNLS :	Conseil National de Lutte contre le Sida
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMILOG :	Compagnie Minière de l'Ogooué
COSP :	Cellule d'Observation de la Santé Publique
CPN :	Consultation Pré et Post natales
CRH :	Compte de refinancement de l'Habitat
CTA :	Centre de Traitement Ambulatoire
CTA :	Combinaison Thérapeutique à base d'Artémisinine
DAS :	Direction des Affaires Sociales
DCAF :	Direction Centrale des Affaires Financières
DGE :	Direction Générale de l'Economie
DGERH :	Direction Générale de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
DGSEE :	Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
DPG :	Direction de la Planification Générale
DSCR P :	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EBC :	Enquête Budget Consommation
EBS P :	Enquête sur les Besoins Sanitaires Prioritaires
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
EGEP :	Enquête Gabonaise d'Evaluation de la Pauvreté
ENI :	Ecole Nationale des Instituteurs
EPP :	Enquête de Perception de la Pauvreté
F.CFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAC :	Fonds d'Aide et de Coopération française
FAO :	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FED :	Fonds Européen de Développement
FMI :	Fonds Monétaire International
FNA :	Fonds National de l'Habitat
GAPTA :	Gestion Active de la Troisième Phase de l'Accouchement
HLM :	Habitat à Loyer Modéré
IDH :	Indice de Développement Humain
IEC :	Information Education et Communication
IPF :	Indice de Participation des Femmes
IST :	Infection Sexuellement Transmissible

LOSDDES :	Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Economique et Sociale
MAECIF :	Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Internationale et de la Francophonie
MECIT :	Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MENESRS :	Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique
MILDE :	Moustiquaire Imprégné d'Insecticide à Longue Durée d'Efficacité
MSASSF :	Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille
MST :	Maladies Sexuellement Transmissibles
OCDE :	Organisation de la Coopération et du Développement Economique
DEV :	Orphelins et Enfants Vulnérable
DIBT :	Organisation Internationale du Bois Tropical
DIT :	Organisation Internationale du Travail
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONE :	Office Nationale de l'Emploi
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPN :	Office Pharmaceutique National
PAFN :	Plan d'Action Forestier National
PAFT :	Plan d'Action Forestier ou Tropical
PECAODM :	Prise en Charge des Cas de Paludisme à Domicile
PEHD :	Polyéthylène à Haute Densité
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PIB :	Produit Intérieur Brut
PID :	Pulvérisation Intra Domiciliaire
PLIST :	Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PNAE :	Programme National d'Action Environnementale
PNAS :	Programme National d'Action Sanitaire
PNBG :	Plan National de Bonne Gouvernance
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNLS :	Programme National de Lutte contre le Sida
PNLT :	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA :	Parité de Pouvoir d'Achat
PPC :	Plan Pluriannuel Complet
PRGIE :	Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale
PRI :	Pays à Revenu Intermédiaire
PSN :	Plan Stratégique National
PVVIH :	Personnes Vivant avec le VIH
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH :	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH :	Rapport National et Développement Humain
ROMD :	Rapport National de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement
SEEG :	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SIDA :	Syndrome Immunodéficience Acquise
SITAN :	Situation de l'Enfant et de la Femme

SMI :	Santé Maternelle et Infantile
SMNI :	Santé Maternelle Néonatale et Infantile
SNIS :	Système National d'Information Sanitaire
SNPA-CB :	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
SNU :	Système des Nations Unies
SOGARA :	Société Gabonaise de Raffinage
SONU :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SONUB :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complet
SOU :	Soins Obstétricaux d'Urgence
SRP :	Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
SR :	Santé de la Reproduction
SSR :	Santé Sexuelle et de la Reproduction
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TMI :	Taux de Mortalité Infantile
TMM :	Taux de Mortalité Maternelle
TMM5 :	Taux de Mortalité Des Enfants de Moins de 5 ans
TNT :	Téléphonie Numérique Terrestre
TPI :	Traitement Préventif Intermittent
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAP :	Union des Syndicats de l'Administration Publique
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Indicateurs clés de développement.....	22
Tableau 2: Appréciations du suivi évaluation de la cible 1	38
Tableau 3 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 2	42
Tableau 4 : Progrès dans la réalisation des cibles 1 et 2	43
Tableau 5 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 3	49
Tableau 6 : Tableau récapitulatif de l'OMD 2 et tendances.....	50
Tableau 7 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 4	56
Tableau 8 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 3	57
Tableau 10 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 5	61
Tableau 9 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 4	62
Tableau 11 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 6	67
Tableau 12 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 5 et tendances.....	68
Tableau 13 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 7	73
Tableau 14 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 8	76
Tableau 15 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 9	82
Tableau 16 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 10	85
Tableau 17 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 11	90
Tableau 18 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 7 et tendances.....	91
Tableau 19 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 12	95
Tableau 20 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 12	97
Tableau 21: Appréciations du suivi évaluation de la cible 14	101
Tableau 22 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 8	102
Tableau 23 : Tableau Récapitulatif des Objectifs du Millénaire pour le Développement	105
Tableau 24 : Répartition des ménages ayant accès à un mode d'aisance adéquat (en pourcentage)	113
Tableau 25 : Répartition des ménages ayant accès à l'eau potable (en %)	115
Tableau 26 : Structure du PIB (à prix courants et constants) par secteur selon l'optique Offre (milliards FCFA).....	116

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1: Evolution de l'Indice de Développement Humain de 1990 à 2009.....	28
Graphique N°2 : Evolution de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1990 à 2015.....	36
Graphique N°3 : Evolution de la proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.....	40
Graphique N°4 : Evolution du taux net de scolarisation de 1990 à 2008 (%).....	46
Graphique N° 5 : Taux de redoublement de 1990 à 2015 (en %)......	46
Graphique N° 6: Taux net de scolarisation par province (en pourcentage).....	47
Graphique N° 7 : Evolution du rapport filles pour 100 garçons dans l'enseignement primaire de 1990 à 2015.....	52
Graphique N°8 : Répartition des femmes salariées par secteur d'activité.....	55
Graphique N° 9 : Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 1990 à 2015 (%o naissances vivantes).....	59
Graphique N° 10 : Evolution et projection du taux de vaccination contre la rougeole de 1990-2015 (%).....	60
Graphique N°11 : Evolution du taux de mortalité maternelle de 1990 à 2015 (p. 100 000 naissances).....	64
Graphique N° 12 : Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié de 1990 à 2015 (en %).....	65
Graphique N° 13 Tendance évolutive de l'infection au VIH au Gabon.....	70
Graphique N° 14 : Evolution des financements alloués à la lutte contre le VIH/SIDA (millions FCFA).....	72
Graphique N°15 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre par habitant de 1990 à 2015 (en kgECO2).....	78
Graphique N°16 : Répartition de la superficie des aires protégées.....	80
Graphique N° 17 : Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité de 1990 à 2015 en Km ²	80
Graphique N°18 : Evolution du nombre des ménages ayant accès à l'eau potable.....	86
Graphique N°19 : Evolution de la proportion des Gabonais ayant accès à un assainissement meilleur.....	87
Graphique N°20 : Evolution de la proportion des ménages équipés en latrines améliorées et WC.....	88
Graphique N° 21 : Evolution de l'offre de parcelles et logements entre 2010 et 2015.....	90
Graphique N°22 : Evolution du taux de chômage des jeunes de 15-24 ans (en pourcentage).....	93
Graphique N°23 : Evolution du nombre de lignes mobiles pour 100 habitants.....	98
Graphique N° 24 : Evolution du taux de ménages ayant accès à Internet (en %).....	99
Graphique N°25 : Evolution des affectations budgétaires totales au secteur de l'Education (en milliards de FCFA).....	114

EQUIPE DE REDACTION DU 3^{ème} RAPPORT DE PROGRES DES OMD AU GABON

SUPERVISEURS	
M. Magloire NGAMBIA Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	M. Nadir Hadj HAMMOU Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Gabon, Représentant Résident du PNUD
COORDONNATEURS TECHNIQUES	
M. Fidèle MAGOUANGOU Directeur de Cabinet du MECIT	M. Taïb DIALLO Chargé des Politiques Sociales à l'UNICEF
M. Joseph IBOUILI MAGANGA Directeur de la Planification Générale-MECIT	M. Bakary DOSSO Conseiller Economique au PNUD
EQUIPE TECHNIQUE DE REDACTION	
M. Joseph IBOUILI MAGANGA	Directeur de la Planification Générale-MECIT
Mme Valérie NTSAME	Secrétaire Particulière/DPG/MECIT
M. Charles EMANE BIE	Chef de Service Coopération/DPG/MECIT
Mme Nina Emeline MBOUMBA	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
M. Joseph NDJIMBA	Chargé d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Christelle Maryse BOUANGA	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
M. Alain BOUSSOUGOU NZAMBA	Chargé d'Etudes/SG/MECIT
M. Sylvain MOUANDA SOSSY	Chargé d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Nathalie MOUSSOUDA	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Olivia NDOING OBIANG	PNUD
PERSONNES RESSOURCES	
Dr. Aboubacar INOUA	OMS
Mme Paulette MOUNGUENGUI	SG/Ministère de la Santé
M. Yvon Fabrice MOMBO	Ministère du Budget
Dr Patricia KEBA	UNFPA
Dr. Guy Patrick OBIANG	DGAPS
M. Honoré BOUSSAMBA	Ministère de l'Energie
Mme Béatrice ZOLA WAKIMUNU	UNICEF
Dr ONA ONDO Hélène	Ministère de la Santé/Cabinet du Ministre
Dr Olivia BIBA	Ministère de la Santé/PLIST
Dr Yolande VIERIN Née NZAME	Ministère de la Santé/DNSMI
M. Léandre BOULOUBOU	Ministère de l'Energie
Dr SAFIOU	Ministère de la Santé/PNLP
GROUPE DE SUIVI ELARGI	
Mme Nadine EYEANG KOUMBA	Chargée d'Etudes/SG/MECIT
M. Chrysos ANDJEMBE OKOUMA	Chargé d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Aude KOUMBA	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
M. Aurélien OSSA OBIANG	Chargé d'Etudes/DPG/MECIT

M. Etienne MEZUI ME NGUEMA	Chargé d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Yolande MENGUE BEKOUNG Epse MEYE	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Anne Sandra D'GWUMA	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Prisca Lydwine MAGANGA	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Nicole MICKOGNO	Chargée d'Etudes/DPG/MECIT
Mme Sidonie MABINDZA	Chargée d'Etudes/Commerce/MECIT
M. Rick TSOUK-IBOUNDE	Economiste Résident Banque Mondiale
Pr. Bertrand MBATCHI	Ministère de l'Education Nationale
M. Jean Marc MINKO MI EKOME	Ministère de l'Education Nationale
M. René Paul EVOUNG ONDO	Ministère de l'Education Nationale
M. Joseph MBIE METOGHE	Ministère de l'Education Nationale
M. Nicole ANDONG	Ministère de l'Education Nationale
M. Marie Elisabeth ZAMBIBONDA	Ministère de l'Education Nationale
Mme Clémence MEBALE	Ministère de la Santé
Mme Pamela BARBE	Ministère de la Santé
M. Ghislaine ITEMBO	Ministère de la Santé
M. Paul Marie MAVIDGA	Ministère de la Santé
M. Michel MBADINGA MBADINGA	Protection Veuve et Orphelin
Mme Annick ASSOGBA	ARTEL
M. Gervais Anicet ONDO NGUEMA	ARTEL

AVANT PROPOS

Le présent Rapport national sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constitue le troisième du genre, après ceux de 2003 et 2006. La présente édition revêt tout de même un caractère particulier, car elle est celle du quinquennat de la dernière chance pour le Gabon, pour atteindre un grand nombre d'objectifs et de cibles à sa portée.

Bien que le Rapport OMD soit d'abord un instrument consacré au suivi des progrès des pays, il constitue également pour le Gouvernement, un outil pertinent de suivi et d'évaluation des politiques publiques menées dans divers secteurs en rapport avec les cibles des OMD. Ce faisant, il s'intègre dans le dispositif national de suivi évaluation. De plus, dans le contexte actuel de renforcement de l'intégration régionale, les indicateurs comparables contribuent à la convergence des politiques nationales orientées vers la lutte contre la pauvreté.

Dans un contexte général caractérisé par l'insuffisance de données statistiques récentes, le Rapport s'est voulu bien plus analytique que les deux précédents. Les données transmises par les Ministères exécutant les programmes et projets en rapport avec les cibles des OMD ont été compilées et la mouture de base validée au cours d'un atelier impliquant les Agences du Système des Nations Unies.

Le Rapport révèle que malgré les efforts déployés en termes de mise en place de politiques d'assainissement du cadre macroéconomique et d'investissement directs dans les secteurs sociaux, l'atteinte des OMD par le Gabon reste incertaine à l'horizon 2015.

Il souligne ainsi les efforts à faire par le pays pour améliorer les tendances lourdes dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et la faim où l'atteinte des objectifs reste hypothétique. De même, les grandes tendances des OMD liés à la santé demeurent encore un challenge pour le pays quoique les nombreuses initiatives en cours et non encore évaluées constituent un motif d'espoir.

Sur une note positive, le Rapport indique que des progrès notables ont été réalisés dans quatre domaines clés : l'Éducation, le Genre et l'autonomisation des femmes, la protection de l'environnement et l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication. Les efforts doivent être poursuivis pour maintenir les tendances passées dans ces domaines.

Le succès du Gabon dans ce dernier quinquennat passe nécessairement par la mobilisation de son potentiel économique et financier en faveur de l'atteinte des OMD. Dans ce contexte institutionnel favorable avec l'arrivée au pouvoir de son Excellence le Président Ali BONGO ONDIMBA, dont le mandat est inscrit sous le signe de l'émergence économique et sociale, il est plus que jamais nécessaire que l'ensemble des autorités publiques et des partenaires au développement reste mobilisé afin que ce

quinquennat de la dernière chance permette au Gabon d'inverser durablement les tendances négatives.

Pour ce faire, le cadre de suivi évaluation devrait être renforcé afin que les activités programmées d'actualisation des bases des données soient effectives. De plus, le Gouvernement entend donner une place de choix aux OMD dans les stratégies sectorielles et accroître les dotations des dépenses consacrées aux activités en faveur des secteurs liés aux OMD. Ce qui reste à ce jour, une condition forte de mobilisation du potentiel économique et financier.

S.E M. Magloire NGAMBIA

*Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie,
Et du Tourisme*



M. Nadir HADJ-HAMMOU

*Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies*



RESUME SYNTHETIQUE

Lors du Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000, le Gabon, comme presque tous les autres pays membres des Nations Unies, a pris l'engagement d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. A cinq ans de l'échéance, le présent Rapport fait le point sur les progrès réalisés.

S'agissant de l'objectif n°1 visant à réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015, la tendance est préoccupante. En 1990, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté était de 27%. Il est descendu à 25% en 2000, traduisant un léger recul de l'incidence de pauvreté. Suite à l'Enquête Gabonaise sur l'Évaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP) de 2005, ce taux se situe à 33%.

Les tendances observées montrent que le taux de 13,5% visé en 2015, ne pourra pas être atteint. Beaucoup d'efforts restent à réaliser. Le premier défi reste l'application du projet de la diversification de l'économie, dont les axes sont clairement définis dans le programme de société du Président Ali BONGO ONDIMBA, « l'Avenir en confiance ». L'économie gabonaise devrait désormais s'orienter vers les trois secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée que sont : l'industrialisation des filières minières et forestières, la valorisation des ressources environnementales, le développement des services à forte valeur ajoutée.

En ce qui concerne **l'objectif 2 relatif à l'éducation primaire pour tous**, le taux net de scolarisation cible est 100%. Le taux de scolarisation est passé tour à tour de 90% en 2003 à 92,44% en 2005, puis à 96% en 2008. De plus la parité de genre est presque parfaite. La tendance générale montre que le Gabon est en bonne voie pour atteindre cet objectif.

Si le taux net de scolarisation est satisfaisant, le système est globalement inefficace et se caractérise par des taux de redoublement et de déperdition très importants. D'où la nécessité de renforcer les structures d'accueil, de généraliser l'enseignement pré-primaire, de limiter le nombre des classes à mi-temps, et d'améliorer la qualité de l'enseignement par le financement des formations, l'appui pédagogique et l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Au niveau de **l'Objectif 3 qui prône l'Égalité des Sexes et l'autonomisation de la Femme**, les progrès réalisés sont encourageants. Dans l'enseignement, on observe une parité genre au niveau de l'enseignement primaire mais qui régresse au niveau du secondaire et du supérieur. Dans l'ensemble, le Gabon n'est pas loin d'atteindre cette cible. Mais cela implique de nombreux efforts.

En effet, si en théorie, la Loi gabonaise ne discrimine pas selon le sexe, en pratique les inégalités de traitement subsistent entre les hommes et les femmes. Les femmes sont dans l'ensemble sous représentées au niveau de toutes les structures administratives nationales. Le défi majeur pour atteindre la cible reste la sensibilisation des jeunes filles au problème de maternité précoce qui freine la poursuite de leurs études et partant leur vie professionnelle.

Faute d'enquête récente, il est difficile de mesurer exactement les progrès dans la réalisation des OMD 4, 5 et 6 liés au secteur de la santé. Globalement, **la mortalité infanto-juvénile (Objectif 4)** demeure encore élevée mais avec une tendance à la baisse. Ainsi est-elle passée de 155 décès pour 1000 naissances, en 1990, à 91,4 décès pour 1000 en 2000. En 2005, elle se situait à 60 décès pour 1000 naissances, ce qui est loin d'être négligeable. Cette mortalité est néanmoins plus importante en milieu rural, où un enfant sur dix n'atteint pas son cinquième anniversaire. Compte tenu des progrès perceptibles à travers les enquêtes hospitalières au cours des cinq dernières années, et avec la validation

en 2010 de la Politique Nationale de Santé (PNS) dont certains objectifs sectoriels portent sur la mortalité infanto-juvénile, on pourrait atteindre la cible de 31,5 décès pour 1000 naissances en 2015.

Comme la mortalité infanto-juvénile, **la mortalité maternelle (Objectif 5)** reste élevée et préoccupante. Bien que bénéficiant de l'appui de certains partenaires, ce secteur n'arrive pas à mobiliser les ressources suffisantes pour mettre en œuvre les nombreuses initiatives dans lesquelles il s'est engagé en vue de la réalisation du Droit à la vie de la Mère. Aussi, l'objectif de réduire de $\frac{3}{4}$ le taux de mortalité maternelle à 150 décès pour 100 000 naissances en 2015, paraît difficile à réaliser dans les conditions actuelles. En dix ans ce taux n'a pas évolué de manière significative. De 1990 à 2000, il n'est passé que de 600 décès pour 100 000 à 519 pour 100 000 naissances. Estimé à 420 décès pour 100 000 en 2005 par l'OMS, soit près de 200 décès maternels par an, les efforts méritent d'être redoublés.

Aussi, est-il urgent de mettre en œuvre la Feuille de route nationale pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents.

L'objectif 6 des OMD préconise de combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, à l'exemple de la tuberculose. S'agissant du VIH/SIDA, le niveau de prévalence est particulièrement élevé. Le Gabon fait face à une épidémie de type généralisé, qui se propage dans toutes les couches de la population, même si l'on note une légère régression en 2009. En effet, la séroprévalence est passée de 2,8 en 1990 à 7,7% en 2000, puis de 5,9% en 2007 à 5,2% en 2009.

A la lecture de certains indicateurs, comme le taux d'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à risque, 70,6% en 2007 contre 27,4% en 2009, la prévalence du VIH chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans en consultation prénatale, reflet de l'incidence du VIH dans la population générale (en progression de 3,6% en 2007 à 4,8% en 2009), la tendance risque d'être difficile à inverser d'ici 2015.

En conséquence, il est important de maintenir et d'intensifier toutes les politiques de lutte contre le SIDA, à savoir : l'opérationnalisation de la stratégie nationale du marketing social du préservatif, la pérennisation de l'accessibilité et de la disponibilité des antirétroviraux pour toutes les couches de la population, l'intensification et la décentralisation des actions de prévention à l'endroit de la population générale et des groupes cibles.

Les autres maladies, bien que n'ayant pas un large écho comme le VIH/SIDA, sont également à l'origine de nombreux cas de décès. Il s'agit entre autres du paludisme, répertorié depuis plus d'une décennie comme étant l'une des plus meurtrières selon l'OMS. Au Gabon, avec un taux de prévalence estimé à 66%, il est la première cause de mortalité, et tue donc plus que le SIDA. Les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans constituent le groupe le plus vulnérable. Ce taux de prévalence montre combien la maladie est présente et surtout les efforts qui restent à consentir. Le Gabon se doit donc de mobiliser davantage de ressources matérielles, humaines et financières pour réaliser toutes les stratégies de lutte contre le paludisme d'ici à 2015.

L'objectif 7 relatif à la protection de l'environnement et le souci d'offrir un cadre de vie sain et durable occupe une place importante dans l'action gouvernementale. En témoignent la forte implication personnelle du Chef de l'Etat dans les questions environnementales, la tenue du Forum sur l'Habitat les 5 et 6 Août 2010, et le récent rattachement de la Direction Générale de l'Environnement au Ministère de l'Habitat, afin de mieux prioriser les interventions..

De nombreuses études ont révélé les problèmes majeurs dans la gestion de l'environnement : forte pression sur l'exploitation de certaines ressources naturelles, faible planification des espaces à construire entraînant des

constructions anarchiques, pollution au sein des agglomérations urbaines et rurales, mauvaise gestion des ressources en eau potable.

Face à ce diagnostic, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions afin de concilier l'intérêt économique et la gestion des ressources naturelles : élaboration d'une politique nationale de gestion des risques environnementaux, réalisation des études sur les niveaux de pollution des eaux et des sols dans les sites d'exploitation du pétrole et du manganèse, de nombreux projets initiés dans la perspective d'une gestion durable des forêts : Projet d'aménagement forestier des zones côtières, arrêt d'exportation des grumes, appui à l'aménagement des aires protégées et mise en place d'une fiscalité environnementale.

Ces actions laissent présager que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible d'ici à 2015.

Enfin, **la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (Objectif 8)**, nécessite la mobilisation des appuis extérieurs. Or à ce jour, l'objectif de 0,7% fixé par les pays de l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE) n'est pas encore atteint. De plus, du fait de son statut de Pays à Revenu Intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon bénéficie très peu de l'aide extérieure.

Au regard de l'importance des initiatives prises au plan national pour atteindre les nombreuses cibles: chômage des jeunes, recherche et mise en place des nouvelles stratégies de croissance, politiques de promotion des médicaments accessibles à tous, fort taux de pénétration des TIC, réforme de la formation professionnelle, relance de l'ensemble de l'économie portée par les secteurs hors pétrole, un accroissement de l'assistance de la Communauté internationale permettrait au pays de faire un bond significatif vers l'atteinte des OMD. L'assistance actuelle de la communauté internationale au Gabon reste actuellement faible et inadapté du fait du statut particulier de pays à revenu intermédiaire.

Pour sa part, l'État s'est engagé, depuis 2003, à mettre en œuvre les conditions d'une bonne gouvernance pour permettre l'attractivité de son environnement économique et assurer auprès des institutions financières internationales sa crédibilité.

Les cibles peuvent être atteintes si, d'une part, les programmes de réforme de la formation professionnelle sont rapidement menés, et, d'autre part, si la relance de l'ensemble de l'économie est assez vigoureuse et portée par les secteurs hors pétrole.

INTRODUCTION

Après les éditions de 2003 et de 2006, le Gabon a tenu en 2010, et conformément à ses engagements, à publier son troisième Rapport National de Suivi des Progrès réalisés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Chronologiquement, c'est en septembre 2000 que fut convoqué, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, le Sommet du Millénaire des Nations Unies pour interpellier la Communauté Internationale sur les tendances désastreuses de nombre d'indicateurs sociaux, observées lors de la série de conférences internationales organisées tout au long des années 1990.

En effet, la Conjoncture Economique Mondiale des Années 80/90 avait impulsé dans de nombreux pays, et notamment dans ceux en Développement, une dynamique de réformes des politiques macroéconomiques et des finances publiques qui s'est, entre autres, traduite par un anéantissement des systèmes nationaux de planification d'une part, et, par des réajustements des ressources publiques à la suite desquels les secteurs sociaux ont payé le prix fort d'autre part. La détérioration de la quantité et de la qualité de l'offre de services sociaux de base qui s'en est suivie, est venue s'ajouter à la précarité des conditions de vie des populations déjà vulnérables.

Tirant les leçons de telles politiques, la Communauté internationale a décidé de revenir sur ces politiques économiques et sociales dont les conséquences étaient désastreuses pour la majorité des populations. C'est ainsi qu'à l'issue du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 à New York, le Gabon, à l'instar des pays de la Communauté Internationale, s'est approprié la " Déclaration dite du Millénaire", et a souscrit aux engagements y découlant : la réalisation des OMD en 2015.

Véritable tentative mondiale pour répondre aux défis multidimensionnels du Développement Humain, les OMD visent notamment à réduire l'extrême pauvreté, à promouvoir l'éducation, à améliorer la santé maternelle, à supprimer les disparités de genre, à combattre la mortalité infantile, le VIH/SIDA et les autres maladies, à protéger l'environnement contre les multiples agressions dont il est quotidiennement victime, et à promouvoir un véritable partenariat entre les Nations.

Les OMD constituent une étape intermédiaire mais déterminante pour le Gabon, dans son projet global de promotion du capital humain. En vue de s'inscrire résolument dans la trajectoire de leurs réalisations, le Gabon a élaboré en 2007 un Plan Décennal afin de disposer d'un cadre à la fois stratégique et opérationnel, de planification des actions et interventions susceptibles de conduire à l'atteinte des objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le Développement.

Cependant, l'atteinte des OMD nécessite d'importantes mesures dont : (i) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles; (ii) la mobilisation des ressources internes et externes plus substantielles; (iii) la diversification des bases productives qui restent toujours dominées par l'industrie pétrolière; (iv) des améliorations réelles de la gouvernance, et (v) des infrastructures de bases (énergie, eau et routes surtout) aptes à soutenir cette ambition.

La mise en œuvre du Document de stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) basé sur les OMD, et notamment les recommandations du Plan Décennal 2007-2015, contribueront, sans doute, à la réalisation de la plupart des OMD d'ici à 2015.

Globalement, la rédaction du Rapport a été confrontée à l'insuffisance de données fiables, les principales collectes datant de 5 ans (EGEP), de 7 ans (RGPH), voire de 10 ans (EDS). L'accent a donc été principalement mis sur les politiques poursuivies et les programmes ou projets en cours d'exécution en vue d'atteindre les cibles visées.

Après une revue du contexte de développement du Gabon, la présente édition examine chacun des objectifs, en faisant le point sur la situation actuelle, afin de mettre en évidence les tendances observables, les politiques mises en œuvre, les défis pour atteindre la cible, et les priorités pour l'aide au développement. Puis l'état de l'environnement pour le suivi-évaluation est apprécié avant de décliner les perspectives.

Tableau I: Indicateurs clés de développement

Indicateurs	Valeur	Année
Démographie		
Population (en millions d'habitants)	1.520 911 ¹	2003
Taux de croissance de la population (en %)	4.2	2003
Espérance de vie à la naissance (en années)	54	2005
Espérance de vie à la naissance chez les Hommes	58 ans	2008
Espérance de vie à la naissance chez les Femmes	62 ans	2008
Incidence de la pauvreté individuelle (en %)	33	2005

Indicateurs	Valeur	Année
Education		
Taux Net de Scolarisation (TNS) en %	94.7	2010
Taux Brut de Scolarisation (TBS) en %	139.8	2005
Proportion des écoliers commençant le premier cycle du primaire et achevant la 5ème année, en %	99.3	2010
Indice de parité (Filles/ Garçons) à l'élémentaire	99,6	2008
Taux d'alphabétisation des hommes (15-24 ans) en %	94.6	2005
Taux d'alphabétisation des femmes (15- 24 ans) en %	93.4	2005
Taux d'alphabétisation (15- 24 ans) en %	94.0	2005
Taux Brut de scolarisation des filles (primaire) en %	128,2	2008
Taux Brut de scolarisation des garçons (primaire) en %	132,9	2008
Taux Net de scolarisation des filles (primaire) en %	95,7	2008
Taux Net de scolarisation des garçons (primaire) en %	96,2	2008

¹ Communiqué final du conseil des Ministres du 27 janvier 2005, après rendu de la Cour Constitutionnelle

Indicateurs	Valeur	Année
Pauvreté		
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	33%	2005
Population ayant accès à l'eau potable (en %) (urbain)	94	2005
Population ayant accès à l'eau potable (en %) (rural)	45.8	2005
Consommation d'eau par jour et par personne en milieu rural(en litre)	50	2009
Taux d'assainissement urbain (en %)	44	2005
Taux d'assainissement rural (en %)	13	2005
Rang IDH sur 177 pays	103 ^e	2009
Coût unitaire de l'électricité (en F.CFA H.tva par KW; moyenne)		
- coût social 1 pour 120 KW	47.46	2010
- coût social 2 pour 240 KW	76.71	2010

Indicateurs	Valeur	Année
Economie		
Taux de croissance du PIB réel (en %)	1.1	2009
Stock nominal : Dette extérieure/PIB (en %)	18.9	2007

CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

I.1. Contextes géographique et démographique

Limité au nord par le Cameroun, au nord ouest par la Guinée Equatoriale, à l'est et au sud par la République Populaire du Congo, et à l'ouest par l'Océan Atlantique sur 800 km de côte, le Gabon est un pays d'Afrique Centrale qui s'étend sur une superficie de 267 667 km², et couvert au ¾ par la forêt dense.

Le climat est de type équatorial, chaud et humide, avec deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Les précipitations moyennes annuelles oscillent entre 1400 et 3800 mm, alors que les températures varient entre 21 et 28°. Bien que le Gabon ne soit pas un pays de montagnes, la topographie d'ensemble est rarement plate. Pour l'essentiel, le relief se présente sous la forme d'un ensemble de plateaux et de collines dont les hauteurs varient entre 500 et 1000 m environ.

Le réseau hydrographique extrêmement dense est alimenté par deux fleuves. L'Ogooué, avec plus de 1000 kms, et un bassin versant qui couvre 215 000 km² (dont 22 000 km² situés au Congo et au Cameroun) est de loin le plus grand. Parmi ses principaux affluents, il y a la Mpassa, l'Ivindo et la Ngounié. L'autre bassin versant est celui de la Nyanga, le plus méridional de tous, avec un bassin de 22000 km², dont 80% au Gabon et 20% au Congo.

Sa population, de 1 520 911² habitants, présente deux caractéristiques essentielles : d'une part, sa jeunesse³ et sa répartition quasi égalitaire selon le genre (50,7% de femmes et 49,3% d'hommes) et d'autre part, son taux d'urbanisation élevé, 84%⁴, avec une forte concentration à Libreville et sa périphérie qui représentent 50% de la population urbaine totale. La tranche d'âge de 15-49 ans représente un pourcentage de 50,57% de la population totale.

La densité urbaine frise celle que l'on rencontre dans les pays les plus peuplés du monde, avec 250 à 300 habitants au Km², alors que la moyenne nationale est de 7,5 habitants au Km² et la densité rurale de 1,1 habitants au Km². Cette forte disparité dans l'occupation des sols pose des problèmes de planification et d'aménagement du Territoire. Par ailleurs, ce resserrement spatial des activités économiques et des populations dans quelques pôles urbains accroît la promiscuité et favorise la propagation des infections sexuellement transmissibles (IST).

I.2. Contexte politique et administratif.

Indépendant depuis le 17 Aout 1960, le Gabon fête cette année (2010) ses 50 ans d'indépendance. Sur le plan administratif, il est subdivisé en 9 Provinces, 52 Départements, 26 Districts, 125 Cantons, 50 Communes et 3304 Villages et regroupements de Villages.

Sur le plan politique, le fait majeur est l'arrivée au Pouvoir en 2009, du Président Ali BONGO ONDIMBA, suite au décès du Président Omar BONGO ONDIMBA. L'élection présidentielle anticipée a été l'occasion de tester la solidité des Institutions mises en place. La paix qui a été préservée à cette occasion, la continuité administrative et institutionnelle

² Communiqué final du Conseil des Ministres, suite à l'Arrêté du Conseil Constitutionnel proclamant les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003

³ 41% de la population est âgé de moins de 15 ans

⁴ BAD 2008

sauvegardée ont fini de consacrer la maturité de la population et la solidité des différentes institutions qui ont géré cet épisode sensible de la vie politique et démocratique du Gabon.

Le nouveau Président a inscrit son mandat sous le signe de l'Emergence économique et sociale du pays, articulée autour de 4 axes programmatiques majeurs qui visent à "construire durablement un Gabon nouveau" qui comptera parmi les « pays émergents », au même titre que les pays du Sud Est Asiatique. Ces axes peuvent être résumés comme suit :

Faire de la diversification des bases productives de l'Economie gabonaise une réalité tangible en: relançant l'agriculture afin, entre autres, de réduire significativement la dépendance alimentaire du pays, et de lutter durablement contre le chômage des jeunes et des femmes.

Mettre en place des infrastructures structurantes, de soutien à la croissance économique et au développement social. Entrent dans ce cadre (i) l'amélioration de l'offre (construction et réhabilitation) d'infrastructures de transport (routes, ports, aéroports, chemin de fer, pistes de production, etc.) qui fera du Gabon un Hub régional de référence; (ii) l'accroissement substantiel de l'offre de services énergétiques en mettant à contribution le potentiel hydroélectrique et gazier du pays et, (iii) l'accélération du développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'infrastructures de télécommunication;

Promouvoir la bonne gouvernance par la refondation de l'administration publique, la mise en place d'un environnement favorable aux affaires, la lutte contre la corruption, la concussion, l'impunité et la mauvaise gestion des affaires publiques;

Promouvoir le capital humain par le développement des capacités humaines et la diversification des opportunités de choix offertes aux Gabonais. Participent de cette volonté une meilleure répartition des fruits de la croissance du produit global de la Nation par, (i) l'amélioration du niveau d'accès à l'éducation et à la formation autant que l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services éducatifs et de formation; (ii) l'amélioration du niveau et des conditions d'accès à un emploi stable et décent; (iii) l'amélioration de l'accès aux services de santé et aux médicaments et (iv) l'amélioration du niveau et des conditions d'accès à un logement décent pour tous, etc.

1.3. Contexte économique et social.

L'économie gabonaise est caractérisée par une forte dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier qui, en moyenne depuis dix ans, représente 50 % du PIB, 60 % des recettes budgétaires et 80 % des recettes d'exportation. Hautement capitalistique et structurellement extraverti, il a très peu d'effets d'entraînement sur le reste de l'économie et notamment, sur la création d'emplois.

Le Gabon est demeuré pendant longtemps un Eldorado pétrolier. Depuis les années 70, les performances de son économie sont devenues largement tributaires de l'évolution erratique du prix du pétrole, mais surtout de la baisse tendancielle de la production pétrolière, en raison principalement de l'absence de grandes découvertes pouvant

compenser l'épuisement progressif des champs pétroliers arrivés à maturité. Celle-ci est en effet passée de 112,9 en 2001 à 13,3 millions en 2005 avant de tomber à 12,13 millions de tonnes en 2007 et 11,81 millions en 2008⁵.

Cette évolution de la production s'est accompagnée d'une baisse tendancielle des recettes publiques d'origine pétrolière qui sont passées de 760,1 milliards de FCFA en 2001, à 155,9 milliards en 2005. A partir de 2006 les recettes se revigorent, atteignant 1012,8 milliards en 2006 et 930 milliards en 2007 imputable à une bonne tenue des cours mondiaux.

Les autres produits d'exportation ont également subi les contrecoups de la conjoncture internationale en 2008. A fin décembre 2008, le ralentissement de l'économie mondiale a plongé le marché sidérurgique international dans la morosité, entraînant de ce fait une forte baisse de la demande de minerai de manganèse. Dans ce contexte, au 4^{ème} trimestre 2008, la COMILOG s'est vue obligée de réduire sa production pour l'adapter à l'évolution de la demande. Ainsi, sa production annuelle s'établit à 3 247 797 tonnes en 2008 contre 3 333 831 tonnes en 2007, soit 2,6% de baisse. Parallèlement, les exportations décroissent de 2,8% pour se situer à 3 199 095 millions de tonnes à fin 2008.

Quant à la filière bois, elle est marquée par des contre-performances à la fin de l'année 2008 en raison de la chute de la demande de bois tropicaux liée à la crise économique mondiale. En effet, on observe un recul des exportations de 14,9% à fin décembre pour un volume de 1 650 085 m³ contre 1 938 078 m³ en 2007. Cette régression est imputable notamment à la mauvaise tenue de l'Okoumé et de l'Ozigo dont les exportations ont chuté respectivement de 20% et 45% durant la période sous revue, sous l'effet conjugué de la crise économique mondiale et des effets directs de la politique des quotas mise en place par le Gouvernement avec pour conséquence la réduction du nombre des exportateurs de grumes.

Concernant les finances publiques, le solde budgétaire global s'est lui aussi, inscrit à la baisse passant de 6% du PIB en 2002 à 11,1% du PIB en 2008.

La dette extérieure du Gabon représentait en 2005, 43,6% du PIB. A fin 2008, la politique de gestion efficace de la dette a conduit à une série d'annulations portant essentiellement sur la dette extérieure et au rachat des créances rééchelonnées auprès du Club de Paris. Le stock de la dette extérieure passera ainsi de 1.924,941 milliards de F.CFA en 2007 à 1.032,995 milliards de F.CFA en 2008, correspondant à une réduction annuelle de 46,3%.

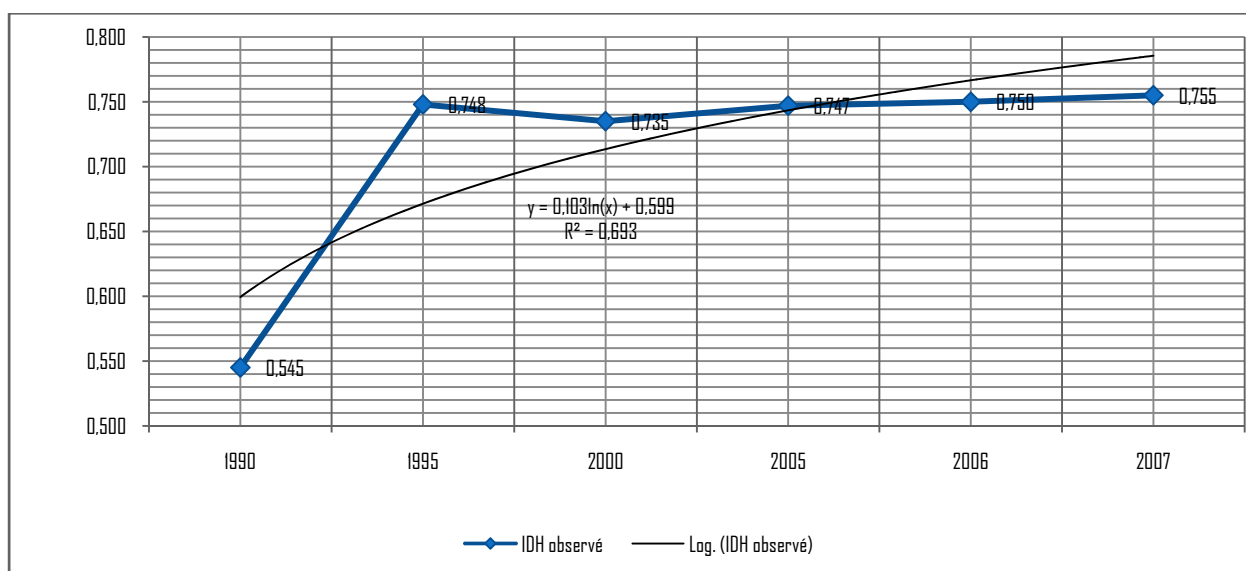
Les perspectives économiques pour 2010 sont meilleures. La reprise sur les marchés internationaux devant mécaniquement avoir un impact positif sur les secteurs-clefs du Gabon. La croissance envisagée devrait se situer entre 5,4 et 6,5%. L'amélioration structurelle de l'économie du pays dépendra néanmoins de sa capacité à mettre en œuvre une réelle politique de diversification, génératrice d'emplois, et une amélioration de la redistribution de la richesse.

Au niveau du contexte social, le Gabon connaît une situation atypique connu sous le vocable de « paradoxe gabonais ». En effet, sur la base de son PIB/habitant, le Gabon est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche

⁵ Cette contre-performance a pour causes essentielles : (i) les reports de mise en production des découvertes d'Olowi, Onal et Ebouri opérés respectivement par les sociétés CNR International, Maurel & Prom et Vaalco Gabon, (ii) le déclin plus important que prévu sur certains champs matures, (iii) l'indisponibilité des appareils de forage proposés pour la réalisation de certains travaux de développement, susceptibles d'apporter des gains additionnels de production, (iv) le faible taux de fonctionnement des installations de production, suite à l'obsolescence des unités de production) et (v) la grève des employés de Shell ayant conduit à une perte de production de 100 000 barils/j pour dix jours. Conjointement, le volume cumulé des exportations de pétrole est en retrait de 3,6% et s'établit à 10,89 millions de tonnes en 2008 contre 11,31 millions de tonnes en 2007

supérieure. C'est l'un des niveaux de PIB/habitant les plus élevés en Afrique sub-saharienne, évalué, selon la Banque mondiale, à 7320 dollars US par habitant en 2008⁶. Mais au regard de son profil selon son niveau de Développement humain, mis en évidence par l'IDH⁷, le Gabon ne figure pas dans l'intervalle de l'IDH des pays de cette catégorie, mais plutôt dans celui des pays à faible revenu.

Graphique N°1: Evolution de l'Indice de Développement Humain de 1990 à 2009



Sources : RMDH/PNUD 2007/08, 2009/2010 ; Tableau de Bord de l'Economie, MEFBP, 2007

II. PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES OMD

Afin de rompre avec le « Pilotage à vue de l'économie » adopté à la suite du retournement de conjoncture des années 80, avec l'abandon du V^{ème} Plan Quinquennal, le Gouvernement s'est engagé, depuis plus d'une décennie déjà, dans une démarche planificatrice visant à reconstituer ses principaux instruments de pilotage (de l'économie) à long, moyen et court termes. C'est dans cette perspective que furent formulés respectivement la « Vision Prospective GABON 2025 », la « Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Economique et Social » (LOSDDES) et le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). Ces cadres de planification et de programmations stratégiques méritent d'être rapidement présentés.

▪ La Vision Prospective « Gabon 2025 »

En 1996, le Gabon a finalisé une étude prospective dénommée « Gabon 2025 », qui a permis de construire une vision partagée d'un avenir commun à l'horizon d'une génération, une période de planification stratégique suffisamment longue pour donner au pays l'occasion de voir porter leurs fruits, les indispensables réformes structurelles et ainsi faire du Gabon un modèle de démocratie et de développement économique et social.

⁶ Ces chiffres sont ceux publiés par Olivier FREMOND, le Représentant Résident de la Banque mondiale à Libreville, dans une tribune du Quotidien l'Union. In « Gabon, pays à revenu intermédiaire : raisons, implications et défis », l'Union n° 10351 du 15 juin 2010, p. 5.

⁷ Un indice composite mesurant le niveau moyen atteint par un pays donné selon trois critères essentiels, à savoir la longévité, l'instruction et le niveau de vie corrobore la conclusion du RMDH

La stratégie proposée par « Gabon 2025 » vise à définir pour le Gabon, les conditions optimales d'une transformation qui feront passer le pays d'un état de pays sous-développé à un état de Nation nantie à l'horizon 2025.

Pour ce faire, « Gabon 2025 » s'est assigné trois objectifs majeurs qui sont :

1. La définition d'une vision à long terme qui prenne en compte les aspirations profondes des populations, les potentialités du pays et l'environnement international ;
2. L'élaboration d'un guide à la décision et à la gestion du développement à court, moyen et long termes à partir d'une vision claire du futur ;
3. Le renforcement des capacités de réflexion, d'assimilation et d'adaptation des méthodes de planification du développement face aux incertitudes du futur.

En vue d'opérationnaliser cette vision, et en cohérence avec sa logique de planification, le Gabon a élaboré en 2002, une LOSDES qui se veut un instrument de planification à moyen terme (sur un horizon de 7 ans).

▪ **La Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Economique et Sociale (LOSDES)**

Son objectif essentiel est de tracer le cheminement pour optimiser les conditions de réalisation du scénario retenu dans la réflexion prospective au moyen d'une succession d'étapes à moyen-long terme (sept ans). Elle se concentre uniquement sur les grands objectifs répondant aux enjeux de base du développement, afin d'ancrer l'action gouvernementale sur les questions principales et ainsi, permettre la programmation sur une période de temps suffisamment prévisible.

La Loi définit un cadre macroéconomique de référence qui repose, pour l'essentiel, sur le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, la projection des ressources de la Nation, et l'élaboration d'une stratégie d'allocation optimale des ressources nationales.

Les objectifs stratégiques de la LOSDES peuvent être déclinés comme suit : (i) sortir le Pays de la crise financière, (ii) établir les conditions d'une croissance forte et durable, (iii) résorber le chômage (surtout des jeunes), (iv) améliorer le niveau de vie des populations et lutter contre la pauvreté, (v) aménager le Territoire national et (vi) consolider la démocratie et réorganiser l'Etat.

Pour mettre en œuvre les politiques et programmes mis à jour par la LOSDES, en 2002, l'Etat s'est engagé de façon volontariste dans l'élaboration d'un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui naturellement, reprend dans ses axes stratégiques, les orientations données par la LOSDES.

▪ **Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté**

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), lancé en janvier 2002 et finalisé en 2006, fixe pour la période 2006-2008, les programmes de croissance et de lutte contre la pauvreté conformes aux axes stratégiques définis dans la LOSDES⁸.

Il se veut donc l'échelon le plus opérationnel des politiques économiques, financières et sociales du Gabon, et le cadre unique de référence des interventions de tous les partenaires au développement qui s'engagent à accompagner le pays dans la relance d'une croissance économique forte et durable et favorable aux pauvres. Sa préparation s'est appuyée sur un processus largement participatif ayant associé l'administration, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Pour le Gabon, adopter une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), visait à poursuivre et à compléter le retour progressif de la pratique et la culture planificatrice, en réalisant le maillon le plus opérationnel de ses outils de

⁸ En fait, un puissant processus participatif appuyé notamment par le PNUD et la BM a permis de préciser ces axes en phase avec les aspirations actuelles des populations.

planification. Le second objectif était d'infléchir la tendance à la baisse de ses principaux indicateurs de développement humain et d'améliorer significativement le niveau de vie des populations en adoptant une approche ordonnée, méthodique et orientée vers les résultats.

Cet engagement a conduit le Gouvernement à élaborer avec l'appui de ses partenaires une version intérimaire du DSCR qui a été achevée en 2006. Cette version, enrichie avec l'appui des Partenaires au Développement et basée sur les OMD, s'articule autour des quatre (4) piliers suivants : (i) la promotion d'une croissance économique forte, durable, de qualité et plus favorable aux pauvres ; (ii) l'amélioration significative de l'accès de toutes les populations aux services sociaux essentiels ; (iii) l'amélioration des infrastructures ; et (iv) la promotion de la bonne gouvernance.

Dans le cadre du suivi des OMD, le Gabon a élaboré **un premier rapport de progrès en 2003**. Conformément à la résolution 22 de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à l'occasion du sommet « OMD + 5 » de septembre 2005, le Gouvernement gabonais a confirmé son engagement à atteindre les OMD en 2015. Cet engagement s'est dès lors matérialisé par l'élaboration d'un **Deuxième Rapport National de Suivi des Progrès** réalisés vers l'atteinte des OMD paru en 2006.

Ces deux évaluations attestaient l'accomplissement de réelles avancées même si dans de nombreux domaines, des déficits notables subsistaient. En cause, la faiblesse dans la priorisation. Aussi, dès 2006, le Gabon a entrepris un processus d'évaluation des coûts des investissements par rapport aux interventions nécessaires à l'atteinte des OMD. Cet exercice a conduit à l'élaboration du **Plan Décennal OMD (2005-2015)** qui se veut un instrument de planification à long terme, reposant sur une analyse détaillée des besoins, une identification des interventions, un chiffrage minutieux de leurs coûts, et enfin, une programmation rigoureuse des investissements nécessaires à la réalisation des OMD entre 2005 et 2015.

Grâce à une approche holistique, il offre un cadre approprié d'orientation, de définition et de mise en œuvre des priorités nationales en même temps qu'il représente un instrument adéquat de plaidoyer, de dialogue sur les politiques, de promotion des partenariats internationaux et de mobilisation des ressources nécessaires au financement des investissements. De fait, il sert de cadre d'opérationnalisation des cibles des OMD et de plan d'actions qui régentent l'ensemble des interventions en faveur des OMD pendant les dix années qu'il couvre.

ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS OBJECTIFS

III. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS OBJECTIFS.

En 2003, le premier *Rapport National de Suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD* au Gabon indiquait que le pays était potentiellement capable d'atteindre les OMD, à condition que des actions vigoureuses soient mises en place et des moyens financiers, matériels et humains substantiels, mobilisés.

Par la suite, la deuxième édition (2006) du même Rapport confirme ces tendances et dresse un bilan plus complet des politiques et programmes mis en œuvre depuis 2000 et dont l'objectif est de contribuer à réaliser les OMD.

La présente édition va passer en revue chacun des objectifs, en faisant le point sur la situation actuelle, afin de mettre en évidence les tendances observables, les politiques mises en œuvre, les défis pour atteindre la cible, les priorités pour l'aide au développement. Puis l'état de l'environnement pour le suivi-évaluation sera apprécié avant de décliner les perspectives.



Relancer l'agriculture afin de réduire la dépendance alimentaire

Cible 1: Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté

1.1 Situation actuelle et tendances

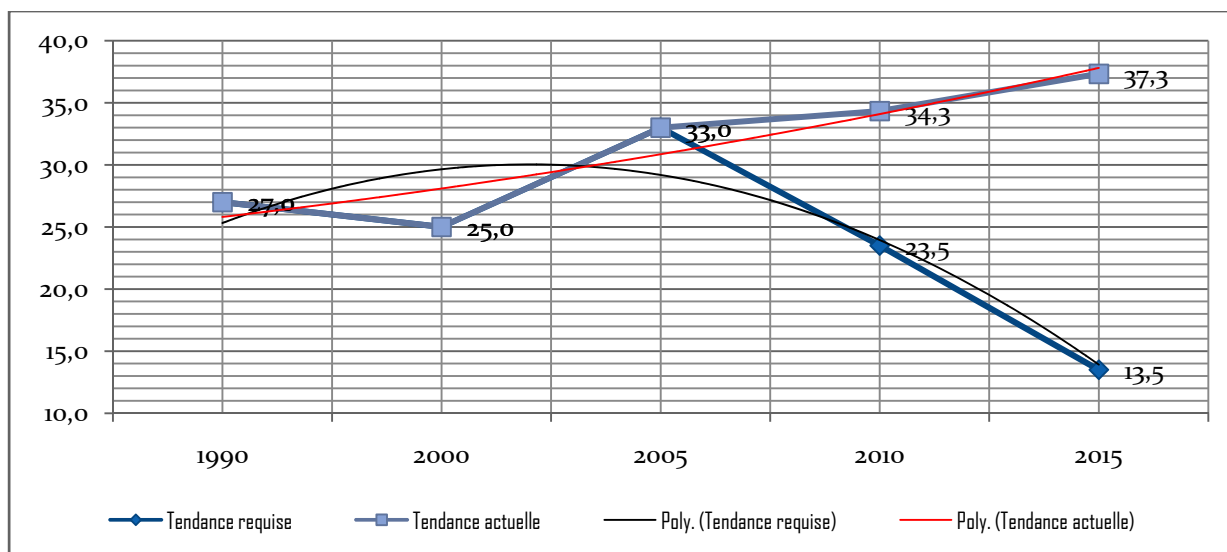
Le seuil de pauvreté absolue qui est le revenu minimum pour la satisfaction des besoins nutritionnels compte tenu des habitudes alimentaires et d'un minimum de dépenses de base (habillement, transport, etc.) était estimé en 2003 à 29 000 francs CFA par mois et par personne. Partant de cette considération, l'incidence de la pauvreté au Gabon était estimée à 25% de la population.

Depuis l'Enquête Gabonaise sur l'Évaluation de la Pauvreté (EGEP) de 2005, on estime que 33% des Gabonais vivent en dessous du seuil national de pauvreté. Le seuil de pauvreté absolue est estimé à environ 36.000 francs CFA par personne et par mois au Gabon.

Le profil de la pauvreté montre que celle-ci semble plus importante dans les ménages dont le chef est une femme que dans les ménages dont le chef est un homme.

On note également une forte disparité dans la répartition des richesses. L'indice de Gini est estimé à 0,415, indiquant une forte et inégale répartition de la richesse nationale. En effet, plus de 90% du revenu national est détenu par les non-pauvres. Quel que soit le type de revenu, la part dans le revenu national croît avec la qualité du niveau de vie. Même les transferts publics n'échappent pas à ce constat. Le cinquième quintile le plus riche en reçoit 33,5% contre 9,5% pour le quintile le plus pauvre. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2005 a montré que de telles inégalités diminuent considérablement l'effet positif de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté et inhibent les effets déployés pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Graphique N°2 : Evolution de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1990 à 2015



Sources : DSCR, EBC, EGEP, Projections.

Faute de données actualisées, c'est par une projection des tendances observées entre 1990 et 2005 que la proportion de pauvres a été approximée. Le nombre de Gabonais vivant en dessous de ce seuil en 2010 tournerait autour de 34,3% en hypothèse basse⁹. La projection de cette tendance pour 2015 montre une hausse de ce taux qui passerait de 33 en 2005 à 37%, au lieu des 13,5% visés comme cible initiale. Pour que la cible soit atteinte, il aurait fallu que ce niveau se situe en 2010 à 23,5%. Ce qui est peu vraisemblable. Si rien n'est fait, cet objectif ne sera pas atteint en 2015.

1.2 Politiques et programmes en cours

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement a pris des mesures, visant pour certaines à promouvoir la croissance, et pour d'autres à préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Au titre des mesures visant la croissance et la création d'emplois, le Gouvernement vise la diversification de l'économie et l'identification des nouveaux moteurs de croissance.

La mise en vigueur du décret portant sur l'arrêt des exportations de bois de grumes dès janvier 2010, en vue du développement de l'industrie de transformation de bois et la création de la zone spéciale économique à NKok participent de cette dynamique.

De plus, certaines initiatives visent la promotion du secteur productif hors pétrole, en vue de soutenir une croissance durable, portée par des industries de transformation des matières premières (bois et mines) et des services (Eco-tourismes, transports...), afin de lutter contre le chômage. D'autres concernent la relance des programmes agro-industriels avec le café, le cacao et l'hévéa.

⁹ En hypothèse haute, le taux de pauvres est autour des 24% en 2010

Pour appuyer l'ensemble, un programme d'infrastructures est en cours de déploiement. Il se structure principalement autour de :

- La construction du barrage hydroélectrique de Poubara, dans le sud-est du pays ;
- La construction de l'axe routier du Sud de la route Tchibanga-Mayumba, dans le Sud-est du pays, ouvrant de réelles perspectives à la construction du port en eau profonde de Mayumba et au développement des activités agro-pastorales, pourvoyeuses de ressources financières et facteur de développement rural ;
- Les études du tronçon Four Place Mandorové, qui va permettre de relier Libreville à Port Gentil, rompant ainsi l'enclavement de la presqu'île et améliorant significativement les conditions de ravitaillement de Port Gentil.

Au titre des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des populations et la consommation on peut citer les diverses mesures de revalorisation des revenus, à savoir :

- La revalorisation de la prime de transport (décret du 23 avril 2009) et la hausse des allocations de rentrée scolaire ;
- La fixation d'un revenu minimum mensuel à 150 000 FCFA par personne et par mois (décret du 23 avril 2010) ;
- La création d'une prime de solidarité à tous les travailleurs dont le salaire est inférieur au revenu minimum mensuel (décret du 23 avril 2010) ;
- L'adoption du décret n°000604 /PR/MSNASBE portant revalorisation des allocations familiales du régime de sécurité sociale des travailleurs salariés ;
- L'augmentation de certaines primes pour les agents des secteurs de la Santé et de l'Education ;
- L'harmonisation du prix de gaz butane domestique à 6000 FCFA sur toute l'étendue du territoire national ;

A cela s'ajoutent des mesures de protection sociale dont la principale est l'adoption de l'ordonnance n° 0023/PR/ 2007 fixant le régime des prestations familiales des Gabonais économiquement faibles.

1.3 Défis pour atteindre la cible

Le principal défi reste la capacité organisationnelle du pays à mettre en œuvre ces mesures. Deux autres défis non moins importants sont à relever : la gestion prudente de la dette et la mise en œuvre d'une politique de diversification de l'économie.

La faible diversification de l'économie et sa quasi dépendance au secteur des hydrocarbures (65,6% des recettes ordinaires de l'Etat en 2008) constitue une entrave à la réduction durable de la pauvreté. L'économie reste ainsi tributaire des fluctuations du marché mondial. La part dans le PIB des autres secteurs, pourtant davantage pourvoyeurs d'emplois et stratégiques en matière de réduction de la pauvreté, est marginale : 3,5% du PIB pour l'agriculture, 1,4% pour la forêt et l'environnement, et 4,5% pour l'industrie.

La maîtrise du volume du service de la dette est nécessaire pour éviter de retomber dans la trappe de l'endettement facile. Des efforts ont été consentis par le Gouvernement depuis les années 90 pour maîtriser le volume et le service de sa dette. Cependant, la soutenabilité retrouvée de la dette reste fragile, car vulnérable aux cycles du pétrole notamment.

1.4 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

Globalement l'environnement du suivi évaluation reste moyen, voire faible. En cause principalement l'absence de données récentes.

En effet, les données de l'EGEP¹⁰, qui avaient permis de crédibiliser le profil de pauvreté en 2005, sont vieilles de 5 ans. Des efforts ont été consentis dans l'exécution des programmes sectoriels. Mais ils n'ont pas pu être captés à la fin de l'horizon couvert par le DSCR (2008).

Des capacités existent pour la collecte des données, le traitement et l'analyse. Mais elles n'ont pas pu être mobilisées du fait du coût de l'Enquête pauvreté. L'absence de dispositif inclusif et participatif de suivi évaluation du DSCR, impliquant notamment les Partenaires Techniques et Financiers, qui aurait pu crédibiliser, relayer, voire conduire un plaidoyer pour l'actualisation du profil de pauvreté, explique en grande partie la faiblesse de l'environnement du suivi de la pauvreté.

Tableau 2: Appréciations du suivi évaluation de la cible 1

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
Capacités de la collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

1.5 Perspectives

Au regard du déclin des secteurs traditionnels de la production pétrolière, le Président de la République a défini une nouvelle orientation stratégique qui vise à développer le secteur hors pétrole sur quatre nouveaux secteurs moteurs de croissance : l'industrie de transformation du bois, la métallurgie légère, l'écotourisme et l'énergie. Le renforcement des capacités humaines et infrastructurelles (barrages hydroélectriques, constructions de routes, etc.) constituent des leviers essentiels de cette ambition de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025. En outre, eu égard à son

¹⁰ Enquête gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté, 2005.

accès direct à la mer, ses multiples ressources halieutiques et sa terre fertile, le Gabon a un énorme potentiel pour le tourisme, l'agriculture, la pêche et autres activités de production.

Dans cette perspective, une révision du climat des affaires a été initiée pour accélérer les procédures de création d'entreprises et libérer la croissance. De plus, un vaste programme de construction d'infrastructures structurante a été annoncé : construction des routes du SUD et de l'Axe Libreville Franceville.

Cible 2 : Réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de la population qui souffre de faim.

2.1 Situation actuelle et tendances

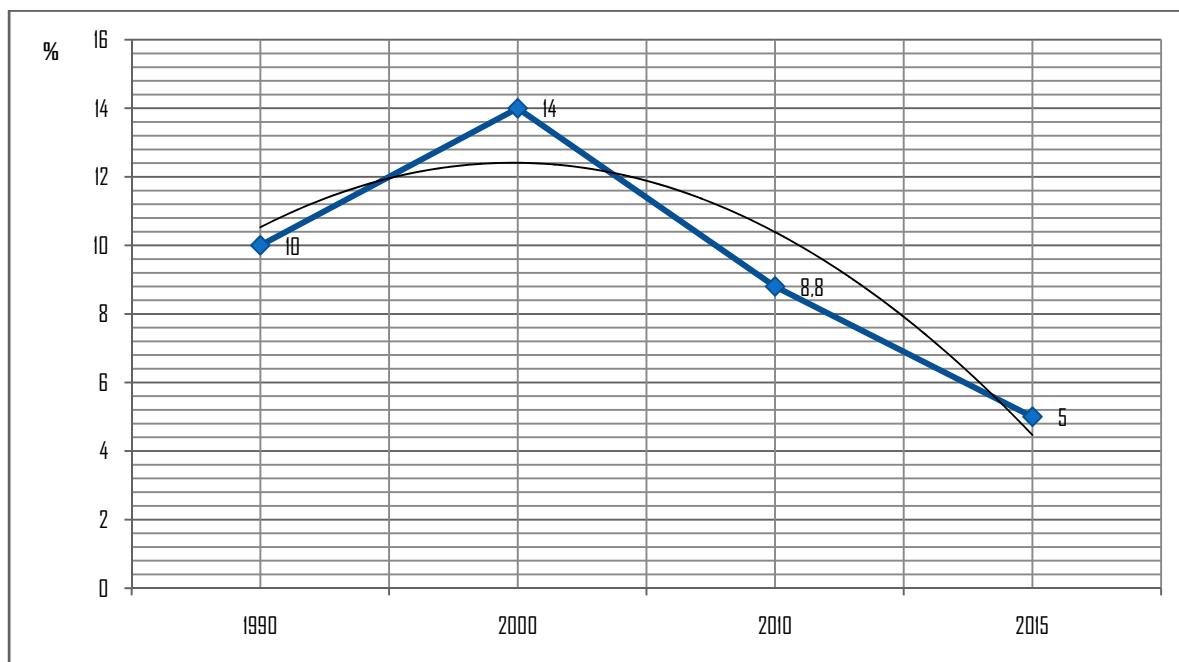
La pauvreté alimentaire est une réalité au Gabon. Le profil de la pauvreté établi à l'issue de l'EGEP en 2005 montre qu'une proportion importante de la population estime ne pas satisfaire convenablement ses besoins en alimentation. Ainsi, 24% des ménages prennent difficilement trois repas par jour. Cette proportion est variable selon le milieu de résidence : près de la moitié des ménages vivent en milieu rural (34%) contre 22% en milieu urbain. Plus grave, la sous-alimentation touche considérablement les enfants.

En 1993, la moitié des enfants hospitalisés dans les services de pédiatrie des trois hôpitaux de Libreville était atteinte de malnutrition sévère. Sa prévalence a été estimée à 2,39% alors que la prévalence générale en pédiatrie, consultations et hospitalisations, était de 5 %. Le pourcentage de malnutris chez les enfants de moins de cinq ans est en augmentation constante passant de 10% en 1993 à 21% en 2000. En 2010 la proportion des malnutris est estimée à 9%.

Pour la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans qui est une autre mesure de la pénurie alimentaire, la proportion était de 10% en 1990. Elle est passée à 14% en 2000. En 2009-2010, les services du Ministère de la santé estiment cette proportion à 8.8%. La cible pour 2015 étant de 5%, le Gabon pourrait l'atteindre si les efforts actuels sont soutenus puis amplifiés avec détermination.

Cette décrue est la conséquence de plusieurs initiatives lancées par le Gouvernement aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.

Graphique N°3 : Evolution de la proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale



Sources : Rapport de progrès des OMD, 2006 et Ministère de la Santé, 2010

2.2 Politiques et programmes en cours

Le Gouvernement s'est fixé un objectif global de croissance de 8% du secteur agricole. Pour cela, il a accru les capacités d'encadrement des paysans par l'IGAD, en favorisant son implantation dans les chefs lieux des provinces à savoir : Libreville, Lambaréné, Port-Gentil, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koulamoutou, Franceville, et Oyem. Cette dynamique se matérialise par la mise en place d'unités de productions maraîchère et vivrière.

Le budget du secteur a été significativement accru. En attendant de mettre en place un plan holistique de développement rural, le Ministère de l'Agriculture a sollicité et obtenu du Gouvernement, des réservations foncières qu'il se propose de mettre à la disposition des opérateurs privés, pour accroître la production des cultures maraichères.

Au niveau de la nutrition, le Gouvernement a élaboré et validé avec la collaboration de ses Partenaires, un Programme National de Développement de la Santé (PNDS) qui dispose d'un volet consacré à la nutrition et prend en compte la survie de l'enfant. De plus, un plan d'accélération de la survie de l'enfant a été mis en place depuis 2008. Des outils de sensibilisation de l'alimentation et de la nutrition du jeune enfant ont été élaborés, et un programme de formation de 65 agents en conseil alimentaire du nourrisson et du jeune enfant en VIH a été mené.

Enfin, on note l'organisation de nombreuses séances d'éducation nutritionnelle dans les Centres de santé et les services de nutrition.

2.3 Défis pour atteindre la cible

L'agriculture gabonaise connaît depuis un demi-siècle un déclin continu qui se mesure à sa faible contribution à la création de la valeur ajoutée nationale et à l'importance croissante des importations de produits alimentaires.

Cette évolution s'est accompagnée d'un exode rural massif qui situe désormais 85% de la population totale du pays en zone urbaine, d'une forte propension à importer, et d'une modification des habitudes de consommation à l'origine de la détérioration de la balance commerciale, notamment en défaveur des produits alimentaires locaux.

La relance du secteur agricole, pastoral et halieutique passe par une mise en place d'un mécanisme efficace de financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

2.4 Priorités pour l'aide au développement

L'assistance au développement devrait concerner particulièrement : l'appui en aval à la production agricole, à l'élevage et aux activités liées à l'aquaculture. Certains problèmes attendent des initiatives concrètes. Par exemple, en matière de ressources financières, les perspectives d'émergence et de développement d'une agriculture à partir de techniques plus productives supposent que des solutions appropriées soient trouvées au manque chronique de ressources propres nécessaires à l'acquisition des matériels et au financement des fonds de roulement.

Or ces programmes et les objectifs retenus s'adressent à des populations pauvres, installées dans les zones rurales, ou sortant de structures de formation et par conséquent, sans ressources propres. La mise en place de mécanismes appropriés de financement des métiers de l'agriculture est donc indispensable.

2.5 Aperçu et évaluation de l'environnement pour le Suivi Evaluation

Le suivi du secteur agricole reste moyen. Le manque de statistiques agricoles à l'échelle nationale ne permet pas le pilotage du secteur.

Des initiatives existent, notamment avec le suivi des prix des produits maraichers à Libreville et la production de l'indice général des prix, y compris les prix agricoles, qui sont réalisés par l'IGAD et la Direction Générale des Statistiques, respectivement. Mais elles sont si limitées que le suivi évaluation est faible et vraiment à mettre en place.

Le Gouvernement a programmé une enquête sur les statistiques agricoles et mis en place un dispositif permanent de suivi du secteur. Compte tenu des moyens financiers budgétisés pour la réalisation de ce dispositif, tout porte à penser que l'environnement du suivi de l'agriculture va s'améliorer d'ici à 2015.

Tableau 3 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 2

Eléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
Capacité de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

2.6 Progrès dans la réalisation des OMD et tendances

Des efforts ont été consentis dans différents secteurs, en matière de lutte contre la pauvreté, comme le montrent les politiques en cours et les perspectives des deux cibles.

Tableau 4 : Progrès dans la réalisation des cibles 1 et 2

Indicateurs		1990 ¹¹	2000	2005	2010	2015
Cible 1	1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	27%	25%	33%	N/A	13.5%
	2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté multiplié par l'intensité de la pauvreté]	11%	N/A	10%	N/A	5.5%
	3. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	4. Incidence de la pauvreté	N/A	25%	33%	N/A	13.5%

Indicateurs		1990 ¹²	2000	2005	2010	2015
Cible 2	5. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	10%	14%	8.8%	12%	5%
	6. Prévalence de la sous alimentation dans la population totale	10%	8%	9%	N/A	5%
	7. Consommation des protéines alimentaires par jour	70%	75%	73%	N/A	90%

Sources : EGEP, 2005

Mais leur impact reste difficile à mesurer. Deux raisons à cela : la forte inertie de la pauvreté d'une part, la vétusté de la base statistique d'autre part.

Aussi, à l'exception de la nutrition dont les perspectives sont encourageantes, les progrès vers l'attente de l'objectif 1 restent très faibles.

2.7 Perspectives

¹¹ Niveaux de 1993

¹² Niveaux de 1993

Il est souvent admis qu'un potentiel de production agro pastoral existe dans l'arrière pays. Compte tenu des efforts notamment consentis par l'IGAD pour encadrer les paysans, sa mobilisation dépend essentiellement des conditions de transport, des structures de stockage, de l'organisation des circuits de collecte et de distribution.

Au niveau des conditions de transport, des efforts sont à consentir. Surtout dans le domaine de la route où le Gabon compte actuellement 1 055 km de routes bitumées sur 9170 km, soit 11% de l'ensemble du réseau routier national. La densité de routes carrossables est la plus basse de la région sub-saharienne, avec 41 km de routes pour 1000 km².

Aussi, pour l'Etat gabonais, le secteur de la route, avec plus de la moitié des financements extérieurs, demeure de très loin la priorité des priorités. Il bénéficie de près de 61% des ressources extérieures mobilisées, dont 33% ont été allouées à la construction de l'axe Sud de la route nationale¹³.

La résolution de la contrainte route constitue donc un impératif, compte tenu de son impact transversal sur l'ensemble des secteurs concernés par les questions d'alimentation et la lutte contre la pauvreté matérielle.

Sur un plan stratégique, la nouvelle politique du Gouvernement vise à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la contribution de l'agriculture dans la formation du PIB par une production nationale accrue. Le défi à relever est très difficile, puisque le pays importe pour 85% des produits alimentaires et que la part du secteur agricole dans le PIB n'est que de l'ordre de 5% en moyenne chaque année.

C'est pour inverser cette tendance que le Gouvernement a adopté un Plan d'urgence alimentaire d'un montant de 89,5 milliards de francs CFA dénommé « Programme National d'Investissement à Moyen Terme (2009-2013) ». Ce plan d'urgence de sécurité alimentaire vise la réduction des importations de 5% par an et la contribution de ce secteur pourvoyeur d'emplois à un niveau de 7,5% du PIB.

Pour appuyer cette initiative, le Gouvernement va amplifier les actions de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), qui est un de ses instruments de la politique agricole et dont la mission est d'apporter un appui technique aux créateurs de petites et moyennes entreprises (PME) du secteur agricole et para-agricole.

L'Institut est impliqué dans la mise en place des projets pilotes, dans la formation et la garantie d'accès à la terre des agriculteurs, dans la création d'unités locales de production des maraîchages, des cultures vivrières, et d'élevage porcin et avicole.

Afin de faciliter l'accès à la terre, le Gouvernement a lancé en 2010 un vaste programme d'aménagement de zones agricoles destinées à la culture des produits vivriers. La superficie des terres aménagées ne devrait occuper que 1 à 1,5% du territoire, ce qui préserverait le faible niveau de déforestation du pays.

¹³Annexe sur la stratégie d'endettement de l'Etat (2009-2011), accompagnant la Loi de Finances 2009

OBJECTIF N°2 - ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS



Le taux net de scolarisation est de 94,7% au Gabon

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Les Objectifs du Millénaire pour le développement placent les questions d'éducation et de formation au deuxième rang. L'éducation est un droit universellement reconnu par toutes les nations à leurs citoyens, et plus encore pour les enfants, c'est pourquoi l'enseignement de base tient une place particulièrement importante, car il conditionne le plus souvent le comportement de l'enfant tout au long de sa scolarité.

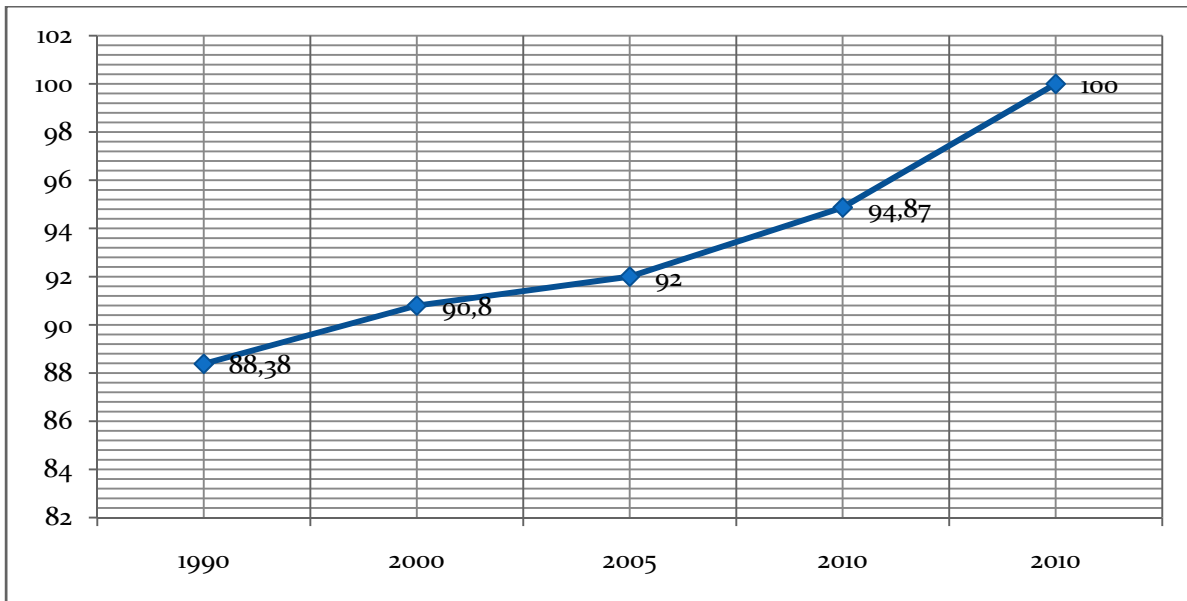
3.1 Situation actuelle et tendances

Le taux de scolarisation est parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne. Selon l'Enquête Gabonaise d'Évaluation de la Pauvreté (EGEP) menée en 2005, le taux net de scolarisation était en 1990 de plus de 88.38%. Il est passé à 92.44% en 2005 pour s'établir à 94.7% en 2010, avec une parité genre presque égale à l'unité.

Aussi, est-il vite apparu comme l'un des domaines où l'action Gouvernementale a été le plus soutenue.

Ainsi, la tendance OMD requise semble montrer que l'objectif de 100% d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire pourrait être atteint à l'échéance prévue si les efforts actuels sont maintenus, en dépit des difficultés d'accès au pré primaire en raison de l'insuffisance des structures et des déficits en enseignants qualifiés.

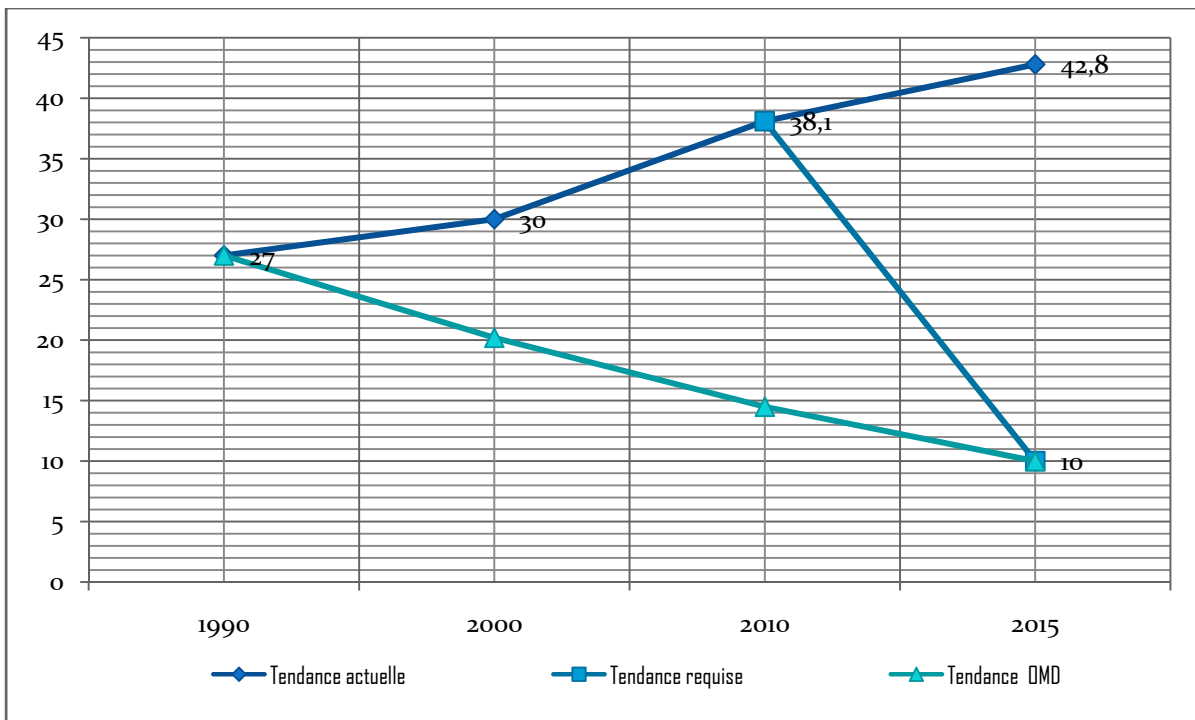
Graphique N°4 : Evolution du taux net de scolarisation de 1990 à 2008 (%)



Source : Direction Générale de la Statistique, Base des Données IMIS 2009

De même, le taux de redoublement (graphique n° 5) reste élevé. Il est passé de 30% en 2006 à 38,1% en 2008, illustrant les nombreuses difficultés que connaît le monde de l'éducation au Gabon. Cette situation serait en grande partie imputable aux effectifs pléthoriques dans les classes, notamment à Libreville, mais aussi au manque d'enseignants qualifiés en milieu rural.

Graphique N° 5 : Taux de redoublement de 1990 à 2015 (en %)

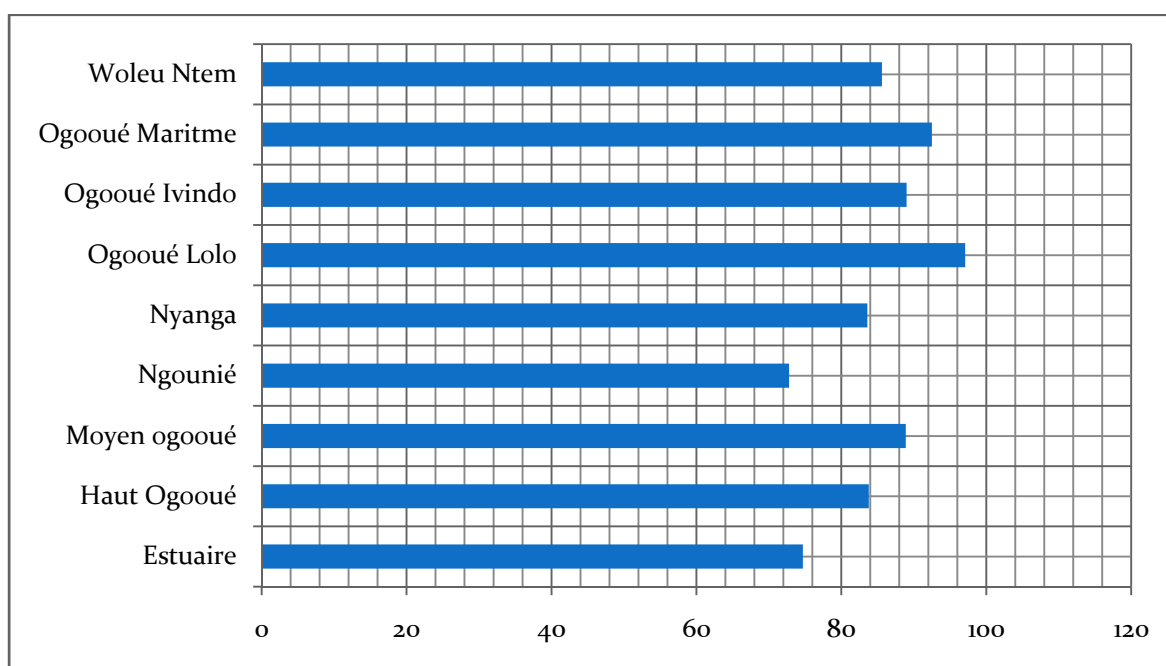


Sources : Base de Données IMIS, Rapport Mondial sur l'éducation, UNESCO (1998), MEN

L'objectif qui est de contenir le taux de redoublement autour de 10% reste très difficile, au regard de sa tendance à s'accroître. L'écart entre les résultats obtenus (38%), et le niveau cible (10%) pour 2015, reste très significatif et pourrait encore se creuser.

Par ailleurs, selon les statistiques de l'année 2008, le taux de scolarisation laisse entrevoir des disparités entre provinces. La Ngounié et l'Estuaire présentant des taux de scolarisation nets les plus faibles, avec respectivement 72.8% et 74.7%, alors que les plus forts taux se retrouvent dans l'Ogooué Lolo (97.1%) et l'Ogooué Maritime avec 92.5%.

Graphique N° 6: Taux net de scolarisation par province (en pourcentage)



Source : Direction Générale de la Statistique, Base des Données IMIS 2008

3.2 Politique et programmes en cours.

Conscients de l'enjeu que représente la formation des jeunes enfants, les autorités gabonaises ont initié un certain nombre de solutions qui sont progressivement mises en œuvre depuis près de cinq ans, structurées autour de la promotion de l'éducation pré scolaire et l'Approche par les Compétences de base (APC). Cette réforme vise à vulgariser l'éducation pré-primaire sur toute l'étendue du territoire pour plus de justice et d'équité.

Pour remédier au problème du manque de qualification ou de recyclage des enseignants, leur temps de formation à l'ENI a été revu et dure désormais deux ans, dont un an en alternance dans un établissement.

Pour lutter contre les redoublements, le Gouvernement a procédé à la refonte des cursus scolaires du primaire de 6 à 5 ans, au recyclage de 900 enseignants du pré-primaire, au renforcement de l'encadrement pédagogique (Inspecteurs, Conseillers Pédagogiques et Professeurs).

Toujours dans le but d'améliorer les performances du système scolaire, l'Education nationale a construit des centres d'appui pédagogique et logistique dans les chefs-lieux des neuf provinces et a organisé des Etats généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation/emploi, afin d'en tirer les meilleurs enseignements.

Des efforts ont été également consentis au niveau budgétaire. La dotation de l'Education Nationale est en hausse depuis 2004, passant de 64,475 à 101,140 milliards de Francs CFA.

3.3 Défis pour atteindre la cible

Fort de ce diagnostic, les défis pour atteindre la cible passent par la réduction des taux de redoublement, d'exclusion et d'abandon.

Aussi, convient-il de :

- généraliser le pré-primaire, afin de permettre aux apprenants de 3 à 5 ans d'acquérir des compétences nécessaires pour entrer au cycle primaire et réaliser d'excellents taux d'achèvement d'études ;
- renouveler et créer des structures d'accueil,
- limiter au minimum le nombre de classes ayant recours au système de classes à mi-temps ;
- revaloriser le métier d'enseignant, accroître leur recrutement, puis renforcer leur formation.

3.4 Priorités de l'aide au développement

L'appui des partenaires est indispensable pour soutenir les efforts du gouvernement, notamment en ce qui concerne :

- les structures d'accueil (construction des salles de classes primaires et pré primaires en milieu urbain et rural ; la réhabilitation des écoles existantes) ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement (financement des formations, appui pédagogique, amélioration des conditions de travail des enseignants) ;
- l'amélioration du système de gestion (élaboration de la carte scolaire, Gestion et production des statistiques fiables).

3.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi évaluation

Malgré une capacité potentielle de production des données avec la carte scolaire, malgré les appuis reçus par les partenaires au Développement au cours des cinq dernières années, le suivi du secteur reste faible. Les données produites ne sont pas collectées, traitées et diffusées. Une base de données, appuyée par l'UNFPA et l'UNESCO notamment, est en cours de constitution. Mais elle ne saurait remplacer la nécessité de disposer d'une carte scolaire actualisée et des services d'études et de statistiques fonctionnels qui sont les seuls gages d'une amélioration et d'une pérennisation de l'environnement du suivi et de l'évaluation.

Tableau 5 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 3

Eléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

3.6 Perspectives

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Président Ali BONGO ONDIMBA, dont l'ambition est de faire du Gabon un Pays émergent, a entrepris de moderniser l'enseignement. C'est dans cette optique qu'ont été convoqués du 17 au 18 mai 2010, les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation formation-emploi, qui ont repensé l'ensemble du système éducatif gabonais.

Les conclusions et les perspectives issues de ces Etats généraux mettent résolument le Gabon en phase avec la réalisation des Objectifs du Millénaire à travers des missions, des actions et des résultats bien ciblés. Il s'agit de généraliser le pré primaire par un renforcement de capacités en ressources humaines et infrastructures.

L'objectif en ce qui concerne le primaire est de parvenir à une scolarisation primaire universelle de référence, notamment en procédant à une remise à niveau des formateurs, en accroissant leur nombre et en renforçant les capacités d'accueil. Le résultat attendu est d'atteindre à l'horizon 2020 un rendement scolaire de qualité, sanctionné par une admission en 6ème à 100%.

Pour atteindre ces objectifs, le montant global du budget à dégager est estimé à environ 1.8 milliard de Francs CFA sur dix ans, soit une moyenne de 180 millions de Francs CFA par an.

Une ambition aussi forte nécessite un important soutien de la communauté internationale, que ce soit au plan multilatéral ou au niveau bilatéral.

3.7 Récapitulatif de l'OMD 2 et tendances

Malgré des problèmes de performance générale du système éducatif, le Gabon améliore son taux de scolarisation au primaire. Ainsi la proportion des enfants commençant le premier cycle du primaire et celle achevant la 5^{ème} année, sont passées respectivement de 92% à 94.27%, et de 77.78% à 99.3.

Au total, la cible reste à portée, si les mesures prises sont conduites avec rigueur et détermination, et que les résolutions des Etats Généraux sont rapidement traduites en programmes et plans d'action concrets.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif de l'OMD 2 et tendances

CIBLE		INDICATEUR	1990	2000	2005	2010	2015
Cible 3	D'ici à 2015 donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux de scolarisation dans le primaire	88.38%	90.8%	92%	94.27%	100%
		7. Proportion des écoliers commençant le premier cycle du primaire et achevant la 5 ^{ème}	11.1%	110%	77.78%	99.3%	100%
		8. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%)	T= 91.66	T= 93.63	T= 94.04	T=	100
			G= 93.04	G= 94.28	G= 94.63	G=	
F= 90.40	F= 93.02	F= 93.43	F=				

OBJECTIF N°3 – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DE LA FEMME D'ICI 2015



Promouvoir les microcrédits pour l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer d'ici 2015, les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire.

4.1 Situation actuelle et tendances

Au Gabon, les statistiques démographiques font état d'une représentation légèrement majoritaire des femmes au sein de la population avec au moins une proportion de 51%. Du point de vue de l'activité socioéconomique, la Femme contribue de façon significative à l'effort de production. Elle assume ainsi, notamment en milieu rural, des journées de travail qui varient entre 14 et 18 heures selon les saisons. La femme urbaine, qui n'est pas exempte des tâches domestiques, doit les concilier avec ses activités professionnelles. Ce qui tend à accroître considérablement la charge de travail qui pèse sur elle. A cela s'ajoutent toutes les autres activités liées à l'entretien de la famille, notamment la préparation des repas et les soins à apporter aux différents membres de la famille.

Le principe de l'égalité des sexes est aujourd'hui un principe structurant de tout cadre de planification, tant dans son énoncé que dans sa mise en œuvre ; Car l'éradication de la pauvreté et la relance de la croissance économique passent inéluctablement par la réduction des écarts entre les villes et les campagnes, et par l'égalité entre les sexes ainsi que la réduction des inégalités sociales.

Au Gabon, Il n'y a ni dans les us et coutumes, ni dans la pratique quotidienne, des règles discriminatoires à l'égard des Femmes, volontairement, arbitrairement et systématiquement établies. Il n'en subsiste pas moins des préoccupations dont certaines ont un impact critique sur les droits des femmes, avec souvent un caractère sexo-spécifique.

Ainsi, en matière de santé, des grossesses précoces ou tardives, des grossesses rapprochées, des soins pré et post-natals inadéquats entraînent un taux élevé de mortalité maternelle, et parfois, par rapport à l'éducation des jeunes

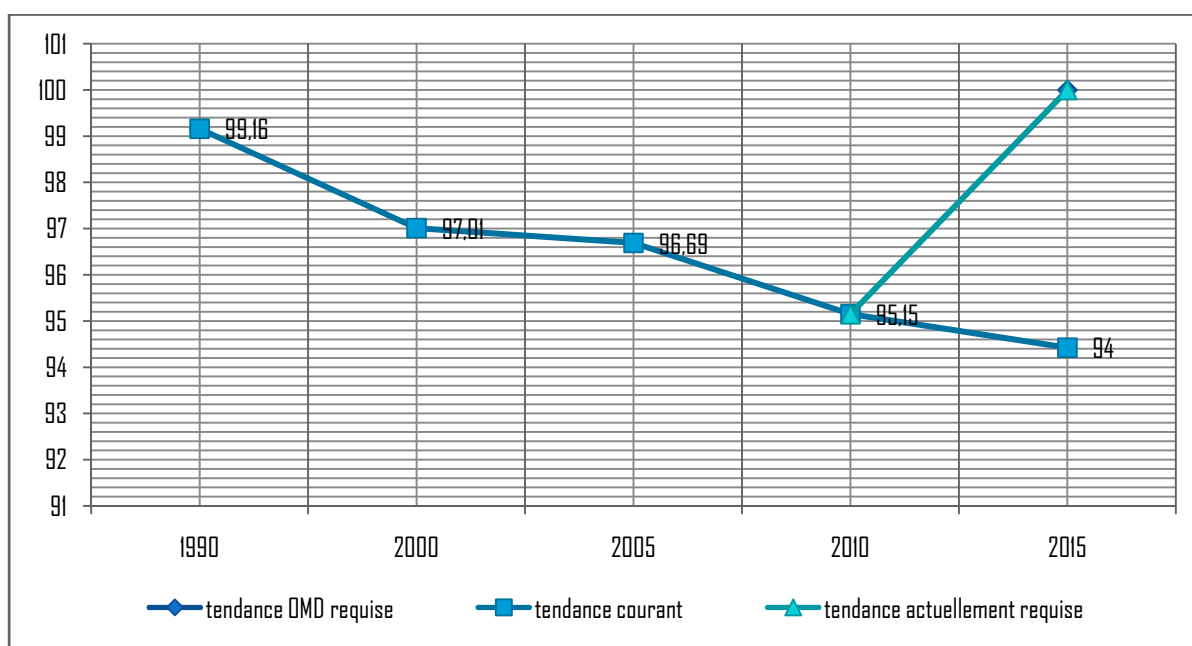
filles, sont la cause de la baisse du taux de scolarisation des filles et des abandons scolaires, notamment à la fin du premier cycle du secondaire.

L'examen de la situation matrimoniale révèle également un taux élevé de célibat, de l'ordre de 45%. Dans de nombreux cas, les femmes célibataires élèvent seules leurs enfants, sans bénéficier d'un quelconque soutien du père.

En ce qui concerne l'emploi, les femmes semblent plus touchées par le chômage que les hommes : le taux de chômage est de 16% chez les hommes contre 18% chez les femmes.

On note également les difficultés rencontrées par les veuves et les orphelins à rentrer dans leurs droits successoraux à la suite du décès du chef de famille.

Graphique N° 7 : Evolution du rapport filles pour 100 garçons dans l'enseignement primaire de 1990 à 2015



Sources : RGPH ,EGEP,MEN

Au plan de la scolarisation, l'écart entre le pourcentage des filles scolarisées au primaire et les garçons n'est pas significatif. Toutefois, sur la période de 1990 à 2010, on note une baisse tendancielle du nombre de filles pour 100 garçons au primaire, passant de 99,16% en 1990 à 95,15% en 2010.

Conscientes du rôle crucial de la femme dans la construction de toute société, les autorités gabonaises ont placé la femme au cœur des préoccupations de développement du Gabon et matérialisé cette option sur les plans législatif, institutionnel, administratif et économique.

En effet, le Gabon dispose d'un important arsenal juridique (constitution, code civil, textes d'application) promouvant l'égalité hommes-femmes. De plus, un département ministériel chargé de la promotion de la Femme a été créé.

Les femmes gabonaises occupent des postes de responsabilité dans l'Administration publique, au sein des grandes institutions constitutionnelles, ainsi que dans le secteur privé, même si on constate une marginalisation des femmes dans la prise de décision. Témoin, le taux de représentativité des femmes dans les instances de décision qui reste

faible, même s'il ne semble pas toujours apte à rendre objectivement compte de la discrimination dont les femmes seraient victimes en raison de leur sexe.

Au niveau de l'enseignement, au secondaire, on observe que la parité entre les sexes s'inverse même au profit des filles. Pour 2005 par exemple, ce taux est de 109,95 filles pour 100 garçons. De même, en 2010, il passe à 125,44. Cette tendance qui permet de compenser le rapport inverse au primaire présage d'un rattrapage rapide de la parité hommes/femmes au Gabon.

Du point de vue de l'alphabétisation et de l'exercice des activités professionnelles, on note que le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans est de 98,7% .

4.2 Politiques et Programmes en cours.

L'évolution de l'Indicateur de Participation Féminine (IPF) révèle une participation de plus en plus active des femmes dans les mécanismes de prise de décisions économiques et politiques avec un tournant majeur depuis 1996. En effet, l'IPF a évolué de l'ordre de +0,82% en moyenne annuelle sur la période.

Pour assurer la promotion et l'autonomisation de la Femme, de nombreuses initiatives ont été prises au niveau législatif, au niveau politique et au niveau économique et social. Certains résultats ont été obtenus parmi lesquels on peut rappeler :

Au niveau législatif et réglementaire

- La loi n° 16/66 du 10 Août 1966 fait obligation de scolariser tous les enfants, sans distinction de sexe, de 6 à 16ans ;
- L'introduction, dès 1990, dans l'article 2 de la Constitution du principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion ;
- La loi n°24/96 du 06 janvier 1996 sur les partis politiques ne fait aucune discrimination entre les hommes et les femmes ;
- La loi n° 12/2000 du 12 Octobre 2000 relative au code du travail dispose en son article 8 que «<tous les travailleurs sont égaux devant la loi et bénéficient de la même protection et des mêmes garanties. Toute discrimination en matière d'emploi et de condition de travail fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine social est interdite>> ;
- Promulgation de la loi n° 38/2008 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations sexuelles féminines ;
- Afin de mettre la législation nationale en conformité avec la convention relative à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par le Gabon en janvier 1983, le Ministère de la Famille a organisé, en 2005 et en 2006, deux grands ateliers de révision et de propositions de réécriture des textes de loi jugées discriminatoires et contenus dans le code du travail, le code civil, le code pénal, et le régime des pensions de l'Etat. De même, en janvier 2007, le Ministère de la Famille a réalisé une importante «< étude sur la deuxième partie du code civil>>.
- En juillet 2010 le Ministère en charge de la Famille a validé lors d'un atelier le projet de Loi abrogeant certaines dispositions discriminatoires de la deuxième partie du Code Civil et du Code de Sécurité Sociale.

Au niveau politique

On peut rappeler que la Femme gabonaise a le droit de vote et est éligible. Mais son accession aux postes électifs reste marginale, même si certaines d'entre elles sont actuellement présentes et actives. Ainsi a-t-on dénombré des candidatures de 80 femmes sur 1.142 postulants aux élections législatives de 1996, et au cours desquelles 13,75% d'entre elles ont été élues. De même, lors de l'élection présidentielle en août 2009, on a pu enregistrer deux candidatures féminines.

Par ailleurs, on peut noter les progrès suivants :

- La réussite de la transition politique conduite par une Femme du 10 juin au 19 octobre 2009, à la suite du décès du Président El Hadj Omar BONGO ONDIMBA le 8 juin 2009 ;
- L'élection d'une Femme au poste de Président du Senat ;
- La nomination d'une Femme au poste de Président de la Cour Constitutionnelle.

Au niveau économique et social.

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes permettant :

- La gratuité des soins d'accouchement accordée aux femmes dans les structures sanitaires publiques depuis 2009 ;
- L'élaboration et l'adoption en février 2010, de la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre qui a permis de mettre en exergue les disparités de genre dans les différents secteurs ;
- L'organisation le 25 juin 2009, à l'initiative du Parlement et du Fonds des Nations Unies pour la Population, d'une marche des Hommes en faveur des Droits des Femmes au Gabon ;
- La mise en place des projets d'autonomisation et de lutte contre la pauvreté des femmes ;
- Le projet d'appui au développement du micro crédit au Gabon initié en 2005 et exécuté actuellement dans quatre provinces (Nyanga, Woleu Ntem, Haut Ogooué et Estuaire) qui s'étendra progressivement dans les autres provinces ;
- Le Grand prix du Président de la République pour la promotion des activités socio-économique d'autonomisation des femmes initiée en 1998 ;
- L'assistance financière aux veuves et aux jeunes filles mères ;
- L'aide à la scolarisation des jeunes filles mères et à la formation des orphelins ;
- La prise en charge médicale des filles mères et des orphelins ;
- La construction des haltes garderies pour l'éducation et la prise en charge des enfants issus des familles démunies.

4.3 Défis pour atteindre l'objectif

Les principaux défis pour atteindre l'objectif sont :

- L'amélioration du taux de réussite des filles au baccalauréat ;
- La sensibilisation des filles au problème de maternité précoce ;
- La promotion de l'accès des femmes aux postes électifs et de prise de décision ;
- La sensibilisation des hommes sur l'importance stratégique d'une meilleure participation des femmes à la vie nationale ;
- La diminution du poids des pesanteurs socio culturelles répressives ;
- La création et l'application de la législation relative à la protection des droits de la Veuve et de l'Orphelin ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations féminines par la facilitation de leur accès aux microcrédits ;

- La suppression des dispositions discriminatoires et des vides juridiques dans la législation nationale ;
- La lutte contre les violences à l'égard des enfants et des femmes.

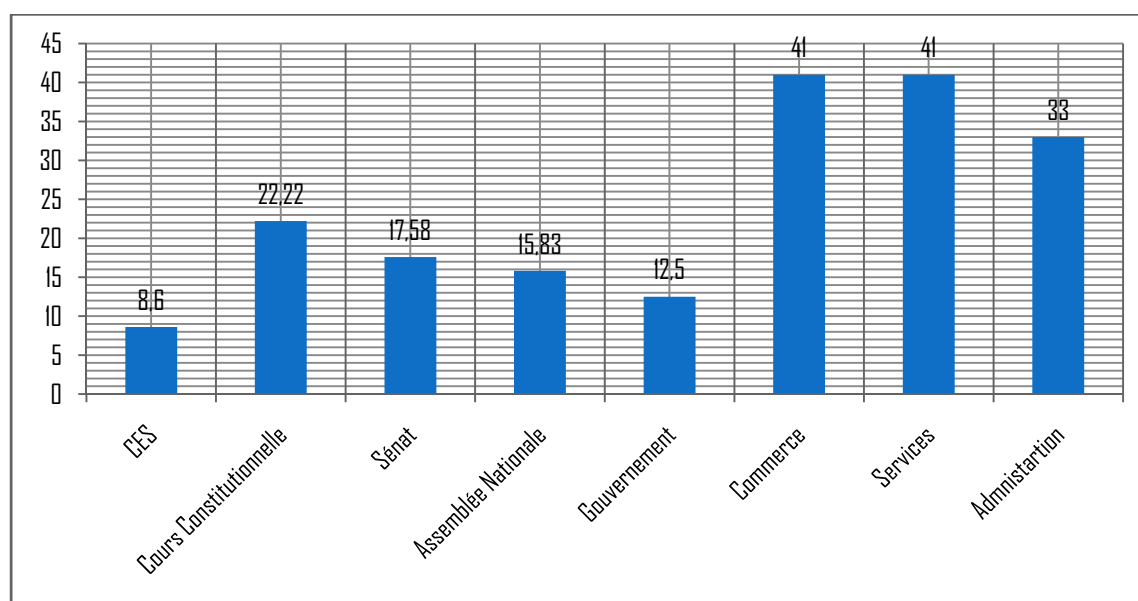
4.4 - Priorités de l'aide au développement

L'assistance au développement devrait concerner particulièrement :

- La promotion de l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes bénéficiant de l'appui des partenaires au développement ;
- L'appui au programme gouvernemental de renforcement des capacités des femmes par l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Le financement d'une étude relative à l'analyse comparative par le sexe dans tous les domaines d'activités ;
- L'élaboration de nouveaux textes de loi avec des dispositions moins discriminatoires pour les femmes ;
- L'appui au renforcement de l'autonomisation économique de la femme ;
- Mise en place des projets d'autonomisation et de lutte contre la pauvreté des femmes ;
- Le projet d'appui au développement du micro crédit au Gabon initié en 2005 et exécuté actuellement dans quatre provinces (Nyanga, Woleu Ntem, Haut Ogooué et Estuaire) qui s'étendra progressivement dans les autres provinces ;
- Contribution au concours du grand prix du Président de la République pour la promotion des activités socio-économique des femmes initiée en 1998 ;
- L'assistance financière aux veuves et aux jeunes filles mères ;
- L'aide à la scolarisation des jeunes filles mères et à la formation des orphelins ;
- La prise en charge médicale des filles mères et des orphelins ;
- Appui à la construction des haltes garderies pour l'éducation et la prise en charge des enfants issus des familles démunies.

La représentation des femmes au poste de décision se présentait comme suit en 2000¹⁴

Graphique N°8 : Répartition des femmes salariées par secteur d'activité.



Sources : DGSEE.

¹⁴ Contribution du Ministère en charge de la Famille et de la Protection de la Veuve et de l'orphelin

L'analyse du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole donne: 41% dans le secteur commercial, 41% dans les services : et 33% dans l'Administration.

4.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

Le tableau sur la surveillance de l'environnement fait apparaître des appréciations variées à divers niveaux de sa grille. Pour ceux qui sont d'une appréciation « moyen », cela se justifie par l'insuffisance de moyens roulants, informatiques et financiers.

Par contre pour ceux d'appréciation « faible », les principales raisons sont le manque de moyens financiers et roulants qui ont pour conséquence l'incapacité de la couverture de tout le pays par les enquêtes récentes.

L'environnement institutionnel et réglementaire reste caractérisé par une absence de textes spécifiques à l'approche genre. La qualité du suivi-évaluation reste faible malgré quelques statistiques issues d'Etudes diverses.

Tableau 7 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 4

Eléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
Capacité de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanisme d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

4.6 Progrès dans la réalisation de l'ODM¹⁵

Les rapports filles/garçons dans l'éducation au Gabon présentent des taux de scolarisation encourageants, d'autant plus que l'observation de la cible 9 nous montre que l'objectif de 100% à échéance 2015, est atteint et même dépassé entre 2005 et 2010 au Secondaire, respectivement 109,90% et 100,02%. Un effort soutenu dans l'ensemble du système permettrait l'atteinte des objectifs visés dans les autres paliers (Primaire et Supérieur).

¹⁵ PRI= Primaire ; SEC= secondaire ; SUP= Supérieur et ASS=Assemblée Nationale

Par contre, les indicateurs 10 ,11 et 12 sur l’alphabétisation ne peuvent être commentés faute de données statistiques récentes.

Enfin, l’indicateur 13 sur la proportion de sièges occupés par les femmes à l’Assemblée Nationale montre une évolution qui tourne autour de 5% en 1990 et de 14,6% en 2010. S’agissant de la deuxième Chambre (Sénat), la tendance est à la hausse entre 2000 et 2010, passant de 11% à 17,6%. Cette observation laisse croire que la représentativité des femmes aux postes électifs augure des lendemains meilleurs pour l’atteinte de la cible.

Le rapport fille/garçon reste quasi égal quel que soit l’ordre d’enseignement considéré, malgré les problèmes spécifiques que les filles rencontrent au secondaire, au moment de leur adolescence. Une étude sur les grossesses précoces sera lancée pour en évaluer les contours et déclinier les solutions. Au supérieur, le rapport tend même à s’améliorer progressivement, traduisant ainsi la féminisation croissante de la population universitaire.

Tableau 8 : Progrès dans la réalisation de l’ODM 3

INDICATEURS		1990	2000	2005	2010	2015
9. Rapport filles/garçons dans l’enseignement primaire, secondaire et supérieur	PRI	99,16%	97,51%	96,69%	95%	100%
	SEC	81,49%	99,51%	109,90%	100,02%	
	SU	51,28%	70,75%	83,10%	87,58%	
10. Taux d’alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes		N/A	93%	98,73%		100%
11. Taux d’alphabétisation des femmes de 15 ans et plus par rapport aux hommes en Français		N/A	N/A	N/A	N/A	100%
12. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole		N/A	N/A	N/A	N/A	100%
13. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	ASN	5%	10,83%	9,2%	14,6%	40%
	SEN	N/A	11%	14,28%	17,6%	40%

Sources : Site de l’Union Inter Parlementaire (www.ipu.org) ; Étude sur la seconde partie du code civil Gabonais.

Le taux d’alphabétisation des femmes de 15/24 ans par rapport aux hommes de la même tranche d’âge est croissant et quasi égale à 100, c’est-à-dire égale à celui des hommes. Ce qui confirme l’inexistence de disparité institutionnelle ou culturelle par rapport à l’éducation et à la formation.

La participation des femmes au Parlement reste faible. Mais elle est en croissance depuis 2000. La Cible qui est de 40% peut être atteinte si une forte volonté politique s’exprimait.

Au total, cette cible qui est subtile, reste à notre portée sur certains aspects comme l’éducation, l’alphabétisation.

4.7 Perspectives

En termes de perspectives, l'éducation, la formation, l'économie, le social, les droits ainsi que le renforcement des capacités des femmes forment la cheville ouvrière du dispositif d'autonomisation des femmes. Elles concernent :

- la formulation et mise en œuvre des plans pour éduquer les hommes dans le domaine de la "santé procréatrice" ;
- l'amélioration à l'échelle nationale la collecte et la diffusion des données sur le genre ;
- Amélioration de la mise en œuvre des mesures de protection des enfants (jeunes filles) contre la traite et l'exploitation sexuelle ;
- la promotion de l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes financés ;
- la promotion du développement de l'entrepreneuriat, des projets communautaires et du microcrédit afin de relever les défis de la pauvreté et des maux qui l'engendre ;
- la facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les femmes économiquement faible ;
- l'augmentation du budget consacré à la prise en charge des enfants de la rue ;
- La création d'un conseil National de la jeunesse, organe rattaché au Ministère de la jeunesse et des sports ;
- La mise en place de textes spécifiques à l'approche genre dans l'environnement institutionnel et réglementaire reste.

OBJECTIF N°4 – REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS



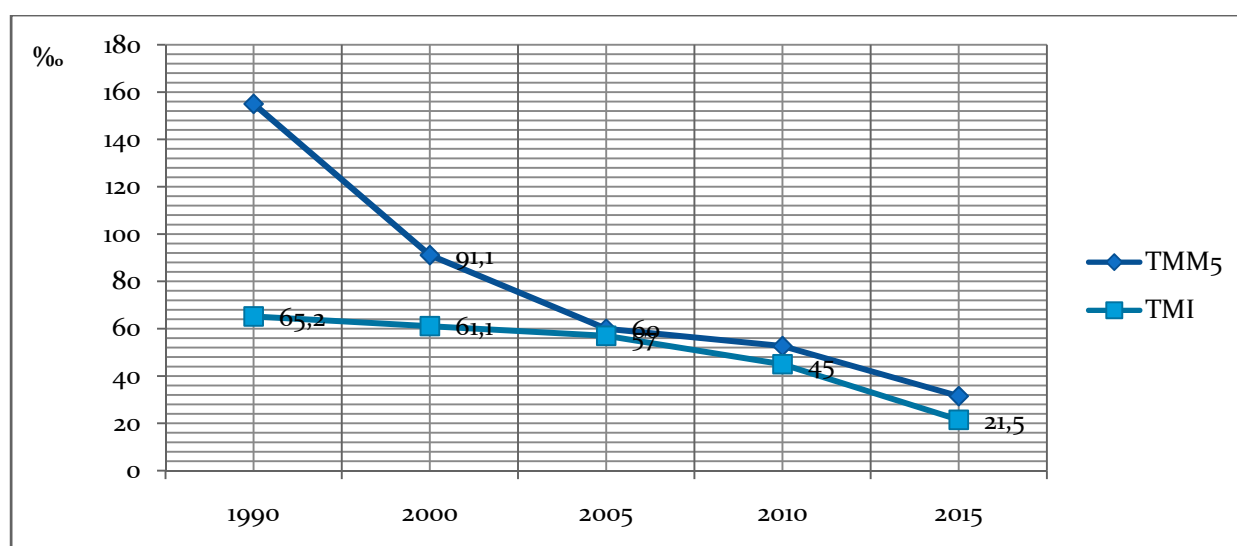
Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de 2/3, d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

5.1 Situation actuelle et tendances

Parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement à atteindre en 2015, la santé maternelle et infantile est certainement le domaine qui progresse le moins, même si la tendance semble à la baisse depuis un moment. Ce qui paraît frappant, voire contradictoire au regard du revenu par habitant du Gabon et des efforts consentis.

Graphique N° 9 : Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 1990 à 2015 (%₀ naissances vivantes)



Source : Deuxième Rapport National des OMD, 2006, EDS 2000, Projections.

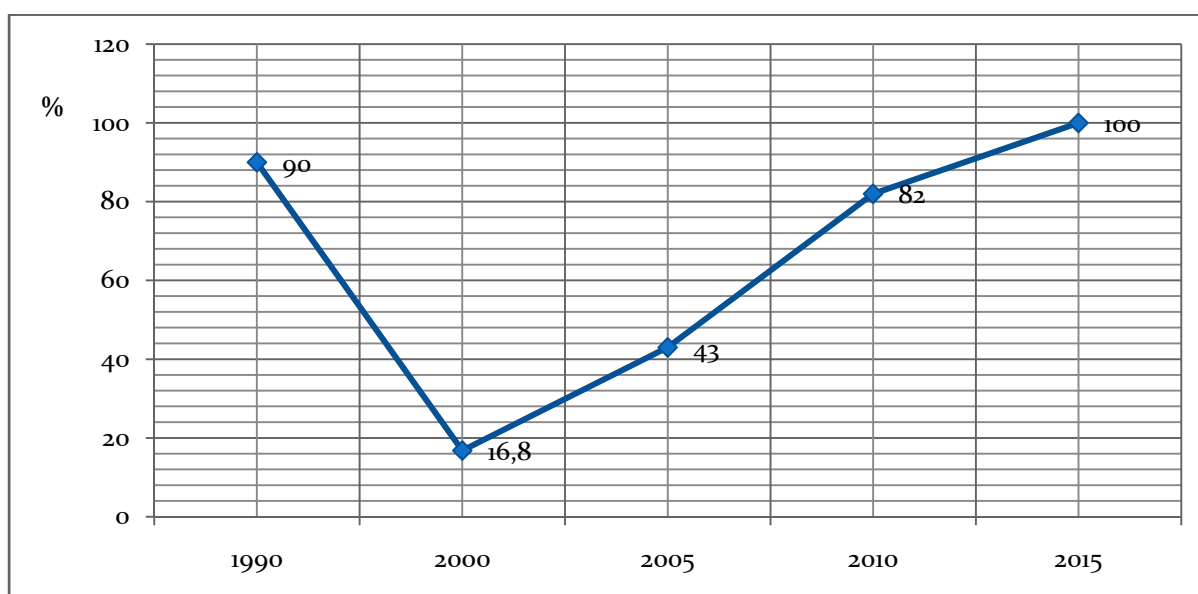
Depuis 1990 les indicateurs en matière de mortalité des enfants de moins de 5 ans, tout comme celle de la mortalité infantile, sont orientés à la baisse. Entre 1990 et 2000, ces taux sont passés de 155‰ à 91,4‰ en ce qui concerne la mortalité des enfants de moins de 5 ans, et de 65,2‰ à 61,1‰ en 2000 pour la mortalité infantile. Faute d'enquête depuis lors, nous ne pouvons pas donner le niveau actuel de ces indicateurs. Cependant, les estimations semblent indiquer une tendance à la baisse.

En cause, la forte prévalence des maladies respiratoires, diarrhéiques, et surtout le paludisme. A cela s'ajoutent les dysfonctionnements dans l'approvisionnement en médicaments dans les structures sanitaires.

Concernant la vaccination, la couverture vaccinale pour le DTC3, qui avait atteint 90% en 1993, était retombée à 16,8% en 2000. Depuis, il est remonté à 43% en 2006 et à 82% en 2008, comme le montre le graphique 10..

De façon globale, on note une légère nette embellie. Pour le taux de vaccination contre la rougeole, cela est lié à la mise en œuvre du plan pluriannuel de vaccination et du passage à l'échelle de la stratégie ACD, c'est-à-dire, atteindre chaque enfant dans chaque district.

Graphique N° 10 : Evolution et projection du taux de vaccination contre la rougeole de 1990-2015 (%)



Source : Deuxième Rapport National OMD, EDS 2000

5.2 Défis pour atteindre la Cible :

Le Plan Décennal des OMD avait identifié le système de santé comme une des variables sur lesquelles il fallait agir pour améliorer la performance du secteur. Au-delà des difficultés spécifiques à la mortalité infantile, la gouvernance du secteur, qui passe par son organisation et l'actualisation du cadre institutionnel, est une partie de la solution.

De plus, la non actualisation des données par l'absence d'une Enquête de Démographie et de Santé, la faible mobilisation/orientation des ressources en faveur de la lutte contre la mortalité infanto juvénile sont également des défis à relever.

En 2010, après l'adoption de la Politique Nationale de Santé, l'essentiel des efforts pour atteindre les OMD se situe dans la mise en œuvre de du PNDS en plan national opérationnel.

L'adoption et la mise en œuvre par le Gabon du Plan d'Accélération de la Survie de l'enfant permet de répondre aux nombreux défis liés à la morbidité et à la mortalité infantile et infanto juvénile.

5.3 Priorités pour l'aide au développement

L'aide au développement devrait passer par :

- Un appui à la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Survie de l'Enfant au Gabon (PASEG), composante de la feuille de route pour la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents.
- Un appui à la redynamisation des soins de santé primaire.

5.4 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

La qualité du suivi est contrainte par l'absence de données récentes

Tableau 10 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 5

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
Capacité de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanisme d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

5.5 Progrès pour la réalisation de l'OMD

Les taux de mortalité des moins de 5 ans, tout comme le taux de mortalité infanto juvénile s'inscrivent tous à la baisse. Mais les progrès sont si faibles et les efforts à consentir si grands que l'atteinte des niveaux cibles requiert une très forte détermination.

En dépit des différences observées entre régions sanitaires et entre antigènes, le taux de couverture vaccinal, au niveau national et pour tous les antigènes, s'inscrit à la hausse. Le taux cible de 100% peut être atteint en 2015

Tableau 9 : Progrès dans la réalisation de l'ODM 4

			Enquête Nationale		Estimations		Cibles
			1990	2000	2005	2010	2015
Cible 5	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	155	91,4	60	52,65	31,5
		14. Taux de mortalité infanto juvénile. (p 1000)	65,2	61,1	53,8	45	21,7
		15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	13,02%	25%	27%	67%	100%

Sources : Rapport de progrès n°2 ; PEV

5.6 Perspectives

La mise en œuvre de la nouvelle Politique Nationale de Santé (2010-2016), validée en 2010, est attendue avec beaucoup d'espoir pour accroître la coordination intra et inter sectorielle, cause de dysfonctionnements qui touchent à l'offre de service et à la qualité de soins.

La réforme en vue d'une plus grande efficacité des services impliqués dans le Système d'Informations Sanitaires est indispensable. Sa centralisation en un seul service est une perspective inévitable. Tout comme l'est d'ailleurs sa synergie avec la Direction Générale des Statistiques.

Dans sa nouvelle politique de santé, le Gouvernement veut réorienter l'objectif du système de santé vers un accroissement significatif de l'offre de soins de santé primaire. C'est une vraie révolution car le dispositif actuel, dit « *hospitalo centriste* », se caractérise par une prédominance des soins curatifs sur la prévention, et donc par une prédominance des investissements vers les structures hospitalières au détriment des structures de santé de base.

OBJECTIF N°5 – AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

Cible 6 : Réduire de trois quarts d'ici 2015, le taux de mortalité maternelle.



Distribution de moustiquaires aux femmes enceintes

6.1 Situation actuelle et tendances

Le parlement a voté des lois dont l'application contribue à réduire la mortalité maternelle et néonatale : loi 12/96 portant ratification de l'ordonnance 001/95/PR qui oriente la politique de santé en République Gabonaise, loi 0001/2000 définissant certaines mesures générales de protection sanitaire et sociale de la femme, de la mère et de l'enfant.

Malgré toutes ces lois la situation sanitaire de la mère reste préoccupante au Gabon au regard de la morbidité et de la mortalité maternelle élevées. Bien que bénéficiant de l'appui de certains partenaires, ce secteur n'arrive pas à mobiliser les ressources adéquates pour la mise en œuvre de nombreuses initiatives dans lesquelles il s'est engagé en vue de la réalisation du droit de survie en faveur de la mère. De fait, il existe un contraste frappant entre l'état de la santé de la femme d'une part, et le niveau de richesse du pays et ses engagements à œuvrer pour améliorer la situation, d'autre part.

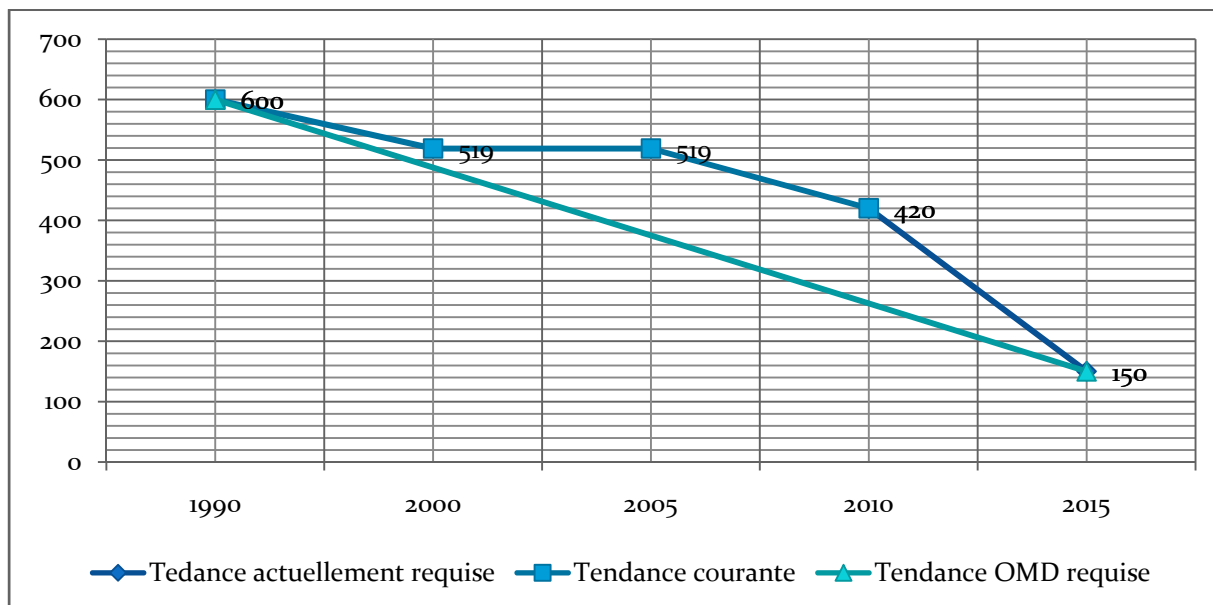
Le Taux de Mortalité Maternelle est passé de 600 pour 100 000 en 1990 à 519 pour 100 000 naissances en 2000. Cependant, il est estimé à 420 pour 100 000 en 2005 par l'OMS, soit 200 décès maternels par an¹⁶. Ce niveau serait en deçà de la réalité, compte tenu des politiques en cours d'exécution. Dans tous les cas, la cible étant d'avoir 150 décès pour 100 000 naissances, si les tendances courantes se poursuivaient, cette cible ne serait pas atteinte.

Les principales causes de mortalité sont :

- Les hémorragies notamment de la délivrance ;
- Les infections ;
- Les dysgravidies ;
- L'hypertension artérielle et ses complications ;
- Les complications d'avortements clandestins provoqués.

¹⁶ (Joy et Kate Kerber eds. Partenariat pour la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile. Cap Town 2006)

Graphique N°11 : Evolution du taux de mortalité maternelle de 1990 à 2015 (p. 100 000 naissances)



Source : EDS, MSPP, SITAN 2009

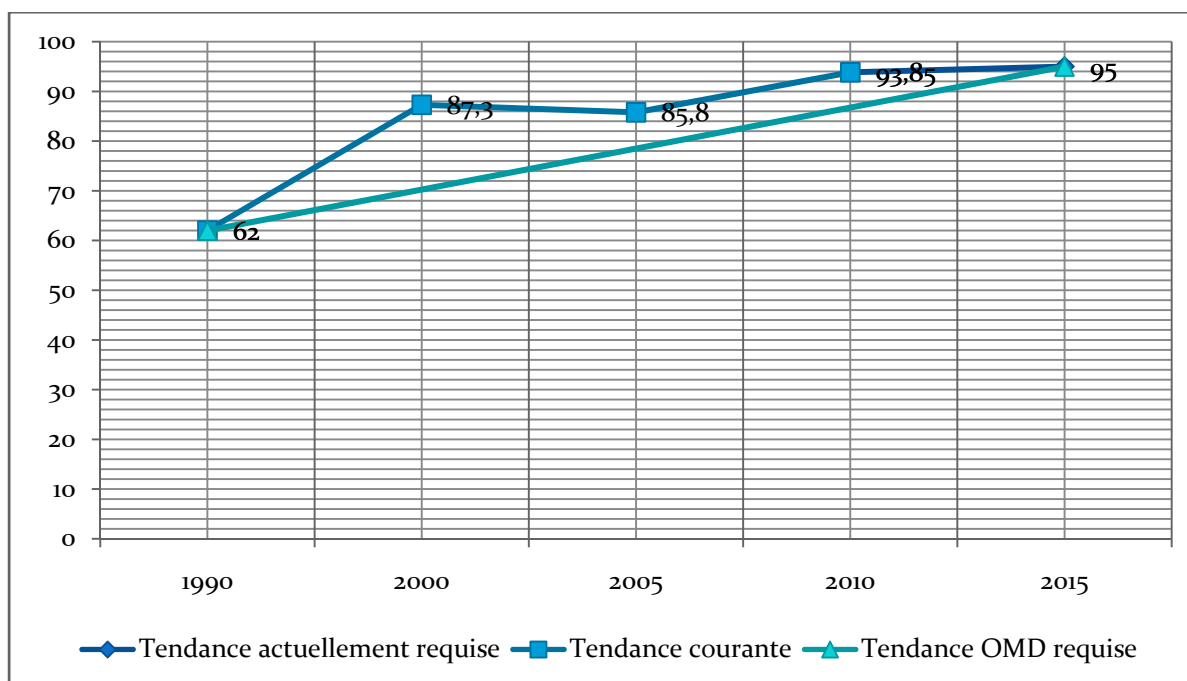
Dans le domaine de la santé maternelle, il faut noter que la mortalité maternelle a connu depuis quelques années une légère amélioration mais est restée toujours élevée.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS, 2000), le taux de mortalité maternelle était de 519 décès pour 100.000 naissances vivantes, soit environ 250 décès par année. Depuis 2006, il se situerait à environ 420 décès pour 100.000 naissances vivantes. Dans le même sens, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié s'inscrit en augmentation de 24 points entre 1990 et 2000.

Par ailleurs, la létalité est de 2,7 décès sur 100 complications traitées, alors que selon les normes ce taux doit être inférieur à 1 décès sur 100 complications¹⁷. La pratique de la césarienne est faible (3,9 %), alors que la valeur doit être comprise entre 5 et 15 %. Le ratio de disponibilité des Soins Obstétricaux d'Urgence de Base (SOUB) est de 0 pour 500.000 habitants au lieu de 4 pour 500.000 habitants, tandis que le ratio de disponibilité de Soins Obstétricaux d'Urgence Complets (SOUC) est trop élevé. Il est de 5,3 pour 500.000 habitants au lieu de 1. Les besoins en soins obstétricaux d'urgence ne sont satisfaits qu'à 15 %. Le pays a 14 structures sanitaires qui ont rempli au cours des trois derniers mois avant l'enquête, les neuf critères de « fonctions SONU » (14 SONU).

¹⁷ Enquête réalisée en janvier 2010 concernant les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence

Graphique N° 12 : Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié de 1990 à 2015 (en %)



Source : EDS, EGEP, MSP Donnée 1990 : esti (proj Gab 90), SITAN 2009

6.2 Politiques et programmes en cours

La proportion du budget de l'Etat consacré à la santé est de l'ordre de 5% du budget général du pays. Mais en pratique, les problèmes d'exécution budgétaire réduisent encore ce chiffre.

Le budget du Service National de Santé Maternelle et Infantile est stable depuis 2003, ce qui ne favorise pas la réalisation des OMD.

En marge du budget, l'Etat a mis en place d'autres politiques pour la réalisation de cet objectif à savoir :

- Campagne de vaccination: La couverture en VAT2+ chez les femmes enceintes était de 52% en 2008 ;
- L'emphase sur l'équipement des structures afin de dispenser des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) et Complet (SONUC) en vue de rendre plus efficace la prise en charge de la femme et du nouveau né en salle d'accouchement ;
- Elaboration et validation d'un plan d'action pour l'élimination du tétanos maternel et néonatal ;
- Vulgarisation des centres de santé communautaire (Owendo).

6.3 Défis pour atteindre la cible

Les défis à relever sont aussi bien humains, matériels que financiers. Pour ce faire, un certain nombre d'actions ont été menées et il en reste quelques unes à savoir :

Sur le plan humain, l'amélioration de la santé maternelle passe par la mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines du secteur santé. En effet, le taux d'encadrement par les Sages-femmes de la population des femmes en âge de procréer est normalement de 4 Sages-femmes pour 10 000 femmes, alors que le ratio normal de

L'OMS est de 15 Sages-femmes pour 10 000 femmes en âge de procréer. L'accroissement des effectifs des sages femmes est donc impérieux.

- Améliorer la qualité du personnel de santé et augmenter l'offre du personnel ;
- Briser les tabous religieux et coutumiers entravant le recours aux systèmes de planification familiale, notamment en milieu rural ;
- Renforcer les capacités des acteurs et des communautés (y compris les adolescents) ;
- Suivre et évaluer les activités des organisations communautaires identifiées ;
- Appuyer les organisations communautaires dans la mise en place des mécanismes de prise en charge de la santé des adolescents et des jeunes ;
- Renforcer les capacités des acteurs leaderships et gestionnaire des projets ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des paquets d'interventions de santé maternelle (SMNI) aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau de la pyramide sanitaire ;

Sur le plan infrastructurel, la vétusté des équipements et infrastructures au niveau des centres médicaux constituent les principaux handicaps. A cela s'ajoutent les impératifs suivants :

- Doter les infrastructures de santé hors de Libreville de personnels suffisants et compétents ;
- Accroître les investissements dans le secteur de la santé avec la construction, la réhabilitation et l'équipement des maternités et des centres de santé maternelle et infantile, pour augmenter le niveau et l'efficacité de l'offre de santé ;

Sur le plan stratégique :

- Mettre en œuvre la feuille de route nationale pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents ;
- Mettre en place et institutionnaliser un forfait obstétrical pour un suivi régulier des femmes et une meilleure prise en charge clinique sur l'ensemble du territoire ;
- Analyser la situation sur l'environnement législatif et réglementaire relatif aux adolescents et jeunes ;
- Renforcer l'utilisation des services (intégrés) de SMNI par les communautés.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour éviter le rejet des méthodes modernes de soins au profit de la médecine traditionnelle à efficacité assez limitée ;
- Maintenir la tendance actuelle de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié dans toutes les régions ;
- S'attaquer au dysfonctionnement du système de santé (gouvernance, coordination intra et inter sectorielle, offre de soins) ;
- Actualiser les données par l'absence d'une Enquête de Démographie et de Santé ;
- Ajouter des nouveaux produits de santé de la reproduction dans la liste des médicaments essentiels ;
- Analyser la situation de l'environnement législatif et réglementaire relatif aux adolescents et jeunes, puis vulgariser les textes en faveur de la santé des Adolescents et des jeunes ;
- Redynamiser le Comité de la Santé de la reproduction pour l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations relatives au cadre logique de l'initiative « Vision 2010 des premières Dames » pour mortalité maternelle et néonatale ;
- Réviser le Plan Stratégique National des adolescents et des Jeunes et Standards des services de santé des Adolescents et des Jeunes ;
- Renforcer l'utilisation des services intégrés de SMNI par les Communautés ;
- Améliorer la disponibilité de l'accessibilité des paquets d'interventions de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau de tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- La réalisation de l'Enquête Nationale sur les fistules et les Soins obstétricaux et néonataux (SONU) dans les structures sanitaires publiques, parapubliques et privées ;

Sur le plan financier, les faibles revenus des populations, surtout rurales, ne permettent pas d'accéder aux soins de santé. Aussi faudrait-il :

- Mettre à l'échelle la CNAMGS ;
- Apporter un appui financier spécifique à la redynamisation des soins de santé primaire ;
- Améliorer la mobilisation/orientation des ressources en faveur de la lutte contre la santé maternelle ;
-

6.4 Priorités pour l'aide au développement

Les partenaires au développement devraient concentrer leur assistance sur :

- Les campagnes de vaccination afin que les maladies que l'on pourrait éviter pour la mère et l'enfant le soient dans toutes les provinces ;
- La promotion de l'accès à des soins de qualité et à moindre coût dans toutes les régions ;
- L'augmentation du personnel de santé et des centres/cases/hôpitaux prioritairement dans les provinces ;
- La réduction du taux de mortalité maternelle et néo-natale par la création et le renforcement de la capacité des structures chargées d'assurer les consultations pré et post natales recentrées (CPNR) et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) ;
- L'amélioration de la qualité des soins et la promotion des soins à moindre coût ;
- Le renforcement de l'information, éducation et communication (IEC) en faveur de la mère et de l'enfant ;
- La prévention des grossesses non désirées et des avortements clandestins en particulier chez les adolescentes et les jeunes ;
- L'amélioration de la survie de l'enfant.

6.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

L'environnement de suivi évaluation est faible dans l'ensemble du fait de la non actualisation des statistiques et indicateurs de suivi.

Tableau II : Appréciations du suivi évaluation de la cible 6

Eléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanisme d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

6.6 Progrès dans la réalisation des OMD et tendances

Tableau 12 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 5 et tendances

Indicateurs	1990	2000	2005	2010	2015
17. Taux de mortalité maternelle (Pour 100 .000)	600 ¹⁸	519	519	420 ¹⁹	150 ²⁰
18. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié(%)	62	87,3	85,8	85,8 ²¹	95

6.7 Perspectives

L'insuffisance de la capacité de prise en charge et les difficultés d'accès aux soins sont les principales contraintes à la réalisation de cet objectif.

La proportion du budget de l'État consacrée à la santé est de l'ordre de 5% du budget général du pays. Mais en pratique, les problèmes d'exécution budgétaire réduisent encore ce chiffre. Le budget du Service National de Santé Maternelle et Infantile est stable de 30 millions FCFA depuis 2003. Ce qui ne favorise pas la réalisation des OMD. Ce niveau de l'investissement doit être relevé, notamment pour la restauration, le rééquipement et la construction des maternités et des centres de santé maternelle et infantile, pour contribuer à l'amélioration de l'offre de santé de la reproduction.

¹⁸ Niveau 1988

¹⁹ Niveau 2005, faute de données nouvelles.

²⁰ Niveau Cible

²¹ Niveau 2005, à défaut de données nouvelles

OBJECTIF N°6 – COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES



Le Centre de Traitement ambulatoire de Franceville

CIBLE 7 : Stopper d'ici 2015, la propagation du VIH et commencer à inverser la tendance

Par sa position géographique, sur la ligne de l'Equateur, le Gabon bénéficie d'un climat chaud et humide et d'un espace forestier qui représente 80% de la superficie totale du pays. Ce milieu humide et insalubre favorise la prolifération des maladies endémiques comme le paludisme, la trypanosomiase, et bien d'autres, qui sont à l'origine d'une importante mortalité, notamment celle infantile, même si c'est la pandémie du VIH qui retient principalement l'attention

L'infection au VIH est l'une des plus graves crises sanitaires que le monde ait jamais connues. Selon le dernier rapport épidémiologique de l'ONUSIDA de 2008, plus de 33 millions de personnes étaient infectées par le VIH, et l'Afrique subsaharienne paie le plus lourd tribut de cette pandémie avec 67% de personnes vivant avec l'infection.

Le Gabon, avec une prévalence du VIH de 5,2% en 2009, fait face à une épidémie de type généralisée, c'est-à-dire qui se propage dans toutes les couches de la population. A ce jour, le nombre de personnes vivant avec le VIH est estimé à 63 000.

Ainsi, accorder une importance à la lutte contre le VIH dans les politiques de développement reste avant tout un investissement indispensable, d'autant plus qu'elle participe au progrès dans les autres domaines, à savoir l'éducation, la pauvreté, la croissance économique, etc. Autrement dit, les insuffisances en matière de santé publique, en particulier en matière de lutte contre le Sida, sont des obstacles à tout processus de développement.

7.1 Situation actuelle et tendances

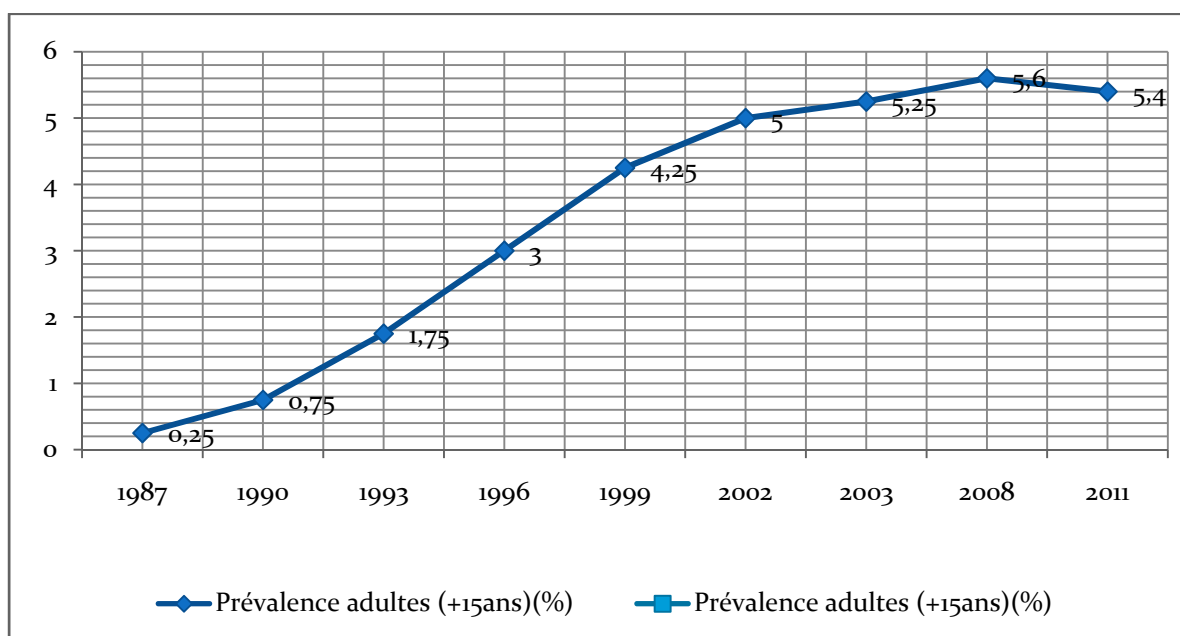
L'Enquête de surveillance sentinelle réalisée dans les 9 provinces du Gabon en 2009 estime la prévalence nationale du VIH à 5,2%. Comparée aux chiffres de 5,9% de 2007, la prévalence du VIH au Gabon semble indiquer une tendance vers la stabilisation de l'épidémie (Graphique 13) Cependant, la surveillance des tendances évolutives de la prévalence du VIH

chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans en consultation prénatale, reflet de l'incidence du VIH dans la population générale, indique une progression de 3,6% en 2007 à 4,8% en 2009.

Cette évolution montre à quel point il est nécessaire de maintenir et d'intensifier les efforts de prévention contre le VIH/SIDA. Les enquêtes de surveillance comportementale réalisées en 2007 et 2010, indiquent que les professionnels du sexe demeurent un groupe à risque élevé de transmission du VIH, avec une séroprévalence qui est passée de 20% en 2007 à 23,2% en 2009.

A titre de comparaison, le Gabon à un niveau de prévalence de l'épidémie équivalent à la moyenne de l'Afrique au sud du Sahara (5,2%), mais nettement supérieur à celui de l'ensemble des pays en développement qui est de 1,2%.

Graphique N° 13 Tendence évolutive de l'infection au VIH au Gabon²²



Source : PNLS, ONUSIDA

La lutte contre le VIH se heurte encore à la persistance des comportements à risque tel que le faible taux d'utilisation du préservatif qui est passé de 70,6% en 2007 à 27,4% en 2009 et la fréquence du multi-partenariat au sein de la population. D'autres facteurs explicatifs sont rattachés à des causes structurelles communes, à savoir, l'insuffisance des structures de conseil de SSR, de dépistage et de prise en charge. En effet, il est vrai que l'insuffisance des ressources de l'Etat limite la décentralisation des structures de prévention et de prise en charge de la maladie.

²² Données 1990 = valeur 1994-1995 ; données 2005 = valeur 2004, données 2010 = valeur estimée 2007

7.2 Politiques et programmes

Pour faire face à l'ampleur de l'épidémie du SIDA les autorités ont fait de la lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA une urgence qui nécessite des réponses structurées, d'où la mise en place du **Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (CNLS-IST)**, lequel constitue l'organe central de concertation et d'orientation.

Le premier Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH a été élaboré en 2001, et mis en œuvre au cours de la période 2002-2006. Elaboré en 2007, le Deuxième Plan Stratégique National, qui couvre la période 2008-2012 vise comme objectifs (i) la réduction d'au moins 50% du pourcentage des nouvelles contaminations, (ii) l'amélioration des conditions de prise en charge des PVVIH et des personnes infectées ; (iii) la stabilisation de la prévalence de l'infection.

Ce dernier est assorti d'un plan opérationnel qui couvre la période 2009-2010. Son coût estimé à 7,052 Milliards FCFA, concerne quatre composantes stratégiques :

- La prévention de la transmission du VIH et des IST. Il s'agit d'étendre les activités et les programmes de prévention dans toutes les localités du pays, notamment par l'intensification des actions de sensibilisation ;
- La prise en charge globale des PVVIH et des DEV. Il est question ici non seulement de la prise en charge médicale, mais aussi de la prise en charge psychosociale, nutritionnelle, juridique et communautaire des PVVIH et des DEV ;
- La surveillance épidémiologique et la recherche opérationnelle sur le VIH et le SIDA. Elle permet de suivre l'évolution de l'épidémie et des comportements dans la population générale et les groupes spécifiques, dans le but de fixer une stratégie ;
- La coordination, le suivi/évaluation et la mobilisation des ressources. L'atteinte et la réussite de politiques de lutte contre le VIH/SIDA sont largement tributaires de l'efficacité de la coordination nationale, d'un système national de suivi-évaluation performant et surtout de la mobilisation des ressources nationales et internationales pour soutenir les différentes actions.

7.3. Défis pour atteindre la Cible

L'atteinte de la cible passe par la mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) suffisantes, pour la mise en œuvre effective du PSN 2008-2012.

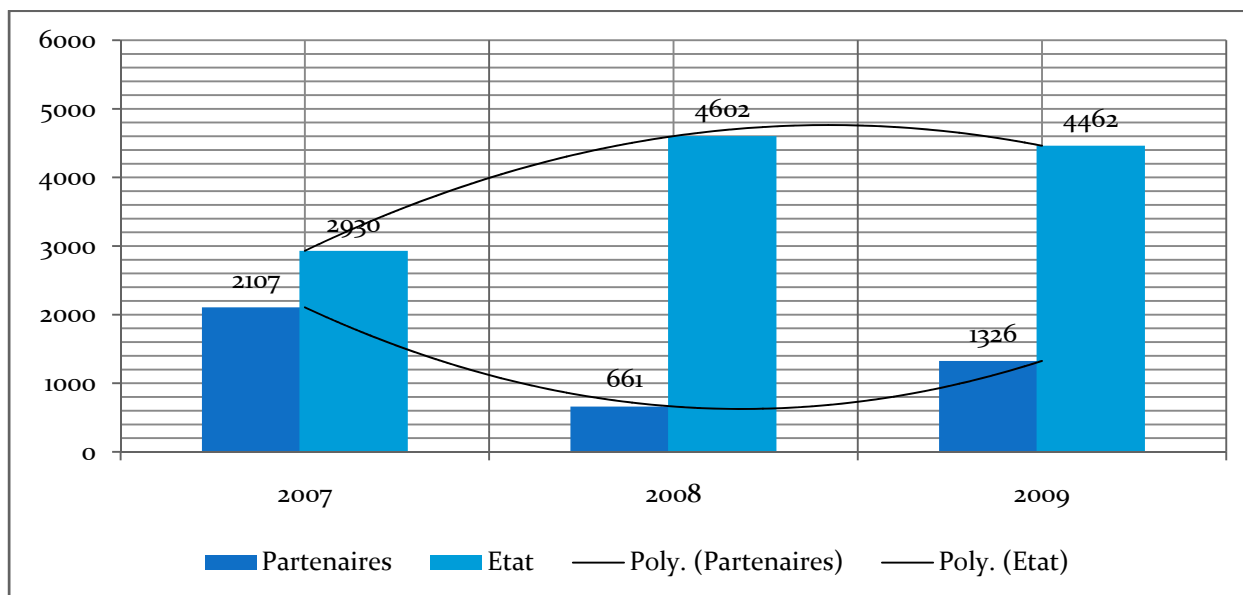
Dans cette optique, les principaux défis à relever sont :

- La hausse des subventions nationales et internationales allouées à la lutte contre le VIH au Gabon ;
- L'intensification et la décentralisation des actions de prévention à l'endroit de la population en général, puis des groupes cibles en particulier ;
- L'opérationnalisation de la stratégie nationale du marketing social du préservatif ;
- L'amélioration de l'offre des services de qualité de conseil, dépistage et des prises en charge des PVVIH ;
- La pérennisation de l'accessibilité et de la disponibilité des antirétroviraux pour toutes les couches de la population ;
- La promotion de la prévention de la transmission du VIH chez les femmes enceintes ;
- Le renforcement du système du suivi-évaluation.

De plus, depuis la mise en place du premier PSN 2001-2006, l'Etat reste le principal Bailleur de Fonds, comme on peut le constater sur le graphique 14. En effet, depuis 2007, alors que ses financements propres s'inscrivent à la hausse, les contributions internationales sont globalement à la baisse. Malgré ses efforts propres, le Gabon ne dispose pas de

suffisamment de ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour endiguer la maladie. Aussi, l'aide au développement devrait-elle permettre l'appui à l'amélioration de la qualité de vie et de santé des PVVIH, le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux, l'appui au suivi-évaluation des programmes et projets mis en œuvre par une collecte routinière des données centralisées, et la communication en matière de VIH.

Graphique N° 14 : Evolution des financements alloués à la lutte contre le VIH/SIDA (millions FCFA)



Source : Rapport National UNGASS 2010

7.4. Priorité pour l'aide au développement

Une inversion de la tendance actuelle suppose que les mesures urgentes soient prises en particulier. L'aide publique au développement pourrait accompagner les efforts nationaux au niveau de :

- L'amélioration de la gouvernance avec une adéquation entre les besoins et les ressources allouées ;
- L'amélioration du système national d'information sanitaire ;
- L'augmentation des subventions internationales pour la lutte contre le VIH ;
- Le renforcement des capacités de la société civile.

7.5. Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

La présence de rapports sectoriels a permis de disposer de quelques données qui crédibilisent le dispositif de suivi/évaluation. Mais il n'y a toujours pas d'enquête nationale de séroprévalence. Les autorités envisagent d'introduire un module VIH/Sida dans la prochaine EDS.

Tableau 13 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 7

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
Capacité de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanisme d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

7.6 Perspectives

Les lignes ci-dessous récapitulent les différentes contraintes et les mesures correctives observées pendant la mise en œuvre des politiques de lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agit en ce qui concerne les contraintes de :

- L'insuffisance des ressources humaines impliquées dans la lutte contre le VIH ;
- L'insuffisance des actions de prévention et de prise en charge dans le milieu rural ;
- Le classement du Gabon comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui constitue un frein à l'accès aux subventions internationales ;
- La faible capacité de mobilisation de la société civile ;
- Le faible engagement du secteur privé ;
- Le manque d'opérationnalisation du Plan National Intégré de communication (qui a pour conséquence la faible circulation de l'information rendant parfois imprécise les politiques et les activités de lutte contre le VIH/Sida) ;
- Le taux élevé de déperdition des femmes enceintes séropositives.

Il convient également d'ajouter, au titre des insuffisances à résorber dans la perspective de l'inversion de la tendance actuelle de prévalence du VIH/Sida, on peut citer :

- l'absence de certains équipements dans les CTA de l'intérieur ;
- la rupture de stocks en ARV ;
- la faible production statistique en matière de suivi et évaluation qui a pour conséquence la mauvaise circulation de l'information rendant parfois imprécise les politiques et les activités de lutte contre le VIH/SIDA.

Comme réponse à ces insuffisances, il faut avant tout noter qu'une gestion rigoureuse des CTA est impérative si l'on veut que ces Centres remplissent correctement leurs missions. Par-ailleurs, il faut souligner qu'un meilleur suivi et évaluation de toutes les politiques nécessite la réalisation périodique des enquêtes de surveillance comportementale et de séroprévalence. Ce qui suppose la mise en place d'une base de données fiables sur le VIH.

Pour une meilleure gestion de l'épidémie, il conviendra également de décentraliser les activités, afin de couvrir l'ensemble du Territoire, réduire le temps entre la prescription des ARV et la prise en charge, faire adopter un décret qui rend obligatoire le test de VIH aux femmes enceintes, sensibiliser et former toutes les sages femmes, et le suivi permanent des enfants infectés.

CIBLE 8 : Maîtriser d'ici 2015, le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Bien que n'ayant pas un écho aussi large que celui du VIH/SIDA ou d'autres infections sexuellement transmissibles (IST), le paludisme, la tuberculose et bien d'autres maladies représentent également un problème majeur de santé public au Gabon.

8.1 Situation actuelle et tendance

S'agissant du paludisme, la maladie est répertoriée depuis plus d'une décennie comme étant l'une des plus meurtrières par l'OMS. On enregistre entre 300 et 500 millions de cas par an et près de 1 million de décès chaque année. Au Gabon, elle est la première cause de mortalité, c'est dire qu'elle tue plus que le SIDA. Les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans constituent le groupe le plus vulnérable.

En effet, environ 30 à 50% des cas de fièvre chez l'enfant de moins de dix ans sont dus au paludisme quelle que soit la période de l'année. Et dans cette tranche d'âge, 38% des cas de paludisme évoluent vers une forme grave. Les taux de prévalence montrent combien la maladie est présente et surtout l'intensité des efforts qui restent à consentir.

Pour ce qui est de **la tuberculose**, la maladie affecte encore plusieurs centaines de Gabonais. Selon les données de l'OMS, le taux d'incidence de la tuberculose au Gabon, était de 280 pour 100.000 habitants en 2006 ; le taux de détection étant de 54%, celui de guérison DOTS de 44%, et de 50% pour celui de perdus de vue.

Contrairement au paludisme, le taux de prévalence qui était très élevé entre 2005 et 2007 décroît chaque année, même si ce n'est pas de manière significative. Ce qui justifie un effort au niveau des stratégies mises en place pour lutter contre la progression de la maladie.

8.2 Politiques et programmes en cours

Pour faire face au *paludisme*, les stratégies de lutte reposent sur les deux actions suivantes :

- La prévention : elle suppose la promotion et l'utilisation des moustiquaires imprégnées à longue durée d'efficacité et l'utilisation de la sulfadoxine pyrimétamine chez la femme enceinte à partir du 2^{ème} trimestre de la grossesse. Sur le plan curatif, l'apparition du phénomène de résistance du parasite à la chloroquine (supérieur à 50% dans plusieurs régions), a conduit à l'introduction des combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) ;
- Le traitement : son évaluation nécessite d'émettre des hypothèses par rapport aux taux de couverture, aux données relatives au profil de la maladie (pourcentage de falciparum), au nombre de cas, à la proportion des cas traités. Chacune de ces variables fait l'objet d'un calcul de coûts fondé sur la tarification internationale.

La mise en œuvre de ces politiques a donné lieu à de nombreuses actions, dont : la formation et le recyclage des personnels de santé, la réalisation des programmes de suivi-évaluation, de communication pour le changement de comportement, la distribution des MIILDE aux deux cibles et surtout la prise en charge des cas de paludisme.

Par ailleurs, deux enquêtes ont été réalisées : l'une sur la faisabilité de la PECADOM dans la province du Moyen Ogooué, l'autre sur l'impact des interventions de lutte contre le paludisme au niveau des formations sanitaires.

D'autres actions sont prévues jusqu'en fin 2011. Il s'agit de la poursuite des activités formation/recyclage, l'achat et la distribution des MILDE, la prise en charge des cas de paludisme à domicile (PECADOM), l'amélioration des opérations de suivi-évaluation. L'objectif visé est l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour la période 2011-2015, lequel permettra d'améliorer la qualité des interventions et des actions à mener.

En ce qui concerne *la tuberculose*, la stratégie de lutte a conduit à retenir tout comme le paludisme, les interventions relatives à :

- La prévention, notamment par le biais des programmes de vaccination, le dépistage au niveau des bases épidémiologiques ;
- Au traitement de la maladie, avec la prise en charge des cas dans les hôpitaux, et principalement l'hôpital spécialisé de Nkembo à Libreville, la dotation gratuite des médicaments aux malades.

Pour un meilleur impact, d'autres actions sont prévues, à savoir : l'intensification des programmes de sensibilisation, la mise en œuvre systématique du traitement DOTS, l'approvisionnement régulier et permanent des structures sanitaires en médicaments antituberculeux (actuellement en rupture), le renforcement des capacités humaines et matérielles.

8.3. Défis pour atteindre la cible

Pour la consolidation de ces résultats, le Gabon devra mobiliser les ressources non seulement pour réaliser toutes les stratégies essentielles de lutte contre le paludisme d'ici à fin 2010, mais également pour relever entre 2011 et 2013 un certain nombre de défis qui sont :

- La MILDE (2006-2008) arrive pour moitié à expiration, seules les MILDE distribuées en 2010 seront efficaces pour les 3 ans à venir d'où la nécessité d'un renouvellement de stock ;
- Le round 5 du FONDS MONDIAL de lutte contre la tuberculose, le sida et le paludisme s'achève en 2011. En cas d'éligibilité à un nouveau round du FONDS MONDIAL, aucun financement ne sera utilisable avant 2013. Il est donc urgent d'acheter 832 000 MILDE ;
- Renforcement des moyens diagnostiques (TDR, microscopie) y compris au niveau communautaire
- Étude de faisabilité de la pulvérisation intra domiciliaire (PID)

8.4 Priorité pour l'aide au développement

L'assistance au développement devrait concerner particulièrement :

- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé par des initiatives en matière d'assainissement du milieu de vie ;
- La promotion et la sensibilisation en faveur de l'utilisation des moustiquaires ;
- L'amélioration du taux de vaccination ;
- La transformation et/ou la production sur place des plantes médicinales ;
- La prise en charge de tous les malades par l'État.

8.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi évaluation

Malgré une réelle capacité de traitement et d'intégration des données dans les politiques et l'allocation des ressources, le dispositif de suivi est affaibli par l'inexistence de données nationales, les évaluations étant simplement le fait d'Enquêtes Hospitalières.

Tableau 14 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 8

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciations		
	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanisme d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

8.6 Perspectives

Qu'il s'agisse du paludisme ou de la tuberculose, les perspectives sont à la hauteur des nombreuses contraintes les plus lancinantes.

En ce qui concerne le paludisme, on peut noter à ce jour :

- la faible utilisation de la Moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'efficacité (MILDE) ;
- La disponibilité des MILDE dans les ménages : 70% ;
- Le taux d'utilisation des MILDE : 50% chez les femmes enceintes et 36% chez les enfants < 5 ans ;
- Selon l'Enquête d'évaluation de l'impact des stratégies de lutte contre le paludisme au niveau des formations sanitaires en 2010, la couverture en MILDE est de 61% pour la population globale ;
- Selon le Rapport d'évaluation du 4ème round en 2008, 62% des femmes enceintes avaient reçu le Traitement Préventif Intermittent (TPI2) ;
- Sur la Prise en charge, le rapport d'évaluation des activités du PNLP 2007 estimait à 25% le nombre des enfants de moins de 5 ans fébriles qui ont été pris en charge correctement dans les 24H suivant l'apparition de la fièvre ;
- L'Enquête d'évaluation des stratégies de lutte contre le paludisme au niveau des formations sanitaires en 2010 a révélé que sur les 25 formations, 10 ont connu une rupture de stock en CTA allant de 3 à 16 mois sur une période de 5 ans.

Tous ces facteurs indiquent les urgences à inscrire sur l'agenda de la lutte contre le Paludisme. Ils illustrent la faible distribution et utilisation de la MILDE, dues aux difficultés d'approvisionnement et à une prise en charge inadaptée au niveau des formations sanitaires. Il y a donc lieu d'augmenter et de renforcer les capacités des structures anti paludiques.



Sensibiliser à la préservation et à la conservation de la forêt

Cible 9 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

9.1 Situation actuelle et tendances

Depuis quelques années, avec la montée en puissance des mouvements écologistes, la protection des ressources naturelles est devenue un sujet de référence à l'échelle planétaire. Si à l'origine ce problème concernait avant tout les pays occidentaux, l'Afrique n'est plus en marge. Et le Gabon dont les principales activités économiques reposent sur l'exploitation forestière, pétrolière et minière est concerné au premier chef.

La nécessité d'une gestion durable des forêts s'impose du fait qu'il convient de mettre en œuvre des mécanismes qui puissent permettre la réutilisation des zones boisées afin de maintenir leur diversité biologique, leur productivité et leur capacité de régénération pour qu'elles puissent satisfaire, à long terme, les fonctions économiques, écologiques et sociales.

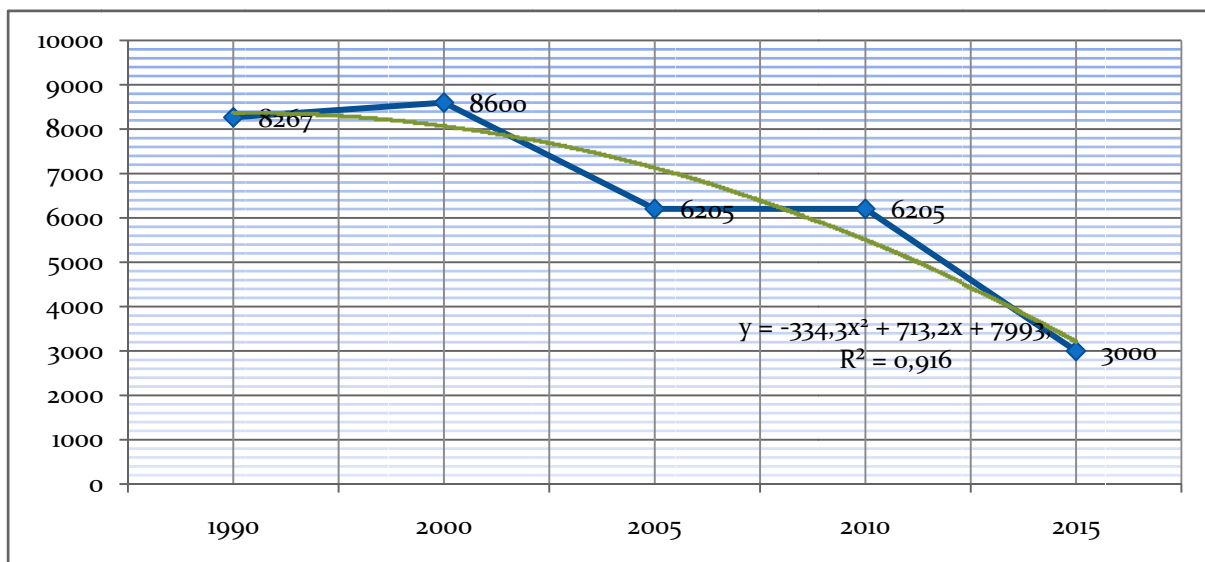
Avec ses 22 millions d'hectares de forêt, sa faible pression démographique, et une forte concentration de la population dans les grands centres urbains, le Gabon peut donner l'image d'un pays où l'exploitation forestière est loin d'être menacée avec son taux de déforestation marginale de 0,1% par an. Mais ce n'est qu'une illusion. Pour preuve, en 1957, deux millions d'hectares de forêts étaient concédés aux sociétés forestières. En 1997, cette superficie est passée à huit millions. En outre, l'exploitation forestière au Gabon est très sélective. Elle se limite au prélèvement des espèces dites précieuses (Okoumé et Dzigò) dont la valeur marchande est assurée.

Pourtant, la forêt gabonaise constitue une partie significative du massif forestier du bassin du Congo qui présente une importance significative pour l'ensemble de la planète, notamment au regard des préoccupations liées aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité.

En effet, selon les données de la Première Communication Nationale sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre par toute l'industrie au Gabon, comme on peut le constater sur le graphique ci-après (industries manufacturières et de construction), se sont accrues de 1990 à 2003, passant de 8267 kg ECO₂ par habitant à 8600 kg ECO₂.

En 2005, on a toutefois observé l'amorce d'une tendance à la baisse, avec un niveau d'émission de gaz à effet de serre qui est tombé à 6205 kg ECO₂ par habitant et par jour, équivalent à 6205 kg ECO₂ par habitant et par an.

Graphique N°15 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre par habitant de 1990 à 2015 (en kgECO₂)



Bien qu'orientée à la baisse depuis 1990, le niveau d'émission a été estimé en 2010 au niveau de 2005, soit 6205, la cible à atteindre étant de 3000 en 2015.

Comme le Gabon a une capacité de séquestration nette de gaz à effet de serre de 494.897,42 kg ECO₂, correspondant à plus de dix fois son niveau actuel d'émission, nul doute que cette cible sera atteinte en 2015.

9.2. Politiques et programmes en cours

Bien que des études approfondies sur les conséquences de l'exploitation forestière au Gabon n'aient pas été réalisées, l'on sait que la déforestation à grande échelle peut entraîner une diminution du couvert végétal, et à long terme des perturbations du milieu. Dans cette optique, quelques projets ont été initiés :

Le projet de reboisement à la « BOKOUE » et agro forestier à la « MBINE » financés par le Fonds Européen de Développement (FED) ;

- - Le projet d'aménagement forestier des savanes côtières, financé par le Fonds d'Aide et de Coopération français (FAC) ;
- - Le projet Tropeudos, qui s'intéresse à la biodiversité de l'Okoumé ;
- - Le projet forêt environnement initié par la Banque Mondiale.

D'autres initiatives ont été également prises. Sur le plan juridique, la politique environnementale se fonde sur quatre textes de loi :

- La Loi n°16/93 du 26 août 1993 relative à la protection de l'environnement, dite Code de l'Environnement ;
- La Loi n°16/01 du 31 décembre 2001 relative à l'aménagement des forêts et la transformation locale du bois ;
- Le code de la pêche ;
- Le code minier.

Plusieurs outils stratégiques ont été également élaborés :

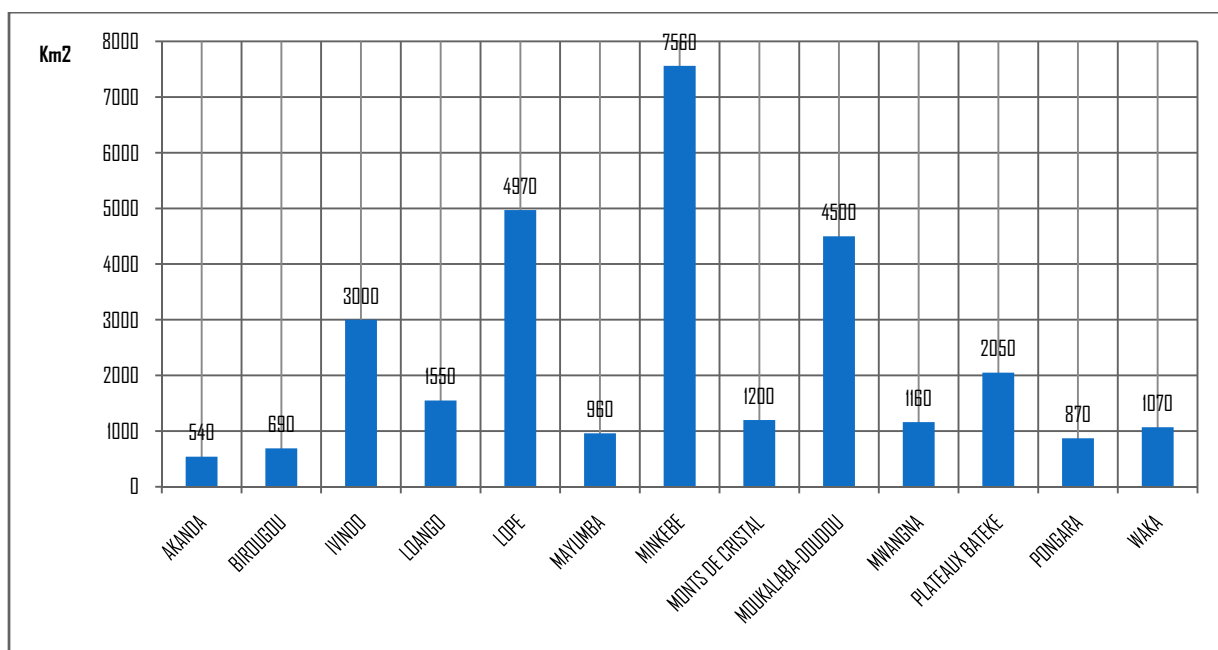
- Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) dont le livre blanc a été validé en 1999 par le Gouvernement ;
- La Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité (SNPA-DB) ;
- Le Plan d'Action Forestier National ou Tropical (PAFN ou PAFT), initié par la FAO ;
- La Première Communication sur les Changements Climatiques (CC).

Concernant la gestion durable des forêts, l'action gouvernementale s'est inscrite dans la continuité des mesures prises depuis plusieurs années, notamment :

- Les plans d'aménagement, dont les études de faisabilité, couvrent actuellement 3 millions d'hectares ;
- L'institution des forêts communautaires en zone rurale afin que les populations puissent bénéficier de l'exploitation des forêts de leur localité ;
- La réservation de 10,8% de son territoire national à la création d'un réseau d'aires protégées en vue de créer les parcs nationaux, ce qui représente une superficie de 2.900.000 hectares. Il compte également inscrire 15% de son territoire au compte du Patrimoine Mondial.

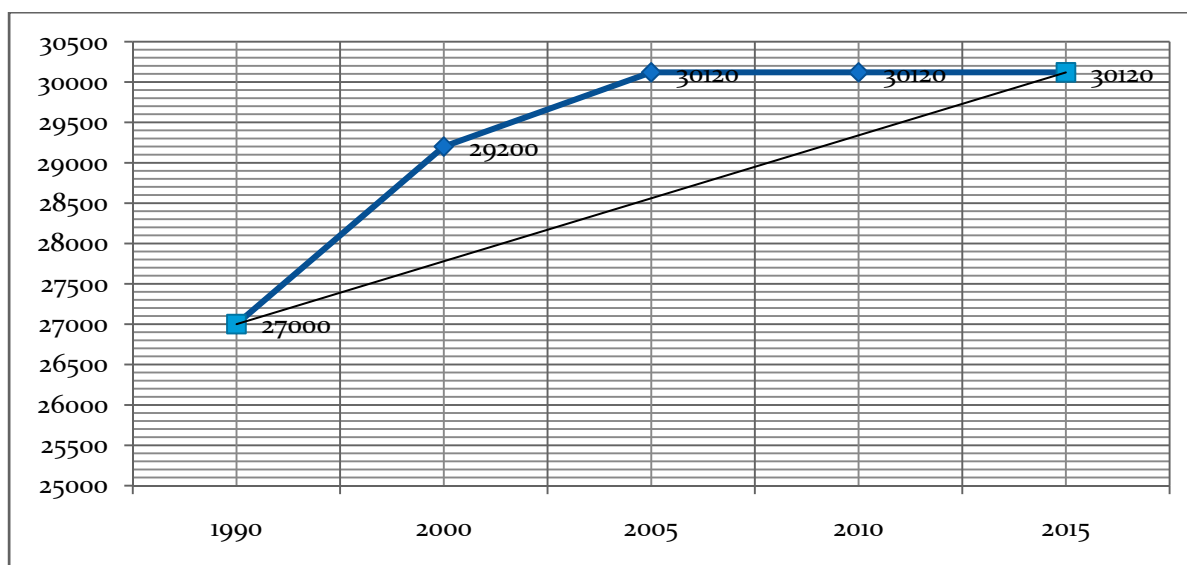
Les graphiques qui suivent (graphique 16 et 17) illustrent les efforts réalisés à cet effet.

Graphique N°16 : Répartition de la superficie des aires protégées.



Source : Conseil National des Parcs Nationaux, 2004

Graphique N° 17 : Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité de 1990 à 2015 en Km²



Source : Deuxième Rapport National de Progrès des OMD

Pour le secteur mine et hydrocarbures, plusieurs actions concrètes sont prises par le Ministère en charge des Mines, du Pétrole et des Hydrocarbures :

- Préservation de la gestion efficace pour remédier à la perte des ressources naturelles. La préservation implique des techniques et des technologies nouvelles, permettant la planification des activités minières et pétrolières afin d'allonger la durée de vie de l'exploitation et réduire la perte des ressources naturelles ;
- Développement des systèmes de gestion des ressources naturelles qui soient participatifs et favorables aux pauvres. L'obligation est faite aux opérateurs du secteur de réaliser une étude d'impact environnementale avant le démarrage de toutes activités minières et pétrolières ;
- Promotion des ressources naturelles favorables au développement des industries propres. L'une des actions concrètes est l'arrêt du torchage de gaz dans le secteur pétrolier, l'exploitation de ce gaz et son utilisation pour la production d'une énergie électrique propre, notamment par la Société d'Eau et d'Énergie du Gabon ;
- Décision de créer programme visant à favoriser une bonne utilisation des ressources minières en assurant aux populations un cadre de vie décent, tout en pensant aux générations futures ;
- Mesures visant à contraindre les entreprises évoluant dans le secteur pétrolier et minier à contribuer au développement économique du Gabon en se comportant de manière éthique d'une part et d'autre part en améliorant la qualité de la vie de la main d'œuvre et des communautés locales, notamment par la mise en place du fonds de développement de soutien aux communautés locales et du fonds de responsabilité industriel, de développement durable et de contribuer au fonds de soutien des mines ;
- Protection des écosystèmes et préservation de l'environnement dans les zones d'exploitation minières. Obligation est faite à chaque opérateur minier et pétrolier de fournir une étude d'impact environnementale à chaque étape de la vie de son projet et de présenter les mesures envisagées pour la gestion de l'après mine.

9.3. Défis pour atteindre la cible

De nombreuses études réalisées ont révélé des problèmes majeurs, dans la gestion de l'environnement. On peut citer:

- L'exploitation parfois anarchique de certaines ressources naturelles ;
- La pollution au sein des agglomérations urbaines et rurales, en particulier des eaux de surfaces et des nappes phréatiques ;
- La mauvaise gestion de la ressource en eau potable connue en eau de surface ;
- L'accès difficile aux ressources d'énergie à usage domestique pour les couches sociales les moins nanties des villes et des agglomérations rurales ;
- Le manque de moyens matériels et financiers pour exercer certaines activités relevant du domaine de l'environnement, de la valorisation des produits forestiers non ligneux et du secteur de la pêche ;
- la faiblesse des statistiques forestières et de la recherche-développement.

Or l'ambition du Gouvernement est de conférer à ce secteur un rôle de premier plan dans l'économie gabonaise. Ainsi les principaux défis se résument à :

- La vulgarisation et l'application du Code de l'environnement ;
- L'éducation et la sensibilisation des populations sur les concepts environnementaux ;
- Faire en sorte que les entreprises forestières deviennent des promoteurs du développement durable.

9.4. Priorités pour l'aide au développement

L'assistance au développement est particulièrement attendue sur les points suivants :

- La réalisation des études sur le niveau de pollution des eaux et des sols dans les sites d'exploitation du pétrole et du manganèse ;
- L'appui à la politique de l'aménagement des aires protégées ;
- L'élaboration d'une politique nationale de la gestion des risques environnementaux ;
- La réalisation de la cartographie des écosystèmes sensibles, en application de la Convention du Ramsar sur les zones humides ;
- Le renforcement des équipements et des capacités techniques en matière d'Audit environnemental ;
- Le renforcement des capacités techniques en matière de séquestration du CO₂, ainsi que pour l'évaluation des quotas échangeables sur les marchés nouveaux en application du Plan CO₂ ;
- La mise en place des infrastructures d'analyse en vue du contrôle des pollutions industrielles ;
- La réalisation d'une fiscalité environnementale en vue de l'application du principe pollueur-payeur, afin notamment d'accroître les ressources de l'État;
- L'appui à la réalisation de la 2eme et de la 3eme Communication Nationale sur les changements climatiques ;
- L'appui à la réalisation du Rapport National sur la vulnérabilité à l'érosion côtière et continentale. Seront particulièrement concernées les villes de Port-Gentil, Libreville et Mayumba, pour l'érosion côtière et la Région du Haut-Ogooué, particulièrement les Canyons de Léconi, pour l'érosion continentale.

9.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation.

Tableau 15 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 9

Eléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Capacité de publication et de diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

9.6 Perspectives

Au Gabon, le développement durable peut s'inscrire en termes d'enjeu et de challenge. La valorisation de la biodiversité ne sera un acquis durable que lorsque les acteurs économiques intégreront les principes de préservation et de protection de l'environnement dans leurs démarches stratégiques et opérationnelles. Comme le dit Chris WILKS, « l'avenir des forêts dépendra de la sensibilisation de l'opinion publique aux notions d'écologie, de conservation et d'utilisation durable des ressources ».²³

Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

10.1 Situation actuelle et tendances

Le Gabon est caractérisé par un taux d'accès à l'eau potable particulièrement élevé soit 74% au niveau national dont 94% en milieu urbain et 45% en milieu rural. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux d'accès de 100% à l'orée 2016. Mieux, les ménages vivant à moins de trente minutes d'une source d'eau potable représentaient déjà 96% en 2005²⁴.

Restent donc les 16% des ménages qui utilisent encore l'eau impropre à la consommation. L'analyse détaillée révèle l'existence des disparités significatives notamment au détriment du monde rural où les eaux de surface représentent encore 59,3% des sources d'approvisionnement.

A l'échelle nationale, la proportion des ménages disposant d'un robinet individuel est encore moins importante (42,2%).

10.2 Politiques et Programmes

L'objectif du Gouvernement est d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous avant 2015. Aussi, des actions prioritaires et de première urgence ont été engagées, afin de résoudre l'épineux problème de pénuries d'eau potable dans les grandes villes, en particulier à Libreville qui abrite près de la moitié de la population avec une demande sans cesse croissante.

Actuellement, le Gouvernement est en train de réaliser un audit, et la réparation des fuites sur le réseau d'eau de Libreville afin d'une part, de récupérer au moins 30% des pertes actuelles, et d'autre part, d'augmenter la capacité disponible d'environ 20 000 m³. Cette action vise également à lutter contre les gaspillages d'eau dans l'Administration, les casernes, les universités, les internats, les logements de fonction et d'astreinte. L'objectif de cet ensemble de mesures étant d'accroître de 20 à 40% l'offre d'eau dans la région de Libreville.

Pour accroître l'offre d'eau potable à moyen et long terme, l'objectif du Gouvernement s'efforce de corriger le déséquilibre entre, d'une part, le potentiel en eau douce par habitant qui est de 108.059 m³/habitant/an, le plus important d'Afrique Centrale, derrière le Congo, et d'autre part, le prélèvement qui ne représente même pas 1% de ce potentiel.

²³ WILKS, CH. La conservation des écosystèmes au Gabon. Bruxelles : UINC, 1990, p. 6

²⁴ EGEP, 2005

A cet effet, deux initiatives sont en cours. D'abord, il est prévu d'augmenter les moyens de transport et de stockage de l'eau potable particulièrement à Libreville, avec la construction d'une nouvelle conduite entre le PK6-PK9 et de deux (2) nouveaux réservoirs au PK9 et à la Cité de la CNSS. Ensuite, compte tenu des contraintes sur la production de l'eau potable, il s'agit également d'accroître les capacités de production, notamment par la construction d'une nouvelle station de potabilisation : Ntoun²⁵, et la mobilisation des ressources d'eau additionnelles.

En milieu rural, l'Etat va poursuivre les projets concernant l'hydraulique villageoise, soit par l'équipement des villages en pompes à motricité humaine, soit par la réalisation de mini-réseaux d'adduction d'eau. A ce titre, il est prévu la réalisation dans dix-huit (18) villages du Gabon, de petites adductions d'eau potable dont le contrat de service a été signé le 05 août 2009. Pour traduire dans les faits cette politique volontariste, l'Etat a décidé de consacrer une part importante du budget d'investissement au secteur de l'eau potable soit 120 milliards F CFA sur la période 2010-2016.

10.3 Défis pour atteindre la cible

Les défis pour atteindre la cible passent par :

- La diminution de la concentration de la population en zone urbaine (7 % par an dans la région de Libreville) ;
- La dispersion de l'habitat rural qui rend difficile la rentabilisation des investissements à réaliser ;
- La viabilisation des quartiers sous intégrés ;
- La gestion responsable et de maintenance des ouvrages d'hydrauliques notamment en milieu rural ;
- Le renforcement du Schéma Directeur en Eau de Libreville et des principaux centres de l'intérieur du pays ;
- L'actualisation et le renforcement du dispositif statistique existant.

10.4 Priorités pour l'aide au développement

Pour atteindre tous ces objectifs à l'horizon 2015, le Gouvernement compte également sur le soutien des partenaires au développement, des investisseurs extérieurs et de l'expertise internationale dans divers domaines :

- Sur le plan institutionnel et réglementaire ;
- Sur le renforcement des capacités humaines ;
- Sur la détermination des options technologiques de production et de traitement d'eau potable ainsi que l'engineering ;
- L'appui à la réhabilitation des pompes de l'hydraulique villageoise et la mise en place des mini réseaux d'adduction d'eau.

²⁵ Eaux souterraines et eaux de surface dans la Zone située entre Ntoun et Kango.

10.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

La présence des opérateurs privés dans le secteur de l'eau garantit la production des statistiques sectorielles en ce qui concerne l'adduction d'eau en milieu urbain. Mais pour le monde rural, les informations sont relativement faibles.

Tableau 16 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 10

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

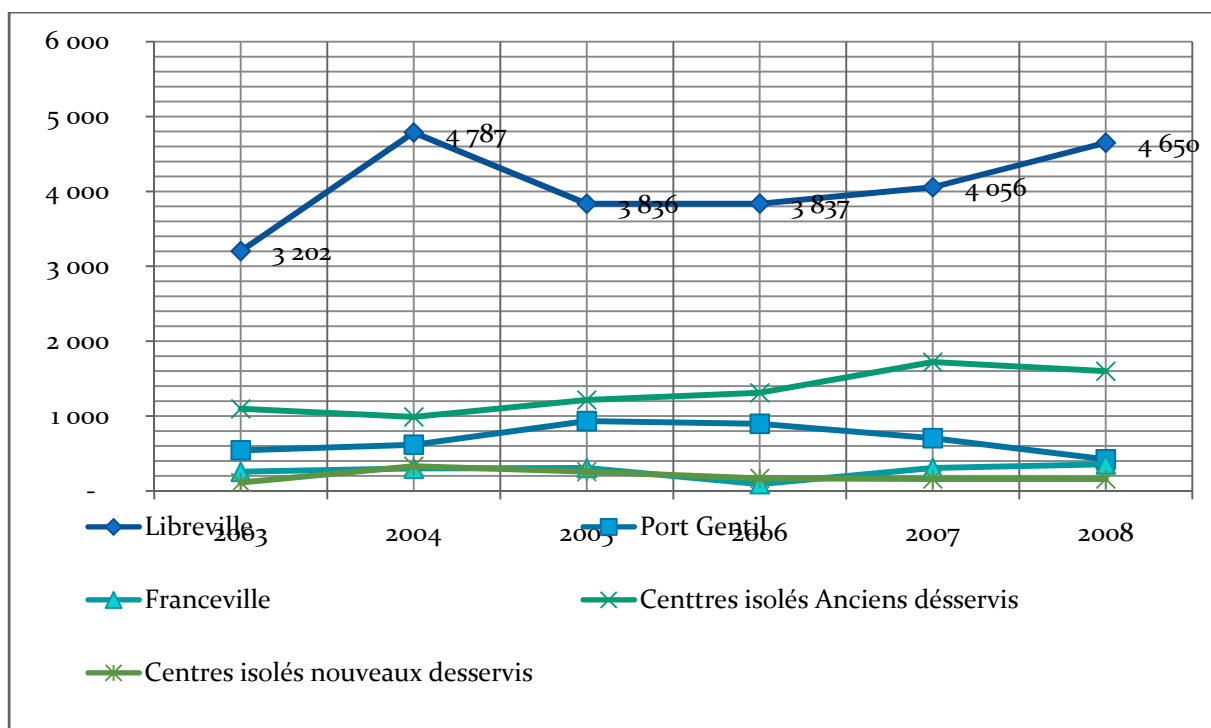
10.6 Perspectives

L'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable devrait être atteint aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale grâce à la réalisation des projets prévus par l'État sur la période 2010-2016 et au programme d'investissement de la SEEG.

Estimé à 337 milliards FCFA sur la période 2010-2016, le nouveau Plan Stratégique d'Investissements (PSI) de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon prévoit d'importantes réalisations sur les sept (7) prochaines années. De plus, des grands chantiers structurants, à hauteur de 200 milliards de francs CFA, en complément des investissements de la SEEG, seront financés par l'État sur la période 2010-2017²⁶.

²⁶ <http://www.gabonews.ga/index.php/actualite/economie/2464-la-seeg-devoile-sa-strategie-d-investissement-pour-les-7-ans-a-venir>

Graphique N°18 : Evolution du nombre des ménages ayant accès à l'eau potable



Entre autres réalisations, le fournisseur national d'eau et d'électricité préconise l'ambitieux projet des ouvrages hydroélectriques de Ngoulmendjim, sur la vallée du Komo, en vue d'une meilleure alimentation en électricité des réseaux de Libreville et de FE2 sur l'Okano, à Mitzic, pour la province du Woleu-N'tem (Nord). En ce qui concerne l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable, la SEEG prévoit, outre l'installation d'une 3ème canalisation de transport d'eau entre la région de Ntoum et Libreville, la possibilité d'en poser une autre en cas de nécessité. De même, divers travaux d'extension, de renforcement des équipements sur le réseau national sont en cours²⁷.

En milieu urbain, l'objectif de ces investissements est de maintenir les tendances observées depuis 2003, soit un taux de croissance des branchements de 8% en moyenne.

²⁷ La réhabilitation des centrales hydroélectriques existant sur l'ensemble du territoire national, à l'image de la Centrale d'Owendo, avec une puissance de 84 milles KW, de celui de Fougamou dont la production est estimée à 42 KW viendront en appoint, en vue de supporter la forte demande des clients. Ces investissements envisagent de renforcer la fourniture des services aux consommateurs sachant que pour les dix dernières années, le nombre de clients de la SEEG a plus que doublé. Soient 4,2% pour l'électricité et 5,5% pour l'eau, contre 2,5% et 4%, les années précédentes.

<http://www.gabonews.ga/index.php/actualite/economie/2464-la-seeg-devoile-sa-strategie-d'investissement-pour-les-7-ans-a-venir>

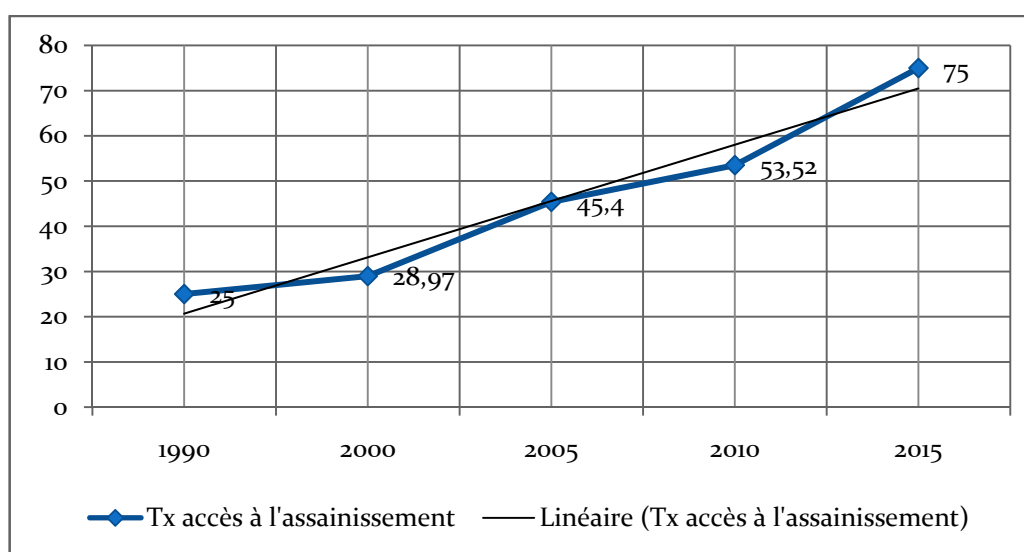
11.1 Situation actuelle et tendances

A l'occasion de l'ouverture du Forum de l'Habitat tenu le 6 août à Libreville, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement avait déclaré : « **Chaque Gabonais doit disposer d'un logement décent et facilement accessible qui ne le prive pas de l'essentiel des revenus mensuels** ». Cette phrase résumait lapidairement la problématique de l'Habitat au Gabon.

L'absence de Plan d'urbanisme, la faiblesse de l'offre des parcelles, les difficultés économiques et l'inexistence des produits financiers adaptés à l'investissement immobilier des ménages se sont traduites par une occupation anarchique de l'espace. De plus, il apparaît qu'à peine 15% des ménages propriétaires de leur logement détiennent un titre foncier. Cette moyenne varie selon les zones et selon le genre. En effet, il s'établit à 18% à Port-Gentil, contre 16% à Libreville et seulement 13% au Sud. Les ménages ayant à leur tête une femme disposent plus fréquemment des titres fonciers que ceux dont le chef de ménage est un homme.

Au cours des cinq dernières années, le pourcentage des Gabonais ayant accès à un logement décent a légèrement diminué. La part des ménages ayant accès à un meilleur système d'assainissement en termes d'évacuation des ordures ménagères, est restée faible bien qu'en augmentation.

Graphique N°19 : Evolution de la proportion des Gabonais ayant accès à un assainissement meilleur (%).

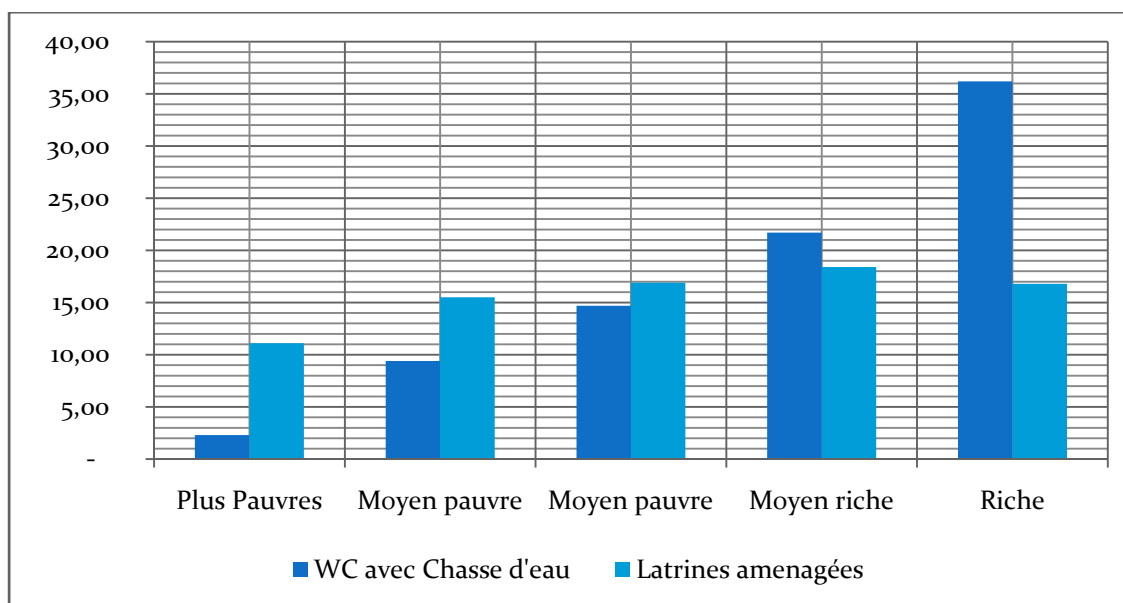


Sources : DSCR, RGPH, EGEP, EBSP

De 28,97% observés en 2003, ce pourcentage est passé à 45,4%. Il en va également des pourcentages des ménages disposant des toilettes qui est passé de 23,25% à 38,3% entre 2003 et 2005.

Une grande partie de l'habitat reste caractérisée par sa précarité et son insalubrité. Captée à travers le type de matériaux utilisés pour la construction, la précarité de l'habitat couvre les constructions faites en parpaings de terre et en bois. En 2005, elle concernait 46% des constructions existantes, soit 38% pour les maisons en bois et 8% pour celles en briques de terre.

Graphique N°20 : Evolution de la proportion des ménages équipés en latrines améliorées et WC



Source : EGEP, 2005

11.2 Politiques et programmes en cours

Les instruments publics de financement de l'Habitat, le Fonds National de l'Habitat (FNH) et le Compte de Refinancement de l'Habitat (CRH), font actuellement l'objet d'une réforme. Leur principale faiblesse est qu'ils n'accordent pas de bonification de taux d'intérêt aux Gabonais éligibles à leurs crédits. De plus l'absence d'une Banque de garantie hypothécaire est notoire. Enfin, il n'existe ni allocation de logement à caractère familial, ni allocation au logement social, ni aide personnalisée au logement.

Le déficit en logements décents est estimé à près de 200 000 logements²⁸. Le Gouvernement a pour ambition de construire 5 000 logements chaque année, prioritairement à Libreville et dans les grands centres urbains.

L'année 2010 a été consacrée à l'aménagement foncier. L'objectif est de produire 4120 parcelles dont la répartition est la suivante : Libreville : 2700 ; Franceville : 497 ; Oyem : 481 ; Tchibanga : 424. Pour atteindre cet objectif, le Ministère a bénéficié dès cette année de 40 milliards FCFA au titre de l'investissement. Mais la priorité a été donnée à la production des parcelles viabilisées et assainies. Les constructions ont été reprogrammées pour 2011.

Quant à l'insalubrité, elle est captée à travers le traitement des déchets ménagers, l'accès à des toilettes modernes et la capacité à traiter les eaux usagées (puisards).

Tous ces problèmes d'assainissement étant liés à l'habitat, le principal défi est de maintenir la hausse des ressources et la cadence de production des parcelles comme des logements, au rythme de la croissance démographique. En effet, avec 5000 logements par an, on reste en deçà des vrais besoins que l'on peut estimer à 8000 logements chaque année

²⁸ Ce déficit pourrait être compris dans une fourchette de 200 à 230 mille logements, si on se réfère au Discours du Premier Ministre Paul BIYOGHE MBA, au Forum de l'Habitat, Cité de la Démocratie, Libreville, Aout 2010.

au titre des besoins à long terme, soit 1500 au titre des besoins de mise à niveau des habitations insalubres actuels, et 6500 au titre des demandes de logements nouveaux.

11.3 Défis pour atteindre la Cible.

Parmi les grands défis à relever pour atteindre le seuil cible des 5000 logements annuels, le Forum de l'Habitat a identifié :

- La nécessité de mieux planifier et de prioriser les interventions, notamment en fonction de l'acuité des problèmes. On note à ce sujet que le Ministère de l'Habitat a décidé de privilégier la réalisation des infrastructures de base, et la production des parcelles prêtes à bâtir ;
- La révision du cadre juridique régissant l'accès au foncier qui date de 1963 dans le sens du raccourcissement des étapes et de la célérité d'accès à la propriété ;
- L'inadaptation des produits financiers au financement de l'Habitat social et même de l'habitat de manière générale ;
- L'opportunité du principal opérateur public du secteur à produire plus de 50 logements sociaux par an ;
- La participation des Entreprises Majors à l'Habitat Social ;
- La capacité de l'Etat à supporter une grande partie du coût de construction et à proposer des produits financiers « adaptés » à l'insolvabilité relative des ménages ciblés par l'Habitat social ;
- L'élaboration d'une stratégie sectorielle en matière de logement.

11.4 Priorité de l'Aide au développement.

Les appuis sollicités dans le domaine de l'habitat concernent essentiellement :

- Un appui à l'élaboration d'un plan stratégique du secteur ;
- Un appui à la mise en place d'un Fond de contribution à l'habitat social assis sur les salaires ;
- Un appui pour la réforme des instruments financiers existant, en vue de les adapter aux besoins et à la solvabilité des bénéficiaires-cibles.

11.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

Le pilotage du secteur de l'habitat est resté très longtemps opaque. L'information disponible n'est pas toujours diffusée. Celle qu'on connaît relève parfois de l'approximation. Pour preuve, même le déficit en logements décents est une estimation grossière.

La priorisation de ce secteur a permis de lancer un certain nombre d'initiatives dont le suivi va nécessiter la mise en place de mesures visant à renforcer le suivi et l'évaluation d'ensemble.

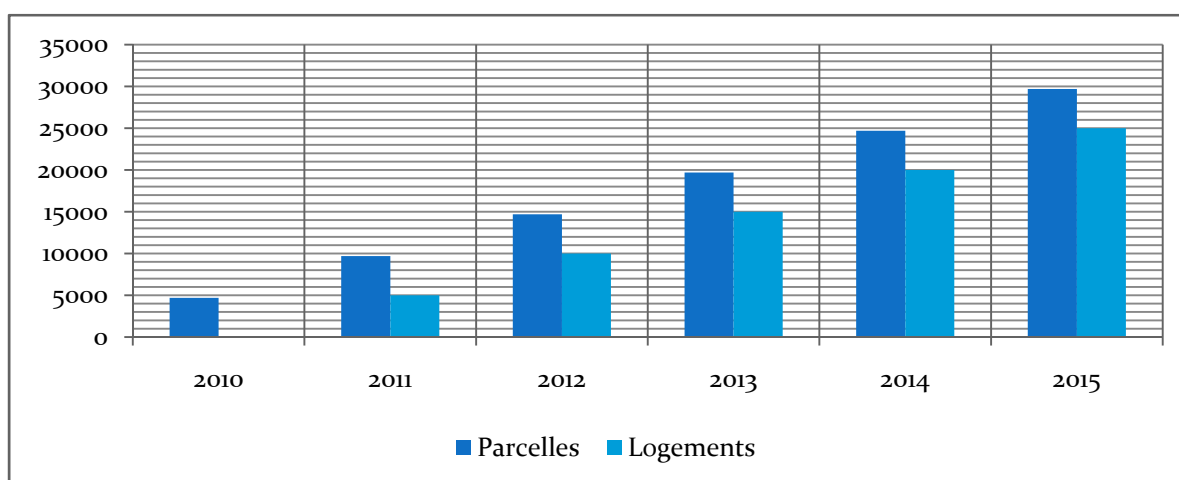
Tableau 17 : Appréciations du suivi évaluation de la cible II

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

11.6 Perspectives

L'ambition du Gouvernement de l'Émergence est de maintenir une cadence de production de 5000 parcelles et de 5000 logements. La première année étant consacrée à la mise en place institutionnelle et juridique, la production des parcelles est restée plafonnée à 4700. La projection du cadre de dépenses du programme sur cinq ans laisse apparaître une hausse continue des moyens, en rapport avec le déficit de départ et la croissance démographique.

Graphique N° 21 : Projection de l'offre de parcelles et logements entre 2010 et 2015



Source : Gaboneco (www.gaboneco.com.)

Si cet effort est maintenu au cours des 5 prochaines années, ce sont en gros 30 000 parcelles et 25 000 logements qui seront offerts à autant de ménages. Ce sont donc théoriquement près de 125 000²⁹ Gabonais qui seront touchés par cet effort.

²⁹ Avec l'hypothèse d'un ménage de 5 personnes.

11.7 Progrès dans la réalisation de l'OMD 7 et tendances

Avec 85% de superficie totale couverte par la forêt et 11% d'aires protégées, les émissions en dioxyde de carbone sont en baisse considérable entre 2000 et 2005. De même, la proportion de la population utilisant des combustibles a diminué de près de huit points entre 1990 et 2005. La population ayant accès à une source d'eau et à un système d'assainissement meilleurs évolue positivement depuis 1990, tout comme la sécurité d'occupation des logements avec près de 14% d'évolution entre 2000 et 2005

Tableau 18 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 7 et tendances

Objectif 7. Assurer un environnement durable			1990	2000	2005	2010	2015
Cibles	Intitulé	Indicateurs	Niveaux				
Cible 9	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	23. Proportion de zones forestières	-	85	85	85	85
		24. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (Km ²)	-	30 120	30 120	30 120	30 120
		25. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)	NA	NA	NA	NA	NA
		26. Emissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes de PDD)	NA	8600	6900	NA	3000
		27. Proportion de la population utilisant des combustibles solides	39,70%	NA	31,61%	NA	15%
Cible 10	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	28. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales)	57,90 %	79,8%	82,5%	74%	100%
		29. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'eau et assainissement (zones urbaines et rurales)	25%	NA	45,40%	NA	75%
Cible 11	Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2015, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	NA	NA	NA	NA	NA
		31. Proportion de la population ayant accès à un approvisionnement en électricité	63,90%	73,60%	82%	NA	100%

OBJECTIF N°8 – METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT



Réduire le taux de chômage des jeunes

Cible 12 : Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver du travail

12.1 Situation actuelle et tendances

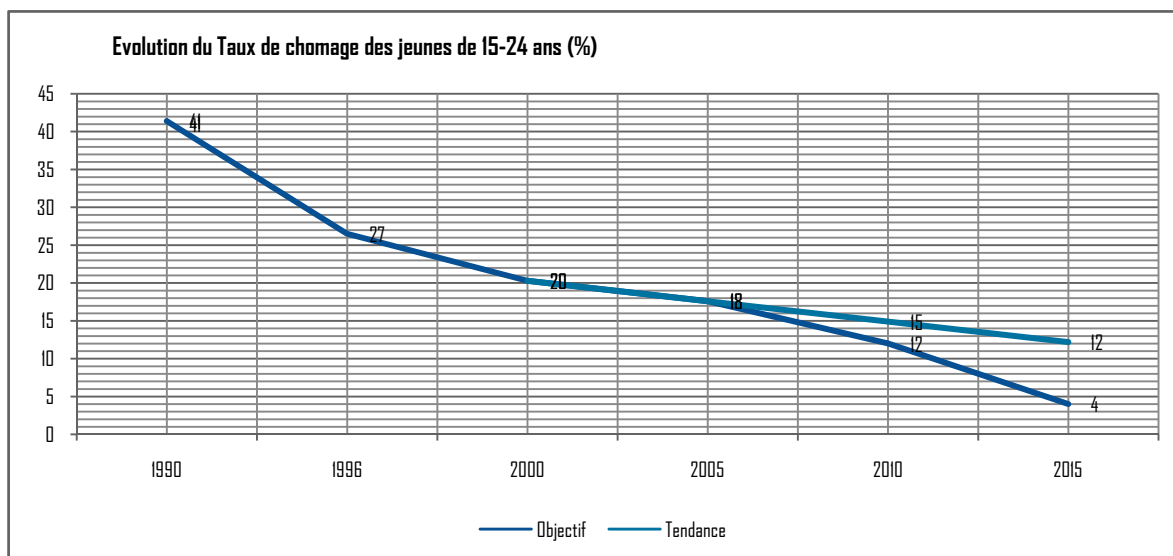
En 1993, selon le RGPH, le taux d'activité était de 52,51%. Il est passé à 51,3 % en 2005 (EGEP). Au cours de la même période, le taux de chômage est passé de 1% à 16,3%, avec une accentuation particulière en milieu urbain où il dépasse 19%, dont 22% à Port-Gentil et 20% à Libreville. Actuellement, selon les estimations de l'ONE, le taux de chômage se situerait aux alentours de 20%.

Le taux de chômage des jeunes, évalué à plus de 40% en 1990, est passé progressivement à 20,29% en 2000 et à 17,59 % en 2005. Si les tendances observées depuis 1990 se sont maintenues, le chômage des jeunes serait actuellement de 15%, et le niveau attendu en 2015 de l'ordre de 12%. Mieux, les politiques mises en place permettent d'espérer un taux de 8%.

Outre la morosité du contexte économique et la structure de l'économie gabonaise, le taux de chômage des jeunes s'explique également par l'inadéquation existant entre les profils des formations et la demande du marché du travail.

En effet, le système éducatif est très sélectif dans les filières générales et peu diversifié en ce qui concerne le volet formation professionnelle. De plus, il y a très peu de filières, une offre de formation limitée et des passerelles inexistantes entre les deux types de formation. Ce qui explique également le niveau de chômage des jeunes.

Graphique N°22 : Evolution du taux de chômage des jeunes de 15-24 ans (en pourcentage)



Sources: RGPH, EGEP, PNUD

12.2 Politiques et programmes en cours

Pour atteindre la cible qui est ramenée à 4% du taux de chômage chez les jeunes, le Gouvernement a pris des mesures de portée générale visant à réguler l'ensemble du marché du travail, et d'autres, plus spécifiques sur le chômage des jeunes.

Au titre des mesures générales, conscient de ce qu'une politique durable de lutte contre la pauvreté ne peut être menée sans une véritable politique de promotion des emplois, le Gouvernement a entrepris la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi intégrée à la stratégie de réduction de la pauvreté. Elle vise la promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto emploi en faveur des pauvres, le développement des PME/PMI et le soutien des initiatives des pauvres dans les filières porteuses. Les grands axes de cette politique sont la diffusion des informations sur le marché du travail, l'insertion dans le circuit de production des jeunes à la recherche d'emploi et la réinsertion des travailleurs ayant perdu leur précédent emploi. Ce volet de la politique nationale de lutte contre la pauvreté a besoin, pour sa mise en œuvre, de disposer des informations fiables et à jour tant au niveau global que désagrégé.

De plus, le Gouvernement a pris des initiatives portant sur :

- La ratification en octobre 2009 de la convention n° 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi ;
- L'élaboration de la politique de l'emploi, avec pour objectif de favoriser la création d'emplois nouveaux par la relance de la diversification de l'économie dans le cadre du DSCR ;
- L'amélioration des capacités d'insertion professionnelle qui passe par la mise à disposition par l'Etat, des crédits au Fonds d'Insertion et de Réinsertion (FIR) et à l'Office National de l'Emploi (ONE) à hauteur de 500 millions de F CFA sur la période 2003-2010, afin d'élargir leur implantation au niveau national ;
- Le développement de l'esprit d'entreprise ;
- L'amplification du processus de « gabonisation » des emplois.

Au titre des mesures plus spécifiques orientées vers les jeunes, on peut citer :

- Le lancement, avec l'appui de la BAD, d'un programme visant la réhabilitation des Centres de formation professionnelle et le renforcement, puis la diversification de l'offre de formation, avec l'objectif d'accroître l'offre de formation professionnelle ;
- Les grands travaux intensifs (PAPSUT) ;
- La campagne d'enrôlement des jeunes dans les forces de défense et de sécurité (Armée, Gendarmerie, Police), qui a permis de donner des perspectives à près de 3000 jeunes dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'insécurité et la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) que le Gabon co-organise avec la Guinée Equatoriale en 2012.

12.3 Défis pour atteindre la cible

Des contraintes subsistent dans l'environnement pour le suivi et l'évaluation qui restent globalement faibles, compte tenu de l'absence des données pour l'amélioration de la connaissance du profil du chômage, y compris le chômage des jeunes.

La cible peut être atteinte si, d'une part, les programmes de réforme de la formation professionnelle sont rapidement menés, et, d'autre part, la relance de l'ensemble de l'économie est assez vigoureuse et portée par les secteurs non pétroliers. Car, seule la combinaison d'une forte croissance hors pétrole diversifiée, d'une main d'œuvre formée et disponible, peut durablement baisser le taux de chômage des jeunes.

12.4 Priorité pour l'aide au développement

Les axes d'intervention dans le cadre de la mise en place d'un partenariat pour le développement sont :

- La création d'un Observatoire National de l'Emploi et de la formation pour favoriser, à travers des initiatives en direction du monde rural, la mise en place d'un cadre de collaboration entre les pouvoirs publics, les ONG et les populations ;
- Le réaménagement des programmes scolaires en vue d'y introduire de manière intensive, l'enseignement de l'informatique, de l'anglais, et des modules de formations pratiques et professionnelles dans les technologies de pointe pour améliorer la capacité à capter les opportunités d'emplois ;
- Le lancement effectif de la composante économique du projet de société du nouveau Président de la République préconisant l'exploitation et l'industrialisation des différentes filières (bois, mines), la promotion des métiers liés à l'environnement, va non seulement accroître le PIB, mais également ouvrir des perspectives d'emplois aux jeunes ;
- la Chambre de Commerce, qui vient d'être cédée au secteur privé, peut être le cadre d'une collaboration féconde public-privé, en vue d'une plus grande adéquation de l'offre de formation professionnelle aux besoins du marché du travail ;
- Le renforcement du dispositif national pour un meilleur suivi de l'aide publique au développement.

12.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

Le suivi du chômage des jeunes est faible. Il est tributaire du déficit général en statistiques récentes que le Gouvernement s'efforce de combler. Une enquête sur l'emploi et le chômage est actuellement en cours ;

Les résultats, qui sont attendus en 2011, permettront de capter le niveau et le profil du chômage des jeunes et d'améliorer le suivi de cette cible.

Tableau 19 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 12

Eléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Publication et diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

12.6 Perspectives

La cible peut être atteinte si, d'une part, les programmes de réforme de la formation professionnelle sont rapidement menés, et, d'autre part, la relance de l'ensemble de l'économie est assez vigoureuse et portée par les secteurs non pétroliers qui sont les seuls aptes à créer de l'emploi. Car, seule la combinaison d'une forte croissance hors pétrole diversifiée, d'une main d'œuvre formée et disponible, peut durablement baisser le taux de chômage des jeunes.

A ce sujet, le vaste programme d'industrialisation des filières bois et mines, le développement suscité et attendu des services, notamment autour du tourisme vert, les transports et l'hôtellerie, les nombreuses réformes pour améliorer le climat des affaires et attirer l'investissement privé, les réformes du Système de formation professionnelle, laissent augurer des perspectives prometteuses pour l'emploi des jeunes.

Cible 13 : Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables à tous ceux qui en ont besoin

13.1 Situation actuelle et tendances

Pour cette cible l'indicateur reste difficile à mesurer au Gabon. Il est donc impossible de décliner une tendance.

De nombreuses pharmacies et dépôts de médicaments sont implantés à travers le pays. Dans les formations sanitaires, la conservation des médicaments s'organise et l'accès qui était le maillon faible, tend à s'améliorer.

L'accès au médicament renvoie à plusieurs aspects. Globalement, l'approvisionnement et sa décentralisation au niveau des pharmacies régionales, formations sanitaires des provinces et des départements, ainsi que la conservation posent le problème en termes de disponibilité.

Tout en agissant sur l'introduction du générique, le Gouvernement a pris des mesures à caractère social en vue de tisser des filets de sécurité permettant de facto l'accès aux médicaments, notamment :

- L'adoption de l'ordonnance n°0022/PR/2007 instituant un Régime Obligatoire d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale ;
- L'adoption de l'ordonnance n° 0023/PR/2007 fixant le régime des prestations familiales des Gabonais économiquement faibles ;
- La création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) ;
- La création du Fonds Thérapeutique contre le VIH /SIDA ;
- La prise en charge médicale (bilan biologique et traitement antirétroviral) des femmes enceintes.

13.2 Priorités pour l'aide au Développement.

Les priorités de l'aide doivent se concentrer autour des objectifs poursuivis par le Ministère de la Santé en matière de gestion du médicament. Il s'agit :

- Du recours au générique de qualité pour améliorer l'accès des personnes économiquement faibles au médicament ;
- De l'alignement des dotations budgétaires sur les vrais besoins du pays ;
- De l'amélioration des capacités de stockage, de conservation et de distribution du médicament ;
- De l'appui à la révision de la liste des médicaments essentiels ;
- De l'appui à l'élaboration d'un guide thérapeutique tenant compte des avancées technologiques et des phénomènes de résistance.

13.3 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

L'environnement de suivi et d'évaluation reste globalement faible, du fait de la qualité de la collecte des données, et de la qualité des enquêtes récentes.

Tableau 20 : Appréciations du suivi évaluation de la cible 12

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Capacité de publication et de diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

13.4 Perspectives

En termes de perspectives, l'accent sera mis sur l'accès universel et l'utilisation rationnelle des médicaments essentiels, des dispositifs médicaux de qualité ainsi que les vaccins, les produits sanguins et les services d'aide au diagnostic, en conformité avec les normes et standards définis et relatifs à la prescription et à la prévention de leurs effets néfastes éventuels.

Le système d'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments sera réorganisé. Il s'agira de renforcer les capacités de l'Office Pharmaceutique National (OPN) et d'adapter son cadre organique afin de le transformer en véritable Centrale d'achat autonome avec des démembrements à tous les niveaux de la pyramide.

La liste nationale des médicaments essentiels sera revue. Un Code national de la santé publique et un Guide thérapeutique tenant compte des avancées scientifiques, technologiques et des phénomènes de résistance seront élaborés. Enfin, un programme de contrôle-qualité sera mis en place.

L'institutionnalisation d'une politique de pharmacovigilance devrait garantir la sécurité et l'innocuité des médicaments, produits médicaux et vaccins.

Une stratégie nationale de transfusion sanguine sera élaborée et assurera la mise à disposition des produits sanguins et dérivés de qualité à tous les secteurs et à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Par ailleurs, le Gouvernement compte renforcer la collaboration entre le Ministère de la Santé et les tradipraticiens, et définir un cadre d'exercice entre médecine moderne et pharmacopée traditionnelle. Il encouragera dans une dynamique multisectorielle, la transformation des plantes médicinales en produits pharmaceutiques industriels.

Cible 14 : Faire en sorte que les avantages des TIC soient accordés à tous

14.1 Situation actuelle et tendances

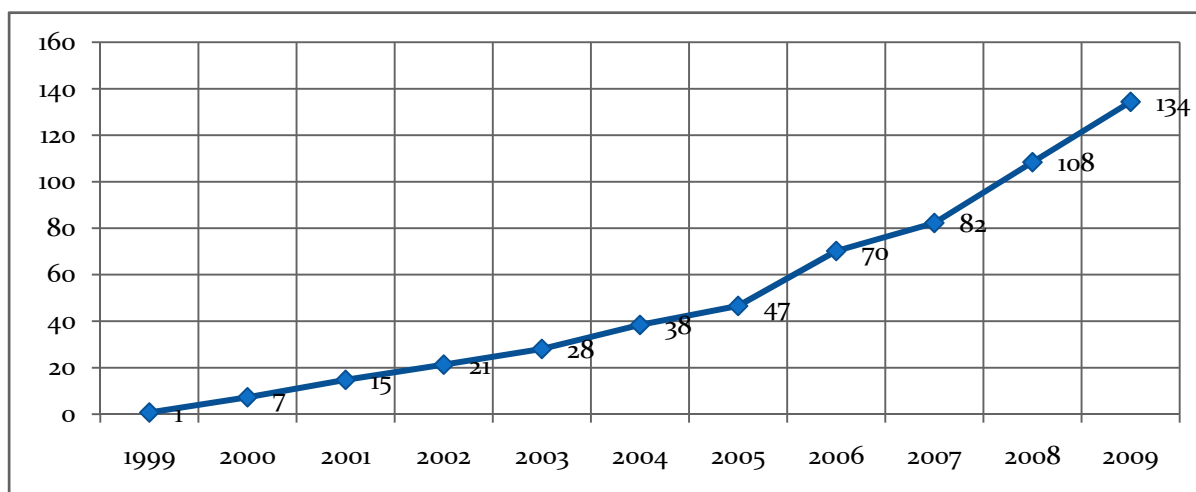
La maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un pré-requis à la promotion d'une économie dynamique et connectée au reste du monde, et donc à « l'Émergence » du pays qui s'appuie entre autres sur le pilier « le Gabon des services » essentiellement organisé sur les TIC.

Au cours de la dernière décennie, le Gabon a connu de profondes mutations dans le secteur de Télécommunications, à la fois technologiques, économiques et réglementaires. Ces réformes s'inscrivent toutes dans la dynamique de la mondialisation des économies et de la convergence des technologies de l'information et de la communication.

En conséquence de ces réformes, les TIC ont connu une forte croissance. La téléphonie mobile a constitué le principal vecteur de ce développement. En effet, elle tire ce secteur vers le haut, avec plus de 1.700.000 de lignes au 31 décembre 2009, traduisant ainsi une certaine maturité de ce marché.

La télédensité du téléphone, (graphique n°24), qui en mesure le taux de pénétration et se décline en nombre de téléphones pour 100 habitants, est de l'ordre de 140 actuellement, contre 2 pour la téléphonie fixe. De plus, alors que la télédensité est à la baisse pour le fixe, elle a une croissance exponentielle pour le mobile. Le nombre de lignes de téléphonie fixe a régressé de 10 000 en passant de 39000 en 2002 à 29000 en 2009. En cause, l'absence d'une véritable politique de développement du fixe, et d'une stratégie de développement de l'infrastructure de transport haut débit.

Graphique N°23 : Evolution du nombre de lignes mobiles pour 100 habitants

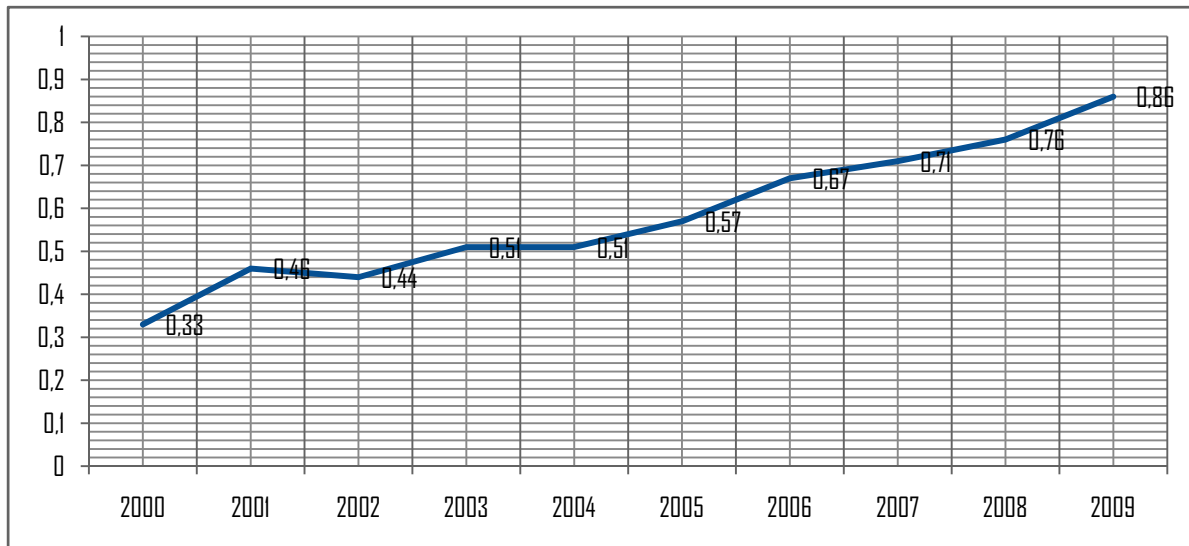


Source : ARTEL

Contrairement aux offres ADSL à haut débit du fixe, le parc d'abonnés Internet progresse, grâce à la libéralisation totale de ce secteur et au dynamisme associé à l'utilisation de l'Internet mobile de type GSM et CDMA qui présente à ce jour un taux de croissance qui avoisine les 100%. Malgré cette progression, le taux de pénétration de l'Internet reste très faible. Il suggère même implicitement que le nombre de ménages disposant d'un ordinateur reste marginal.

De fait, le nombre d'ordinateurs pour 100 habitants que nous avons globalement approximé à partir du taux d'utilisation de l'ordinateur est encore plus faible.

Graphique N° 24 : Evolution du taux de ménages ayant accès à Internet (en %)



Source : ARTEL

14.2 Politiques et programmes en cours

L'objectif du Gouvernement est à la fois de combler le fossé numérique avec les pays riches, et de mettre le téléphone et l'Internet au service du développement économique, notamment par leur implication dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, du commerce et de l'efficacité de l'Administration.

Pour accompagner cette ambition, le Gouvernement a adopté une politique sectorielle en 1996, et fixé les bases de la libéralisation du secteur des communications. Cette volonté fut traduite par l'adoption de plusieurs lois parmi lesquelles la Loi n°16/96 du 27 juin 1996 portant privatisation des entreprises publiques et parapubliques, la Loi n°004/PR/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des Postes et du secteur des Télécommunications en République gabonaise, et la Loi n°005/PR/2001 portant réglementation du secteur des services de télécommunications en République gabonaise.

Grace à ce cadre juridique, le marché s'est fortement ouvert et le Gabon a enregistré des progrès considérables en attirant de multiples opérateurs privés, dans les domaines de la téléphonie mobile, de la fourniture d'accès Internet, et de la distribution des équipements terminaux y relatifs. Une stratégie sectorielle, adoptée en 2009, débouche sur un Plan Quinquennal couvrant la période 2010-2014.

Le Ministère en charge de l'Economie Numérique, autrefois dénommé Ministère des Postes et Télécommunications, assure la réglementation du secteur, avec pour mission de suivre et coordonner la politique sectorielle définie par le Gouvernement. La régulation est confiée à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ARTEL) qui est placée sous la double tutelle du Ministère en charge de l'Economie numérique et du Ministère en charge du Budget.

14.3 Défis pour atteindre la cible

En dépit des résultats obtenus dans le développement de la téléphonie mobile et la vulgarisation de l'outil internet au Gabon, bien des progrès restent à consentir dans les domaines suivants :

- L'amélioration de l'accès par une plus forte couverture du territoire national, notamment en zones rurales ;
- L'amélioration de la qualité de service offert ;
- L'amélioration du débit d'Internet ;
- Le niveau des tarifs qui reste très élevé par rapport à la moyenne régionale ;
- La construction d'un Backbone national en fibre optique.

14.4 Priorités pour l'aide au Développement.

De fait, les éventuels appuis au Gouvernement, porteraient sur les priorités suivantes :

- L'amélioration de la couverture nationale pour porter ces technologies dans l'arrière pays, notamment dans les campagnes et les petites villes, par un renforcement des investissements, en particulier ceux en direction des infrastructures large bande en fibre optique devant constituer le Backbone national;
- La mise en place des dispositifs visant à concourir à la baisse des terminaux ;
- Le renforcement du cadre réglementaire et son adaptation à la problématique de la convergence ;
- La baisse des coûts de communication par une politique de veille sur les pratiques concurrentielles afin de favoriser l'accès des TIC aux ménages à bas revenus ;
- La mise en Réseau de l'Administration Gabonaise pour assurer une efficacité du service public, notamment en ce qui concerne les ministères et les institutions financières ;
- L'élaboration et la mise en application d'une politique globale de l'économie numérique qui dépasse le cadre très restreint de la stratégie d'expansion de la téléphonie et de l'Internet.

14.5 Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

Tableau 21: Appréciations du suivi évaluation de la cible 14

Éléments de surveillance de l'environnement	Appréciation		
	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecte des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitement statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration des politiques et de mécanismes d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de gestion de l'information	Fort	Moyen	Faible
Capacité de publication et de diffusion de l'information	Fort	Moyen	Faible

14.6 Perspectives

En termes de perspectives, l'introduction prochaine de la téléphonie mobile de troisième génération (3G), dont l'appel d'offre a été lancé en juillet 2010, va permettre au Gabon d'accéder rapidement au haut débit en attendant le développement de l'infrastructure large bande portée par le fixe.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa stratégie, en plus du renforcement des capacités et la mise en œuvre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), le Gouvernement gabonais a consenti un programme ambitieux de construction d'un «Backbone» national à haut débit en fibre optique pour lequel un appel d'offre a été lancé en vue de la réalisation des études avant la construction et le raccordement de la totalité des provinces, départements, districts et autres localités du Gabon.

De plus, le Gabon participe actuellement à l'important projet CAB (Central Africa Backbone) piloté par la CEMAC et financé par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD), avec pour finalité d'interconnecter les pays de la zone CEMAC avec des liaisons à haut débit en fibre optique.

Enfin, le Gabon a signé l'**Accord d'Intention (MoU)** et le contrat de construction relatif à sa participation au projet de câble sous marin à fibre optique **ACE** qui va raccorder la côte Ouest-africaine à l'Europe, tout en sécurisant SAT-3. Sur cette question, le Gouvernement gabonais a initié un Partenariat Public Privé auquel plusieurs acteurs majeurs ont adhéré.

En définitive, et face à cette clairvoyance prospective, cette politique ambitieuse, voulue par **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, ne peut se réaliser que dans un climat des affaires de confiance. Aussi, a-t-il instruit le Gouvernement d'actualiser et de renforcer le cadre réglementaire afin de tenir compte des innovations inhérentes à la convergence technologique et aux impératifs que commande l'harmonisation du cadre réglementaire sous-régional.

14.7 Progrès dans la réalisation de l'OMD et tendances

En conclusion, notre pays s'oriente inexorablement vers la réalisation des OMD dans le cadre de la cible relative aux technologies de l'information et de la communication.

Tableau 22 : Progrès dans la réalisation de l'OMD 8

MATRICE DE SUIVI DES OMD							
			1990	2000	2005	2010	2015 ³⁰
Cible 16	En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes	45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global	41.39%	41%	17.59%	12%	10%
Cible 17	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cible 18	En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication à la portée de tous	47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	23.2	45.53	57	86	100%
		48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants	N/A	N/A	6.3	N/A	50
		48. Nombre d'internautes pour 100 habitants	N/A	10	30	45	60

³⁰ Niveaux Cibles

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La revue des performances du Gabon sur la mise en œuvre des OMD indique que le challenge est encore tout entier pour réaliser les objectifs du millénaire dans leur ensemble.

Quoique classé parmi les pays à revenu intermédiaire, le Gabon présente des indicateurs atypiques au niveau de l'objectif n°1 des OMD. Par rapport à la référence de 1990, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passé de 27% à 33% en 2005. Si cette tendance se poursuit au cours des cinq prochaines années, la cible de 13,5% visé en 2015, ne pourra pas être atteinte.

Par ailleurs, depuis 1990 les indicateurs en matière de mortalité des enfants de moins de 5 ans, tout comme ceux de la mortalité infantile, quoiqu'en baisse, demeurent à des niveaux encore élevés. Entre 1990 et 2000, ces taux sont passés de 155‰ à 91,4‰ en ce qui concerne la mortalité des enfants de moins de 5 ans, et de 65,2‰ à 61,1‰ en 2000 pour la mortalité infantile.

Le Gabon observe des avancées significatives dans les objectifs liées à l'éducation, à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et à l'environnement. Le taux de scolarisation du primaire au Gabon est parmi les plus élevés d'Afrique Subsaharienne. Il s'établissait à 96% en 2008 avec une quasi-parité filles-garçons, avec une tendance haussière. En ce qui concerne la préservation de l'environnement, hormis l'assainissement du milieu qui demeure problématique dans les grands centres urbains, les écosystèmes naturels (faunes et flores) bénéficient d'une politique de préservation soutenue. Appartenant au bassin du Congo, deuxième massif forestier et poumon de la planète, le Gabon a consacré 11% de son territoire aux parcs nationaux en vue de participer à l'effort mondial de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.

Beaucoup d'efforts restent à consentir. Le premier défi reste l'application du projet de la diversification de l'économie, dont les axes sont clairement définis dans le Programme de Société du Président Ali BONGO ONDIMBA, « l'Avenir en confiance ». L'économie gabonaise devrait désormais s'orienter vers les trois secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée que sont : l'industrialisation des filières minières et forestières, la valorisation des ressources environnementales, le développement des services à forte valeur ajoutée.

Si le taux net de scolarisation est bien satisfaisant, le système est globalement inefficace et se caractérise par des taux de redoublement et de déperdition très importants. D'où la nécessité de renforcer les structures d'accueil, de généraliser l'enseignement pré-primaire, de limiter le nombre des classes à mi-temps, et d'améliorer la qualité de l'enseignement par le financement des formations, l'appui pédagogique et l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Au niveau de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le défi majeur pour atteindre la cible reste la sensibilisation des jeunes filles au problème de maternité précoce qui freine la poursuite de leurs études et partant leur vie professionnelle.

Avec la validation en 2010 de la Politique Nationale de Santé (PNS) qui englobe les politiques sectorielles et sa mise en œuvre, les OMD liés à la santé pourraient voir leur tendance s'améliorer. Pour le cas particulier du SIDA, il est important de maintenir et d'intensifier toutes les politiques de lutte contre la maladie, à savoir : l'opérationnalisation de la stratégie nationale du marketing social du préservatif, la pérennisation de l'accessibilité et de la disponibilité des

antirétroviraux pour toutes les couches de la population, l'intensification et la décentralisation des actions de prévention à l'endroit de la population générale et des groupes cibles.

Les principales collectes de données datant de 5 ans (Enquête Gabonaise d'Évaluation de la Pauvreté), de 8 ans (Recensement Général de la Population et de l'Habitat), voire de 10 ans (Enquête Démographique et de Santé), le cadre de suivi évaluation reste faible. Le Gouvernement et les Partenaires au Développement devraient s'engager à améliorer le suivi-évaluation afin que la quatrième édition du Rapport National sur les OMD dispose de données fiables à même d'orienter efficacement les politiques de développement.

Tableau 23 : Tableau Récapitulatif des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Objectifs	Indicateurs	Progrès Oui/Non	Probabilité d'atteinte
1 - Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	<i>Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté : 33% (2005)</i>	<i>Non</i>	<i>Faible</i>
2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	<i>Taux net de scolarisation dans le primaire : 94,7 % (2010)</i>	<i>Oui</i>	<i>Forte</i>
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<i>Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24ans : 93,4% (2005)</i>	<i>Oui</i>	<i>Moyenne</i>
4 - Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	<i>Taux de mortalité infantile : 61,1 p.1000 (2000)</i>	<i>Oui</i>	<i>Moyenne</i>
5 - Améliorer la santé maternelle	<i>420 décès pour 100 000 (2005)</i>	<i>Oui</i>	<i>Moyenne</i>
6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.	<i>Taux de prévalence du VIH/Sida 5,2% (2009)</i>	<i>Oui</i>	<i>Faible</i>
7 - Assurer un environnement durable	<i>11% du territoire national consacrés aux parcs nationaux</i>	<i>Oui</i>	<i>Moyenne</i>
8 - Créer un partenariat mondial pour le développement	<i>Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans : 17,6% (2003)</i>	<i>Oui</i>	<i>Faible</i>

ANNEXES

ANNEXES : APPENDICE SUR LES CONDITIONS CRITIQUES POUR LA REALISATION DES OMD EN 2015.

Pour relever cet important défi, le Gabon doit remédier aux insuffisances constatées et renforcer les performances enregistrées. Dans cette perspective, le Plan Décennal de réalisation des OMD apparaît comme un instrument idéal. Il décline les efforts financiers à consentir d'ici à 2015

Les axes de réformes pour l'atteinte des OMD qu'il permet d'identifier doivent ainsi être encouragés par les autorités gabonaises. Pour cela, l'exercice commande, d'une part, de s'y engager en mettant en place une planification améliorée, un cadre macroéconomique sain et stable, et d'autre part et en mobilisant des ressources plus substantielles et pour réaliser d'autre part les investissements conséquents dans le capital physique, humain et social.

1. Améliorer la planification et la programmation des Objectifs.

Le Gouvernement a élaboré un Plan Décennal des OMD. Il se présente comme un ensemble d'interventions chiffrées permettant d'atteindre les cibles pertinentes des OMD au Gabon. Il comprend également un plan de financement et de budgétisation.

Par ailleurs, le Gouvernement a déjà entrepris de passer à la budgétisation des OMD dès la prochaine rentrée budgétaire. Les Directions Centrales des Affaires Financières ont été généralisées à l'ensemble de l'administration. De plus les séances d'appel d'offre ont été centralisées pour rationaliser la chaîne des dépenses.

L'amélioration de la qualité de la gouvernance constitue la clé de voûte du progrès économique et social. Les domaines dans lesquels les efforts devraient être concentrés pourraient être de la promotion de l'efficacité dans l'administration publique, du respect de la loi et du cadre réglementaire et de la stabilité politique. Tous ces aspects sont importants et devront être intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD.

2. Assurer une stabilité macro budgétaire.

Les mesures de stabilisation macro-économique contribuent à l'assainissement des finances publiques par la mise en place d'un processus d'encadrement des dépenses publiques à moyen terme, accompagné d'un processus de renforcement des capacités et du respect des principes budgétaires de base. Cela permettrait de combiner efficacité et gestion stratégique du point de vue des dépenses publiques.

Pour ce faire, le Gouvernement a déjà entrepris de mettre en place la budgétisation par objectif de programme. Dans le but de mieux rationaliser son système de gestion des finances publiques. A cela s'ajoute la généralisation des Directions Centrales des Affaires Financières qui ont la charge des discussions budgétaires et assurent, en concertation avec les Services du Trésor et du Budget, la gestion des crédits des administrations. De plus, le Premier Ministre centralise les séances d'appel d'offre pour amplifier la rationalisation de la commande et de dépense publiques.

3. Investir dans le capital physique :

La promotion d'une dynamique de croissance soutenue en faveur des pauvres est essentielle pour garantir une meilleure répartition des richesses nationales. La modernisation du système agricole constitue à ce titre l'une des conditions inéluctables pour en accroître la productivité. Pour cela, l'amélioration de la qualité du niveau de la formation professionnelle et des conditions d'accès au crédit permettra aux populations de se doter de techniques et des équipements à la mesure des exigences de la compétitivité.

4. Investir dans le capital humain :

Les politiques publiques doivent s'orienter vers un renforcement durable des capacités humaines ; une réforme approfondie du système scolaire, comme l'ont préconisé *Les Etats Généraux de l'Education et de la Formation*, devient dès à présent un pré requis pour en améliorer l'efficacité interne, et améliorer à terme la qualité du service public. La santé et l'éducation connaissent un développement certain mais les efforts doivent être soutenus, renforcés et améliorés. La mise en place d'un système éducatif et de santé de qualité doit être au centre des priorités nationales. Les changements opérés dans ces deux secteurs permettront d'exercer un effet de levier sur les autres secteurs.

Les modules santé et éducation intègrent les dimensions d'inclusion des populations vulnérables à la vie économique et sociale. Une population mieux éduquée, bien formée et en bonne santé ayant l'opportunité de voir son espérance de vie s'améliorer, a des chances d'adopter des comportements fondés sur des choix éclairés et pertinents et de concilier intérêts personnels et intérêts collectifs.

5. Réussir quelques Programmes et Réformes Institutionnelles et Structurelles

A l'évidence, toutes ces grandes orientations de politiques économique et sociale ne peuvent donner les résultats escomptés que lorsqu'elles sont dotées de cadres pertinents pour leur opérationnalisation. Pour ce faire, des réformes doivent être initiées ; participe de cette logique, la mise en place de nombreux programmes et projets comme le Programme National de Réforme Administrative, le Programme National de Bonne Gouvernance, la Revue des Dépenses Publiques, les exercices d'évaluation des besoins et des coûts d'atteinte des OMD d'ici à 2015.

i. Programme National de Réforme Administrative

A la suite de nombreux colloques, séminaires et consultations, le Gabon a mis en place en 1997, avec le soutien de la communauté internationale, le Programme National de Réforme Administrative (PNRA).

Du point de vue de ses orientations stratégiques, le PNRA retient le « Renforcement des Capacités » comme axe principal qui va lui permettre d'aider l'Administration à s'adapter aux sollicitations croissantes et dynamiques des services publics et à créer au sein de celle-ci un environnement professionnel répondant aux préoccupations des agents publics.

Le Programme National de Réforme Administrative constitue ainsi le principal levier de commande qui va permettre à l'Administration publique de faire face aux nombreux changements et aux pressions qui influencent son travail notamment :

- le libéralisme et le rôle en évolution constante de l'Etat qui peut devenir, selon les cas, chef de file, coordonnateur, partenaire et administrateur ;
- l'évolution de l'Etat et singulièrement de l'Administration Publique vers une organisation fondée sur les connaissances ;
- l'élargissement et le renforcement du rôle de l'Administration dans la définition de la politique économique et sociale ;
- un plus grand recours à l'Administration en tant qu'ensemble de services publics ;
- la complexité et l'interdépendance croissantes des questions politiques et administratives, en même temps que se développe le caractère spécifique de l'administration aux côtés des pouvoirs publics, notamment.

ii. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)

A travers le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le Gabon a élaboré une « vision » gabonaise de l'environnement couvrant la période 2000 – 2010 qui ambitionne de relever un certain nombre de défis majeurs pour réussir à sécuriser sur le long terme, son développement économique et social. Au titre de ces défis, il faut noter la relance d'une croissance économique et du plein emploi dans un contexte de faibles performances environnementales, la préservation d'un capital naturel de plus en plus fortement sollicité par des activités extractives en forte expansion et la nécessité de gérer au mieux une demande d'environnement en progression continue, exprimées par les populations les plus défavorisées.

Le PNAE est organisé autour d'un double objectif stratégique à savoir : (i) présenter une radioscopie de l'environnement gabonais au seuil du 3ème millénaire et (ii) contribuer à l'identification des pistes à explorer pour définir un nouveau « Projet » du secteur de l'environnement. Trois piliers essentiels ont été retenus comme axes d'opérationnalisation de la stratégie : la restauration de l'efficacité écologique, la libération du capital de croissance économique et la réduction des vulnérabilités sociales.

A terme, et pour atteindre son objectif stratégique, le PNAE projette d'une part, de contribuer à aider les différents acteurs à surmonter leurs difficultés en matière d'accès à l'information environnementale et d'autre part, de pallier le manque d'analyse transversale. Les domaines ciblés par son action sont : la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau potable, l'insalubrité et la lutte contre les inondations, la préservation du potentiel faunique et la protection de la biodiversité, la reconquête des forêts atlantiques, la préservation des ressources côtières et du potentiel halieutique, la maîtrise des risques miniers et pétroliers, l'amélioration des performances écologiques de l'outil de production et l'utilisation optimale du potentiel énergétique.

iii. Revue des Dépenses Publiques et de la responsabilité financière

En 2005, le Gabon a engagé avec l'appui de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de l'Union Européenne et de la Banque Africaine de développement un processus de revue des dépenses publiques dont l'objectif était d'évaluer les stratégies et programmes de dépenses publiques d'une part, et de faire des recommandations pertinentes pour faciliter l'alignement des dépenses sur les politiques et cibles de développement retenues par le pays, d'autre part.

Après une étude diagnostique approfondie du système gabonais de gestion des finances publiques, le rapport a passé en revue ses forces et faiblesses avant de faire des recommandations aux fins de contribuer à améliorer le mode de gestion des finances publiques, en particulier dans les secteurs prioritaires sur lesquels l'étude s'est focalisée, à savoir : l'éducation, la santé et les infrastructures.

En référence aux objectifs majeurs dont la réalisation permet d'apprécier les performances internes d'un système national de gestion des finances publiques qui sont (i) la discipline financière et (ii) l'efficience allocutive et opérationnelle, le Rapport est resté optimiste sur l'efficacité actuel et futur du système à la condition que des efforts supplémentaires substantiels soient consentis.

Concernant la discipline financière, l'on note que du fait de la vulnérabilité de la situation financière du pays, due au déclin relatif des recettes pétrolières, le gouvernement a fait l'option stratégique de limiter ses dépenses. Même s'il existe des possibilités d'accroissement des recettes avec l'évolution positive des cours du brut, il reste que le seul instrument de politique apte à faciliter l'atteinte des objectifs de développement demeure l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, notamment en s'abstenant d'augmenter sa masse salariale pour éviter que le taux de croissance de ses dépenses de fonctionnement ne soit supérieur à celui des secteurs non pétroliers. De même, une gestion efficiente de sa dette ainsi qu'une politique encourageant la hausse des recettes non pétrolières semblent indispensables à la viabilité financière du Gabon.

Pour ce qui est de l'efficience allocutive, le Rapport recommande un alignement plus strict du budget de l'État sur les priorités stratégiques du gouvernement tant au niveau national que sectoriel. En effet, le poids du service de la dette et des coûts fixes de l'administration publique est tel qu'une faible proportion des dépenses publiques est allouée à l'exécution des priorités de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Sur le plan de l'efficacité opérationnelle, le Rapport a noté que le gouvernement rencontre des difficultés à respecter le calendrier de préparation budgétaire. Ce qui expliquera en partie le fait que les prévisions budgétaires ne soient pas souvent effectuées sur la base des besoins générés par les activités programmées, mais plutôt sur la base des allocations passées.

En réponse, le Gouvernement s'est lancé dans l'élaboration d'un cadre global de dépenses à moyen terme, des plans d'actions prioritaires sectoriels, autant d'instruments indispensables à un pilotage rationnel de l'économie qui viennent conforter la mise en œuvre de l'un des principaux piliers du DSCR^P à savoir, la promotion de la bonne gouvernance.

iv. Le Programme National de Bonne Gouvernance

En principe, la bonne gouvernance apparaît comme une variable déterminante de l'équation générale du développement ; en tant que telle, elle représente un instrument essentiel pour l'élaboration, la mise en œuvre le suivi et l'évaluation de politiques économiques et sociales efficaces, porteuses de croissance et réductrices de pauvreté.

Au Gabon, les défis en terme de promotion des pratiques d'une politique de bonne gouvernance auxquels l'État est confronté à travers ses différentes échelles d'institutions sont nombreux, il s'agit entre autres de : (i) l'indépendance des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), (ii) la transparence dans la conduite des différents processus électoraux, (iii) la mutation des principales fonctions économiques et sociales de l'État, (iv) la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé, etc.

Du coup, la problématique de la promotion de la bonne gouvernance dans sa triple dimension démocratique, économique et locale se caractérise par un certain nombre de défis à relever et qui ont pour noms : les lenteurs dans la mise en œuvre d'une véritable réforme de l'administration, le retard dans la mise en place d'un véritable processus de décentralisation, la sous-utilisation des mécanismes fondamentaux du jeu parlementaire et la faible efficacité des institutions consultatives. Aussi, certaines réformes de la fonction publique, en particulier en matière d'organisation

des services économiques et fiscaux tardent à se mettre en place figeant ainsi les procédures, tout en ne permettant pas la visibilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Par ailleurs, la situation de la gouvernance judiciaire souffre quant à elle, de l'insuffisance des moyens et du peu de liberté dont bénéficient les juridictions pour remplir pleinement leurs missions et en toute indépendance.

C'est pour pallier ces insuffisances que le gouvernement gabonais, appuyé par le PNUD et la Banque Africaine de Développement (BAD), a formulé un PNBG qui vise de par les actions à prendre, à dynamiser un ensemble cohérent de processus et mécanismes porteurs de changements et de mutations pour relever les principaux défis identifiés par les différentes études réalisées et relatives à l'accélération de la croissance économique et la promotion du développement humain durable.

Ainsi donc, le PNBG s'est-il assigné comme objectif stratégique la promotion et consolidation des pratiques de bonne gouvernance fondée sur (i) l'affermissement de l'Etat de droit, (ii) l'amélioration de la gestion des affaires publiques, (iii) l'amélioration de la participation des populations dans la gestion des affaires du pays, (iv) l'efficacité du mode de gestion des finances publiques et (v) le développement du secteur privé par la mise en place d'un environnement incitatif.

Tableau 24 : Répartition des ménages ayant accès à un mode d'aisance adéquat (en pourcentage)

	WC avec Chasse d'eau	Latrines aménagées
Quintiles		
Plus Pauvres	2,30	11,10
Moyen pauvre	9,40	15,50
Moyen pauvre	14,70	16,90
Moyen riche	21,70	18,40
Riche	36,20	16,80
Milieu de Résidence		
Urbain	25,90	18,80
Rural	6,30	6,50
Région de Résidence		
Libreville	28,90	23,00
Port-Gentil	24,70	21,10
Nord	8,50	9,30
Sud	6,80	7,00
Est	18,40	10,70
Ouest	21,80	9,40
Gabon		
	22,00	16,30

Source : EGEP, 2005

Graphique N°25 : Evolution des affectations budgétaires totales au secteur de l'Education (en milliards de FCFA)

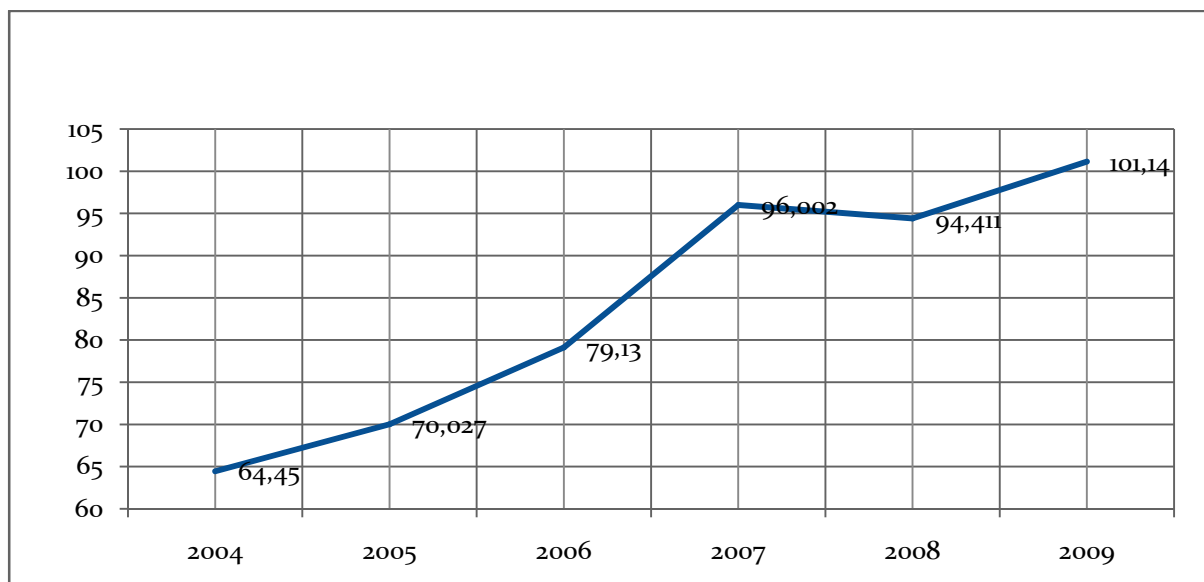


Tableau 25 : Répartition des ménages ayant accès à l'eau potable (en %)

	Accès à l'eau potable	Approvisionnement en eau		
		SEEG	Forage	Puits et rivières
Quintile				
Plus pauvre	65,30	58,10	9,60	65,30
Moyen pauvre	77,30	74,50	4,80	77,30
Moyen	79,40	80,80	3,80	79,40
Moyen riche	85,60	83,20	3,30	85,60
Plus riche	89,40	88,50	2,20	89,40
Milieu de résidence				
Urbain	93,20	93,80	0,80	93,30
Rural	39,30	24,30	16,40	39,30
Région de résidence				
Libreville	98,50	99,40	0,10	98,50
Port-Gentil	98,70	99,20	0,40	98,70
Nord	49,50	36,50	14,10	49,50
Sud	58,90	52,50	10,30	58,90
Est	73,10	67,80	7,40	24,90
Ouest	72,00	71,30	2,90	25,90
Gabon	82,50	80,10	3,90	16,00

Sources : Diagnostic de la Pauvreté

Tableau 26 : Structure du PIB (à prix courants et constants) par secteur selon l'optique Offre (milliards FCFA)

	PIB en prix courants			PIB en prix constants		
	2007	2008	Variations (%)	2007	2008	Variations (%)
Secteur primaire	3088	3908,2	26,6	578,7	567,5	-1,9
* Agriculture, Elevage, Pêche	186,3	209,4	12,4	122,3	127,4	4,2
* Exploitation forestière	82,5	54,8	-33,6	39,1	33,6	-14,1
* Pétrole brut	2643,2	3233,1	22,3	374,6	364,9	-2,6
* Mines	176	410,9	133,5	42,7	41,6	-2,6
Secteur secondaire	454,8	485,3	6,7	362,4	376,2	3,8
* Industries agro-alimentaires	64,8	73,2	13	58	60,8	4,8
* Industrie du bois	59,8	40,1	-32,9	21,1	18,3	-13,3
* Autres industries	100,6	112	11,3	66,5	70,3	5,7
* Raffinage	24,8	26,1	5,2	56	57	1,8
* Electricité, Eau	69,7	81,3	16,6	62,9	67,3	7
* BTP	101,6	112,7	10,9	64,5	66,7	3,4
* Recherche, serv. pétroliers	33,5	39,9	19,1	33,4	35,8	7,2
Secteur tertiaire	1533,5	1629	6,2	761,9	788,7	3,5
* Transp. & Communications	281	294,9	4,9	154,9	158	2
* Services	587,8	642,7	9,3	346,3	366,3	5,8
* Commerce	303,5	332,8	9,7	132,4	139,1	5,1
*DTI et TVA	338,3	333,1	-1,5	102,5	98,2	-4,2
* Serv. bancaires, assurances	22,9	25,5	11,4	25,8	27,1	5
Services non marchands	401,8	431,7	7,4	268,3	284,4	6

Source : Direction Générale de l'Economie/MEFBP/Gabon

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

GABON-PNUD. *Espace budgétaire favorable à la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD au Gabon*. Rapport provisoire. Libreville : juillet 2009, 81p

GABON-PNUD. *Objectifs de Millénaire pour le Développement*. Deuxième Rapport National Gabon. Libreville : 2006, 68p

GABON-SNU. *Bilan commun de pays CCA*, 2001 ;

GABON-UNICEF : *Analyse de la Situation de l'Enfant et de la Femme au Gabon. Rapport final*. Libreville, juin 2009, 221p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la privatisation. *Annexe explicative à la loi de finances 2007, 2008, 2009*.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la privatisation. *Stratégie de l'endettement de l'Etat (2009-2010). Annexe à la loi des finances 2009*

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la privatisation. *Tableau de bord de l'économie, situation 2008 : Perspective 2009-2010*. Libreville : Direction générale de L'Economie

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la privatisation. *Tableau de Bord Social, Situation 2000-2005*, N°3. Libreville : Direction Générale de l'Economie, Novembre 2008

Ministère de l'Education Nationale. *Bulletin d'analyse stratégique n°1 : L'Enseignement primaire au Gabon en 2008*. Libreville, Juin 2009 ;

Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin. *Rencontre préparatoire de haut niveau sur les OMD 2008*. Document de travail.

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement. *Plan Décennal pour la réalisation des OMD au Gabon*, Libreville : décembre 2008, 203p

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement. *Le Gabon en quelques chiffres 1996-2005*, N°4 Libreville : DGSEE, Janvier 2007.

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement. *Enquête gabonaise pour l'Évaluation et le Suivi de la Pauvreté (EGEP). Rapport sur les indicateurs de base du bien-être*. Libreville : DGSEE, octobre, 2005

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement. *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)*. Libreville, 2003

Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du territoire. *Enquête Démographique et de Santé 2000 (EDS)*. Libreville : DGSEE-FNUAP, juin 2001, 372p

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire. *Recensement Général de la population et de l'Habitat 1993*. Libreville : DGSEE, 1993,

Ministère de la Santé, des Affaires Sociales, de la Solidarité et de la Famille. *Plan Stratégique National de Lutte contre le SIDA 2008-2012*. Libreville : Direction Générale de la Prévention du SIDA, 2010, 80p

Ministère de la Santé, des Affaires Sociales, de la Solidarité et de la Famille *Rapport national de suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, période 2008-2010*. Libreville : Direction Générale de la Prévention du SIDA, mars 2010, 25p

Ministère de la Santé, des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Femme. *Atteinte des OMD*, Document de travail. Juillet 2010, 25p

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale : *« Bilan d'étape de la réalisation des OMD au Gabon, période 2003-2010 »*.

WILKS, CH. *La conservation des écosystèmes forestiers au Gabon*. Bruxelles : UINC, 1990. 33 pages